HAL
open science

Les sources du patrimoine industriel

Catherine Chaplain

To cite this version:

Catherine Chaplain. Les sources du patrimoine industriel. Inventaire général; CILAC, 4, 96 p., 1999, Documents & Méthodes, 2-9513157-0-8. hal-02890393

HAL Id: hal-02890393

https://hal.science/hal-02890393

Submitted on 6 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOCUMENTS & MÉTHODES

LES SOURCES DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

cilac

éditions du patrimoine

DOCUMENTS & MÉTHODES, n° 4

LES SOURCES DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

par

Catherine Manigand-Chaplain

FRANCE. INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE.
Les sources du patrimoine industriel, par Catherine Manigand-Chaplain.
photographies : Inventaire Général.
Paris : Inventaire Général, C.I.L.A.C., 1999.
96 p, ill. noir ; 27 cm.
Documents et Méthodes, 4 ; ISSN 1150-1383 ; ISBN 2-9513157-0-8

© Inventaire Général, ADAGP / Édité par le COMITÉ D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR L'ARCHÉOLOGIE, L'ÉTUDE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL.
Dépôt légal : juin 1999. ISBN 2-9513157-0-8

Couverture : *Tibériade des moulins de la vallée de l'Ource à Bure-les-Templiers et à Menesbles (Côte-d'Or), XVe siècle.*

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont facilité l'accès à leurs fonds d'archives et à leur documentation,

les conservateurs régionaux de l'Inventaire, les chercheurs patrimoine industriel
et les documentalistes des centres de documentation du patrimoine

ainsi que

Mme Sylvie Douce de la Salle, *conservateur, Musées de Montluçon ;*
M. Maurice Hamon, *directeur, Archives de Saint-Gobain ;*
M. Ivan Kharaba, *directeur* et M. Georges Bondoux, *responsable de la photothèque,*
Académie François Bourdon du Creusot ;
M. Patrice Notteghem, *conservateur-directeur,*
Écomusée de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;
M. Jean-Louis Cohen, *directeur* et M. David Peycéré, *conservateur,*
IFA – Centre des Archives d'architecture du XXe siècle ;
Mme Marise Woehl, *conservateur, Musée municipal d'Orange ;*
et pour leurs conseils et leurs recherches d'archives
M. Jean-Louis Kerouanton, *chercheur patrimoine industriel, Inventaire des Pays de la Loire ;*
M. Michel Philippe, *chercheur.*

Relecture

Jean-François Belhoste, Renaud Benoit-Cattin, Yannick Lecherbonnier

Sommaire

Préface 9

Avant-propos 11

Les sources cartographiques,
les répertoires topographiques et les séries statistiques 13

Les sources fiscales,
les archives des administrations centrales et des tribunaux 35

Les actes notariés, les archives de l'enregistrement,
les fonds relatifs aux biens nationaux et les archives privées 49

Les archives d'entreprises 57

Les sources iconographiques 73

Les fonds documentaires
de certaines institutions publiques ou privées 81

Notes 88

Association fondée en 1979, le C.I.L.A.C. – *Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel* – rassemble les acteurs qui œuvrent en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine de l'industrie de notre pays, chercheurs, associations régionales et locales, collectivités territoriales, animateurs du patrimoine, etc.

Le C.I.L.A.C. publie depuis 1983 l'unique revue française qui soit entièrement consacrée au patrimoine de l'industrie, *L'Archéologie industrielle en France.*

Siège social à Paris
Secrétariat national : BP 251, 56007 – VANNES cedex
Tel/fax : 02 97 63 34 42
mél : cilac@wanadoo.fr

Préface

L'étude des sites industriels est rythmée, dans sa pratique, comme un balancier d'horloge. C'est un va-et-vient incessant entre le terrain, pour l'observation *de visu*, l'analyse, la mesure et parfois la fouille, et d'autre part la documentation, manuscrite ou imprimée... Mais, discipline récente, l'archéologie de l'industrie ne disposait pas du guide permettant au chercheur de s'orienter dans une documentation foisonnante.

Quels types de documents permettent de donner du sens, du corps à un site ? Où, c'est à dire aussi bien dans quelle série d'archives qu'en quel lieu, le chercheur trouvera-t-il les informations qui confèreront à un site une lisibilité architecturale, technique ou sociale accrue ? De conservation aléatoire, les sources de l'archéologie industrielle sont multiples et plurielles. Certaines sont bien connues, d'autres, au contraire se révèlent avec bonheur. Elles peuvent être cartographiques, iconographiques, écrites... Les fonds publics tout autant que les fonds privés offrent des approches qu'il faut sans cesse croiser entre elles et recouper sur le terrain.

Tel est l'objet de cet ouvrage : donner à chacun, au chercheur confirmé comme au débutant, aux gens de métier comme aux non professionnels, la clef des sources qui ouvrent sur le savoir. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ici : quelle signification aurait pour nos contemporains le patrimoine de notre industrie s'il n'était rendu compréhensible et historiquement restitué sous ses multiples facettes ? En sens inverse, on mesure aujourd'hui l'apport déterminant de l'archéologie industrielle à la connaissance renouvelée de certains secteurs de l'industrie. Il en est ainsi de la métallurgie, par exemple, de l'Antiquité à nos jours.

Il n'est pas anodin d'observer que l'auteur relève du ministère de la Culture. Chercheur à la direction de l'architecture et de patrimoine, Catherine Manigand-Chaplain a bénéficié, pour réaliser ce guide spécialisé, des nombreux travaux entrepris depuis une quinzaine d'années par ses collègues des services centraux et régionaux de l'Inventaire. L'affirmation du rôle éminent joué par le ministère de la Culture dans le domaine de l'archéologie industrielle apparaît bien dans ce livre. Éminent mais bien entendu non exclusif, car on sait les relations entretenues avec des chercheurs d'autres institutions, ou avec des « indépendants » sur le terrain, travaillant aussi dans ce domaine.

L'édition de cet ouvrage par le CILAC (comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) manifeste que l'archéologie de l'industrie s'affirme comme une discipline scientifique, légitimée tant par son objet que par les sources, les outils et les méthodes dont elle fait usage. Elle manifeste aussi que la conservation et la protection de sites industriels trouvent leur bien-fondé dans le recours à la rigueur de la recherche scientifique.

Par sa qualité et son grand intérêt, cet ouvrage est désormais l'outil indispensable à la poursuite et à l'extension du repérage du patrimoine industriel sur la totalité du territoire.

Denis Varloot,
président du CILAC.

Bernard André,
secrétaire général du CILAC.

Avant-propos

Dans cet ouvrage consacré à la documentation historique, matériau indispensable à tout inventaire scientifique dans le domaine du patrimoine industriel, nous allons tenter de présenter de façon systématique les différentes sources écrites et cartographiques existantes auxquelles tout chercheur doit faire appel pour étayer ses analyses de terrain.

En préambule, il nous semble utile de rappeler qu'en matière d'archéologie industrielle, les objectifs principaux d'une telle recherche documentaire sont les suivants :

– identifier les sites de production et les localiser ;

– les replacer dans le temps en dégageant les différentes séquences chronologiques relatives à leur activité de fabrication et à leurs éventuels mutations ou changements d'affectation (cycles de production à court terme, à moyen terme ou sur la longue durée) ;

– appréhender les infrastructures et les superstructures propres à chacun des établissements industriels, à savoir leur implantation générale sur le site, la morphologie d'ensemble de leur espace productif, leur cadre bâti, l'organisation de leurs installations motrices, leurs équipements techniques de production, sans oublier leur insertion dans l'environnement par le biais des réseaux de voies de communications existantes permettant l'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits manufacturés ;

– saisir les déterminants économiques et sociaux de la structure et de l'évolution matérielle des entreprises au point de vue de l'investissement, de la gestion, de l'organisation du travail et des relations sociales en fonction des différents partenaires impliqués (propriétaires, exploitants et ouvriers) ;

– enfin, s'efforcer de replacer chaque site industriel dans le contexte de l'histoire économique régionale, à la fois au sein d'une même branche d'activité et par rapport à l'ensemble du tissu industriel du secteur géographique concerné par l'opération d'inventaire.

La présentation des différentes catégories de sources appropriées à la problématique qui vient d'être ainsi définie va suivre un ordre méthodologique correspondant aux différentes phases de l'inventaire et de l'analyse du patrimoine industriel d'un secteur ou d'une aire géographique donné, pour une période a priori sans limite amont et s'étalant jusqu'à 1950 environ.

Cette progression dans l'exploitation de la documentation historique doit servir de guide au chercheur du patrimoine industriel, mais elle pourra être modifiée à tout moment, en fonction du terrain d'étude choisi et des conditions locales d'accès aux sources – ou encore de la pertinence même de certaines d'entre elles. Il va de soi, également, que la nature des archives utilisées et le degré de finesse de leur examen dépendront du type d'enquête envisagé : le travail de recherche documentaire sera moins approfondi pour un repérage exhaustif rapide que pour une étude thématique de plus longue durée, ou pour une monographie de site.

Le schéma [1] proposé comprend six grandes catégories de documents anciens à examiner.

Les sources cartographiques, les répertoires topographiques et les séries statistiques

Avant d'entreprendre un repérage individuel des sites industriels sur le terrain, il est indispensable de procéder à une première localisation d'ensemble de ceux-ci. Cette approche sera obtenue en consultant dans un premier temps les sources cartographiques et les divers travaux réalisés par les érudits locaux, puis les grandes séries statistiques.

Les sources cartographiques

Les cartes topographiques

C'est assurément la carte topographique IGN au 1/25 000 qui constitue l'outil de base de tout inventaire du patrimoine industriel bâti. D'une utilité primordiale, elle mentionne des usines, des moulins (même en ruines) des scieries, des entrées d'excavations... Une simple cheminée d'usine figurant sur la carte peut indiquer d'autres sites de production détruits ou à l'état de vestiges. En revanche, elle semble moins pratique pour repérer certains établissements tels que verreries, usines de céramique et usines de chaux de taille modeste. Mais elle doit être utilisée conjointement avec les principales cartes topographiques antérieures que sont la carte d'état-major au 1/80 000 (dressée essentiellement pendant la première moitié du XIXe siècle), la carte au 1/100 000 publiée à la fin du siècle dernier à partir de la précédente, et celle de César-François Cassini au 1/86 400 dite « Carte géométrique de la France », levée entre 1750 et 1815. Cette dernière est une source essentielle pour le XVIIIe siècle, car elle permet d'identifier les activités des sites à l'époque où elle a été établie. Il en va de même pour la carte de France dressée par le cartographe Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville en 1719.

Notons également l'existence d'une série de cartes d'évêchés [2] éditées par Alexis-Hubert Jaillot à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, sur lesquelles peuvent être indiqués les emplacements de moulins et parfois d'autres sites industriels. Citons, enfin, pour la même période, mais de portée locale, la carte des Naudin. Levée par trois membres d'une famille de cartographes, elle constitue la première tentative de couverture systématique, pour des raisons militaires, des frontières nord et nord-est de la France [3].

En dépit de sa résolution très supérieure à toutes les autres, la carte au 1/25 000 se montre parfois insuffisante pour identifier d'anciennes usines reconverties. C'est le cas, par exemple, des sites hydrauliques pour lesquels la présence actuelle d'un ou de plusieurs bâtiments en bordure d'un cours d'eau ou d'une retenue ne constitue qu'une présomption ; un toponyme explicite et la représentation d'un symbole identifiant une usine hydraulique pourront confirmer l'existence d'une activité industrielle. Or, par suite de la désaffectation croissante de ces anciennes usines, la perte de ces deux types d'indications complémentaires est très fréquente sur une carte récente. Aussi est-il recommandé de confronter l'édition actuelle de la carte au 1/25 000, d'abord avec les coupures de la précédente, dont les levés remontent à environ 40 à 50 ans (époque où de nombreux moulins, même abandonnés, continuaient d'être identifiés dans leur ancienne destination), mais également avec la carte d'état-major et sa version dérivée au 1/100 000.

a

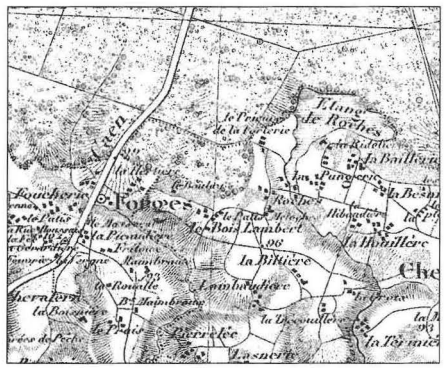

b

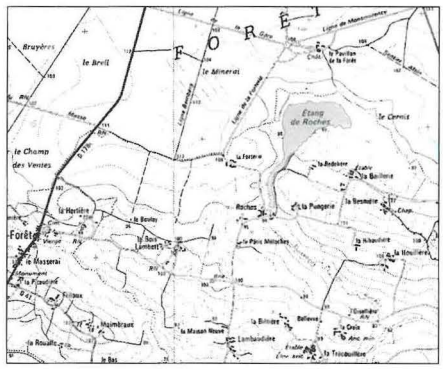

c

L'étang de Roches, au sud de la forêt de la Guerche, sur la carte de Cassini n° 97 au 1/86 400 (a), sur la carte d'état-major de Château-Gontier, 1852, 1/80 000 (b) et sur la carte IGN de Châteaubriant Est, 1978, 1/25 000 (c).

La carte d'état-major permet de repérer, avec un bon degré d'exhaustivité, les sites ruraux d'usines hydrauliques formant des écarts. Le pictogramme conventionnel, qui signale la présence d'un édifice industriel hydraulique par une petite roue à pales, y est, la plupart du temps, accompagné (souvent aussi sur la reprise au 1/100 000) d'une mention toponymique explicite ou d'une légende précisant la nature du site : Moulin (abréviation Min), Forge, Scierie, Fabrique de ciment... Sur cette carte figurent, le plus souvent, des sites qui étaient encore en activité lors de sa réalisation, alors que, sur celle au 1/100 000, on a amalgamé l'indication de sites encore actifs et de lieux-dits réduits à l'état de toponymes : ainsi « Forge » qui, vers 1880, signale un établissement sidérurgique abandonné, renvoie à la fonction que ce dernier avait vers 1840, époque d'édition de la carte d'état-major.

Si la confrontation entre ces différentes cartes topographiques permet d'effectuer, avec beaucoup de précision, un pré-repérage des sites industriels ruraux et villageois, il n'en est pas de même pour tous les édifices situés dans les gros bourgs et dans les villes. La multiplication des usines et leur imbrication dans un tissu dense et en mutation constante sont des obstacles pour le chercheur qui ne peut les identifier à l'aide de ce type de sources cartographiques. Il est donc nécessaire de recourir, d'emblée, à des documents à beaucoup plus grande

Zone industrielle à Angers sur une carte du Ministère de l'Équipement et du Logement, 1966, au 1/5 000.

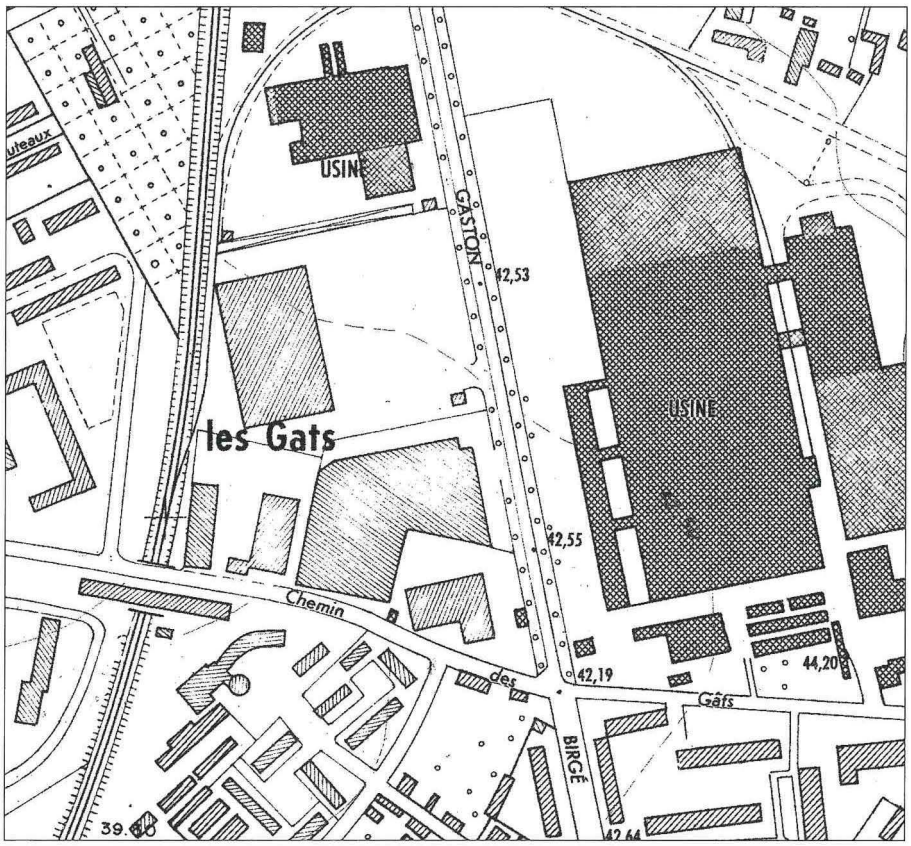

Ci-dessous :

Châteaubriant sur une carte du Ministère de la Reconstruction et du Logement, 1955, 1/20 000.

En bas :

Au 1/2 000, la zone des abattoirs, sur la carte de Châteaubriant du Ministère de la Construction, 1966, partie encadrée sur la carte au 1/20 000.

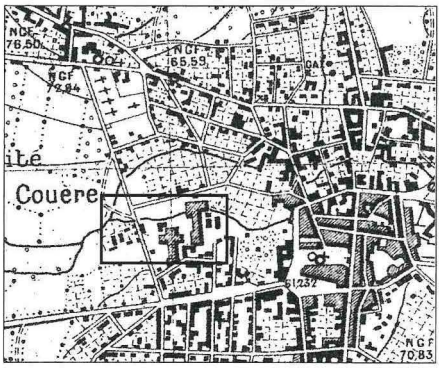

échelle, comme le cadastre[4] ou les cartes et plans du ministère de l'Équipement, au 1/20 000[5], 1/5 000 et 1/2 000 pour certaines zones urbanisées (en particulier, pour les agglomérations de plus de 5 000 habitants) et où figurent souvent des informations qu'on ne trouve généralement pas sur le cadastre. Signalons aussi pour certains centres urbains l'existence de relevés topographiques de géomètres au 1/500.

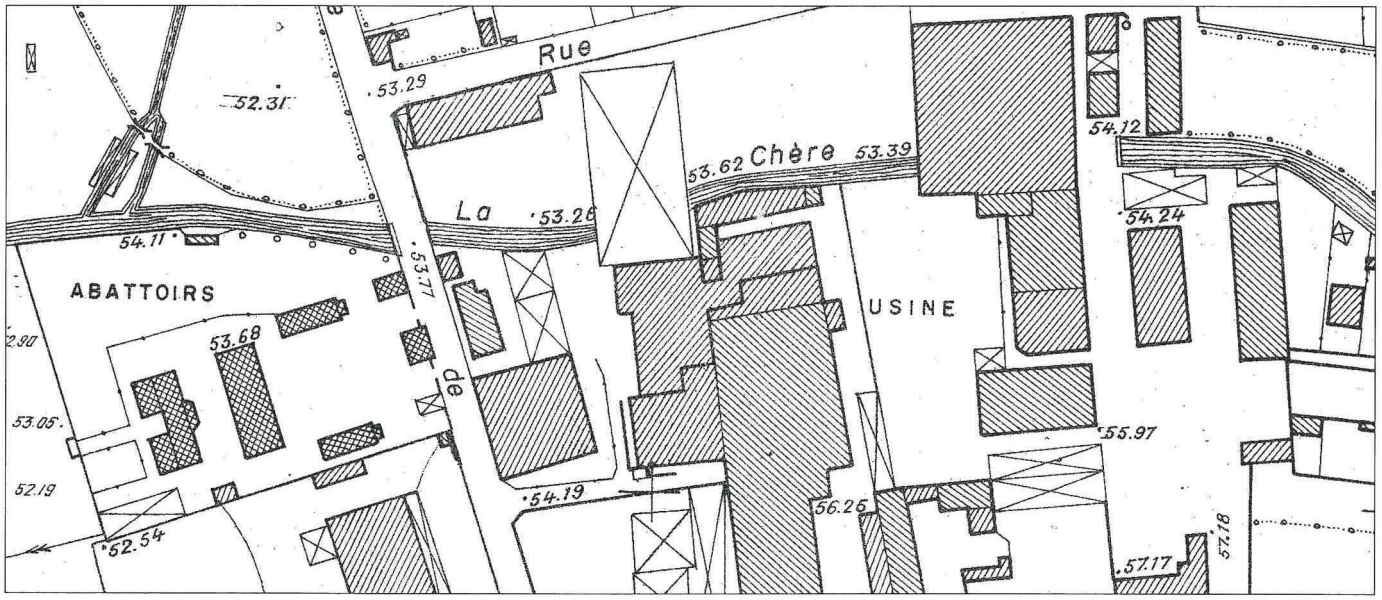

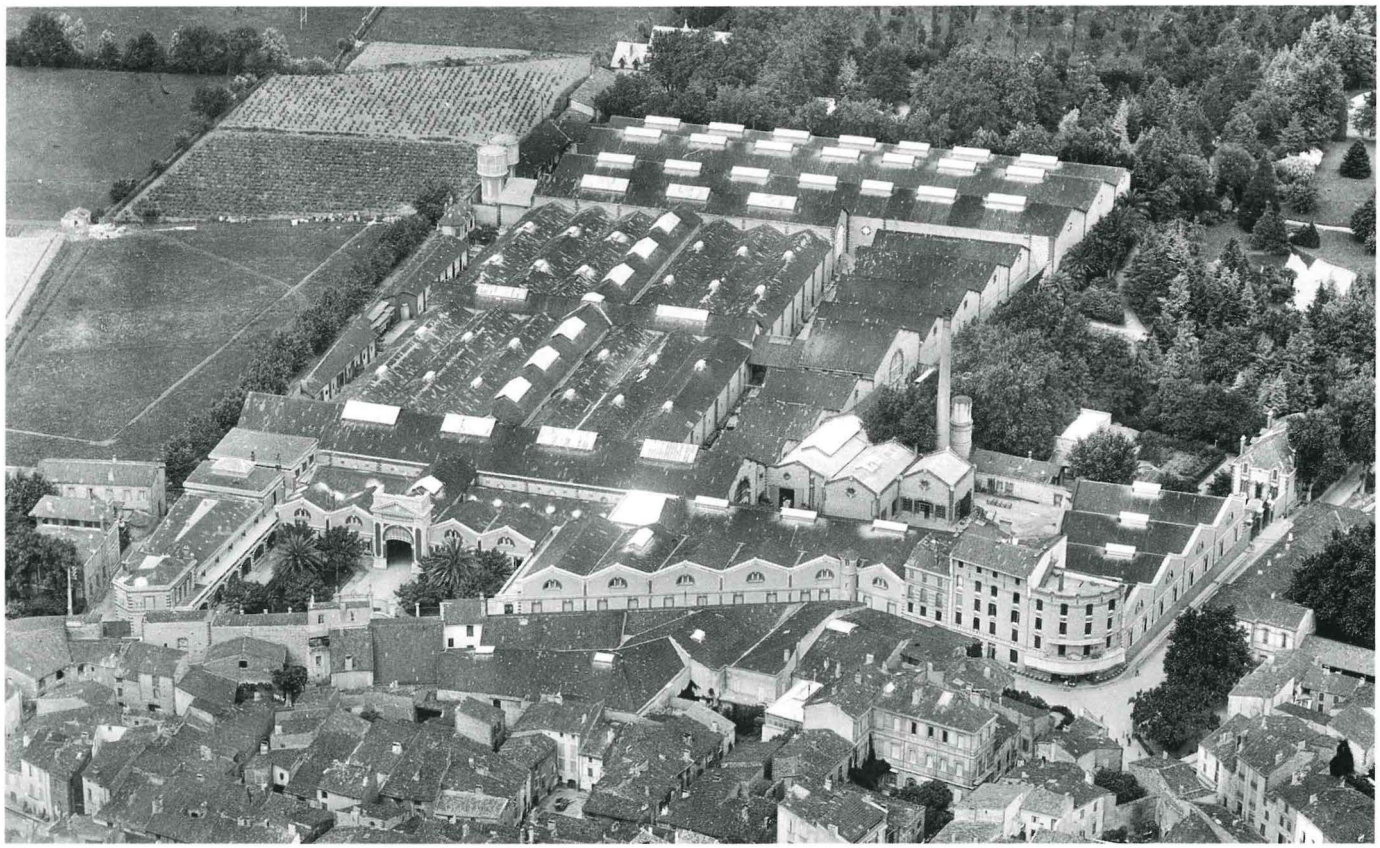

Vue générale des Établissements Byrrh à Thuir (Pyrénées-Orientales), vers 1940 (I.G.N. M 18 – 15).

Carte industrielle de la région parisienne, datée 1927 et rééditée en 1933 par la Société de documentation industrielle. Chaque entreprise est identifiée par sa raison sociale et par un signe conventionnel renvoyant à une légende.

En ce qui concerne le repérage des édifices industriels de la capitale et de ses environs, le chercheur pourra très utilement consulter la carte industrielle de la région parisienne [6] éditée successivement en 1927, 1930 et 1933 par la Société de documentation industrielle. Sur ce document cartographique, formé par l'assemblage de quatre plans au 1/20 000, figurent les principales rues, routes et voies ferrées, ainsi que les emplacements des établissements industriels existant au moment de sa réalisation. Chaque entreprise y est identifiée par son nom ou sa raison sociale exacte et par un signe conventionnel qui renvoie à une légende [7] précisant la nature de son activité. Les données livrées par cette source cartographique permettent ainsi au chercheur d'avoir, à l'échelle de la région, une vision d'ensemble de la localisation des principales usines. Mais ces renseignements, plus difficilement exploitables au niveau communal parce que la surcharge d'informations rend cette carte peu lisible, sont à compléter et à confronter avec ceux fournis par le cadastre et les différentes enquêtes industrielles de la première moitié du XXe siècle.

Les fonds cartographiques centraux

La consultation des sources cartographiques du fonds de la Cartothèque de l'Institut géographique national [8], à Saint-Mandé, et de ceux du service des Cartes et Plans des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale peut également être profitable pour un pré-repérage des sites industriels.

Le fonds de l'IGN est précieux pour consulter les éditions successives d'une même carte topographique avec les mises à jour, ainsi que pour les cartes antérieures au XIXe siècle, portant sur des ensembles territoriaux bien circonscrits. Il ne semble

pas opportun, dans cette phase de recherches préliminaires, de recourir systématiquement à la couverture aérienne de la France [9]. En revanche, celle-ci, de date généralement plus récente [10], se révélera utile quand le chercheur, confronté à l'étude d'un site industriel complexe, voudra en dégager sa morphologie générale et comprendre l'implantation des différents bâtiments et leur imbrication les uns par rapport aux autres. Elle pourra aussi faciliter la localisation d'un édifice industriel isolé ou de vestiges peu lisibles sur le terrain.

Au service des Cartes et Plans des Archives nationales, il peut être utile d'examiner le fonds des cartes routières départementales [11]. En plus des coupures des cartes topographiques ou géologiques ayant donné lieu à une couverture nationale, il contient parfois des cartes départementales, établies à une échelle particulière et portant des annotations manuscrites sur un fond de carte topographique standard. Il s'agit, notamment, de plans dressés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui se rapportent généralement au réseau routier ou à celui des voies navigables, et qui mettent en évidence les usines hydrauliques utilisées, ici, comme repères topographiques remarquables.

Les cartes manuscrites des établissements miniers et métallurgiques, levées vers 1840 par les ingénieurs des Mines, procèdent du même type de démarche mais leur échelle est trop réduite pour permettre une localisation précise de ces édifices en transposant leurs indications sur la carte IGN actuelle au 1/25 000. Elles sont, en revanche, suffisantes pour élaborer une cartographie d'ensemble dans la perspective d'une étude thématique [12].

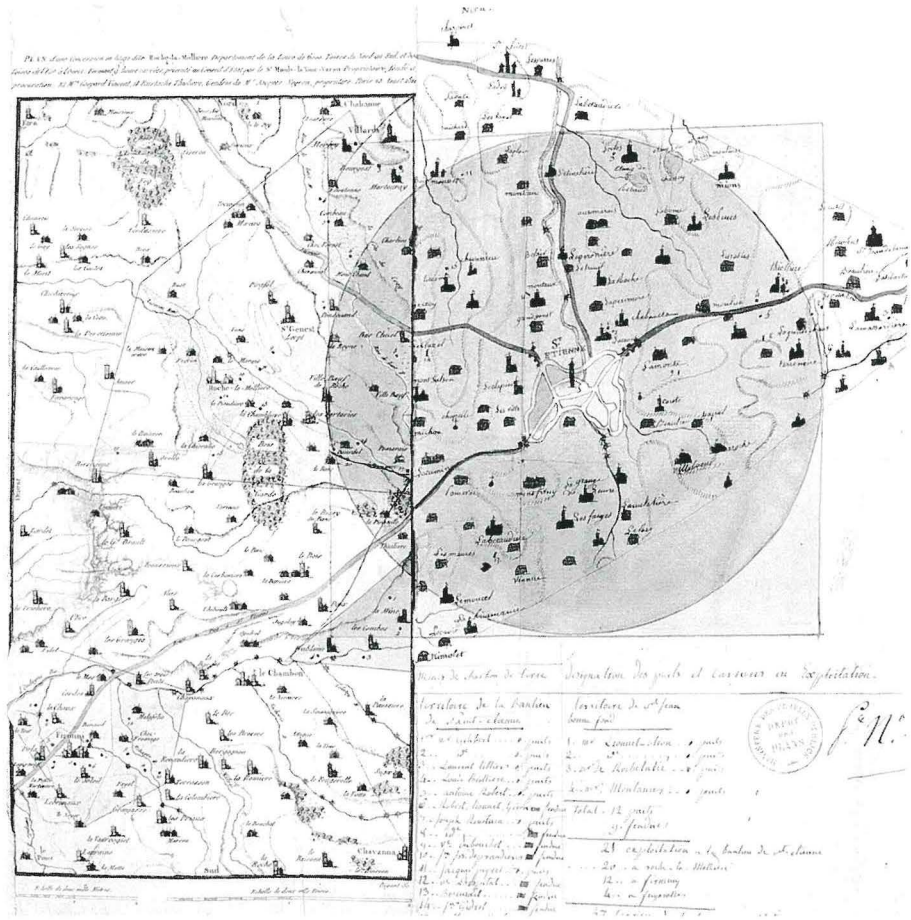

Plan des puits de mine et des carrières en exploitation du bassin stéphanois (Loire), début du XIXe siècle (A.N. : F14 10297).

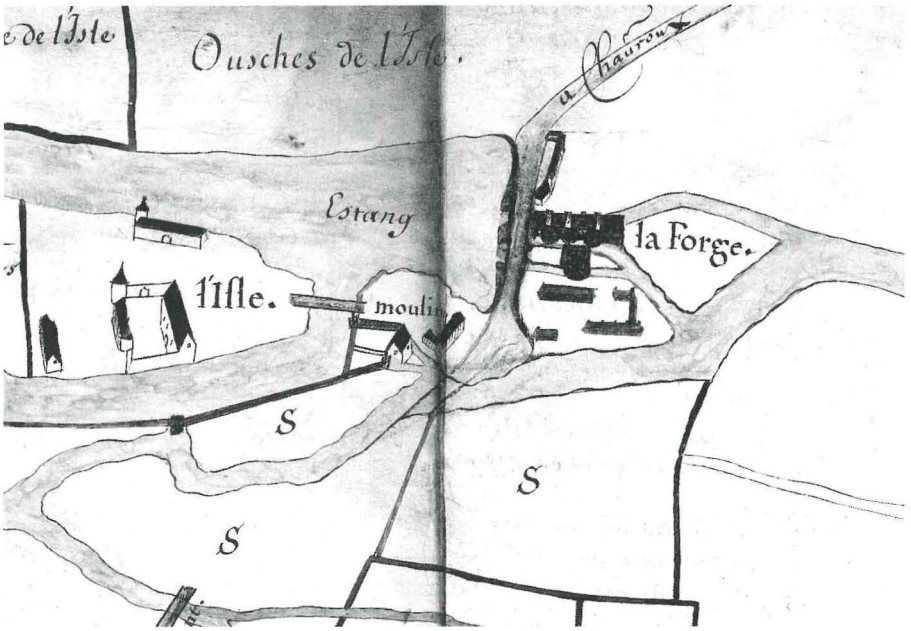

La forge de Clavières, sur la commune d'Etrechet (Indre) (A.N. : N III Indre 39).

Parmi les autres fonds conservés aux Archives nationales, celui des cartes, à grande échelle, des voies de communications (routes royales, canaux et chemins de fer) projetées ou construites depuis le XVIIe siècle, est intéressant dans la mesure où, sur les tracés de ces axes de circulation, qui empruntent souvent les vallées, figurent systématiquement les moulins et les usines rencontrés.

Il faut mentionner tout spécialement :

– les plans des routes de vingt-deux généralités de France, établis de 1745 à 1780 sous la conduite de Daniel Charles Trudaine et de Jean-Rodolphe Perronet [13] ;

– les plans de canaux et de projets de canaux du XVIIe au XIXe siècle [14].

Ceux qui ont été dressés avant le creusement des canaux permettent de repérer les anciens sites industriels supprimés ou déplacés à la suite du percement de ces voies navigables.

Parallèlement à ces documents de la sous-série F14 des Archives nationales, il convient de consulter les deux catalogues imprimés, aisément exploitables grâce à leurs index topographiques, des séries N et NN :

– Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture, série N, comportant 3 tomes [15] ;

– Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture, série NN [16].

Ces inventaires contiennent à la fois des cartes de cours d'eau avec leurs usines hydrauliques et des plans de sites particuliers. Les cartes d'évêchés, réunies ici, peuvent aussi être utilisées pour compléter et préciser la carte de Cassini.

Par ailleurs, dans la sous-série G7 des Archives nationales (relative au Contrôle général des finances), on peut trouver parfois des pièces cartographiques concernant différentes manufactures des XVIIe et XVIIIe siècles [17].

Enfin, si l'on souhaite approfondir cette documentation cartographique, on peut également effectuer des sondages, grâce aux inventaires imprimés, dans les séries R et AP des Archives nationales [18], riches en représentations des grandes seigneuries princières.

Atlas de Trudaine : la forge de Bayard (Haute-Marne) en 1768 (A.D. Haute-Marne).

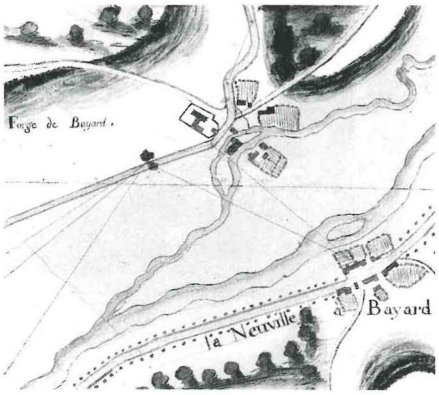

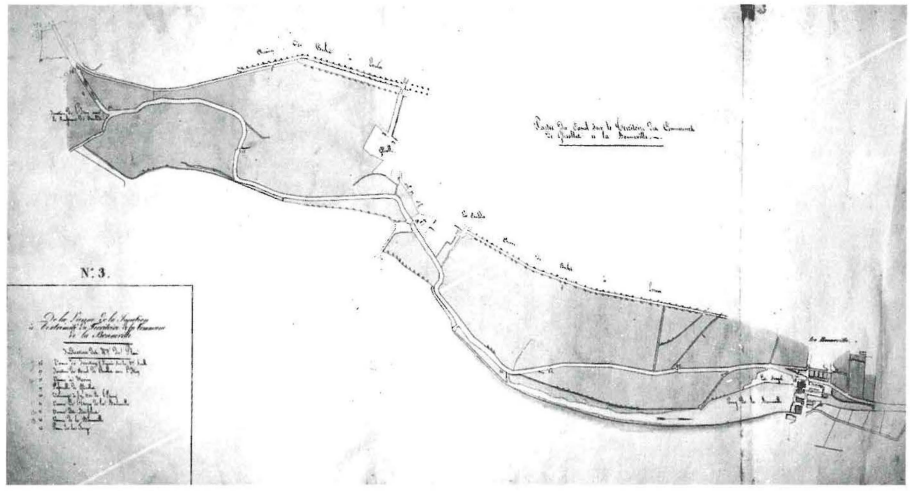

Partie du canal de l'Iton sur le territoire des communes de Glisolles à La Bonneville (Eure) (A.N. : 273 AP 263).

Les fonds cartographiques régionaux

Il est nécessaire, également, de consulter les inventaires des plans conservés aux Archives départementales, même s'ils sont très inégalement précis et exhaustifs d'un service à l'autre.

On cherchera à repérer les équivalents locaux du fonds des cartes départementales des Archives nationales, de même que les plans contenus dans diverses sous-séries de la série S ou ceux faisant l'objet d'une sous-série spécifique (série Fi notamment), comme la carte économique du département de la Loire-inférieure de 1906.

Plan du canal, biev et rivierre quy conduit l'eau à la grosse forge d'Aube, 1731, par Leroux, arpenteur royal à Louviers (A.D. Orne : 2 Fi/2).

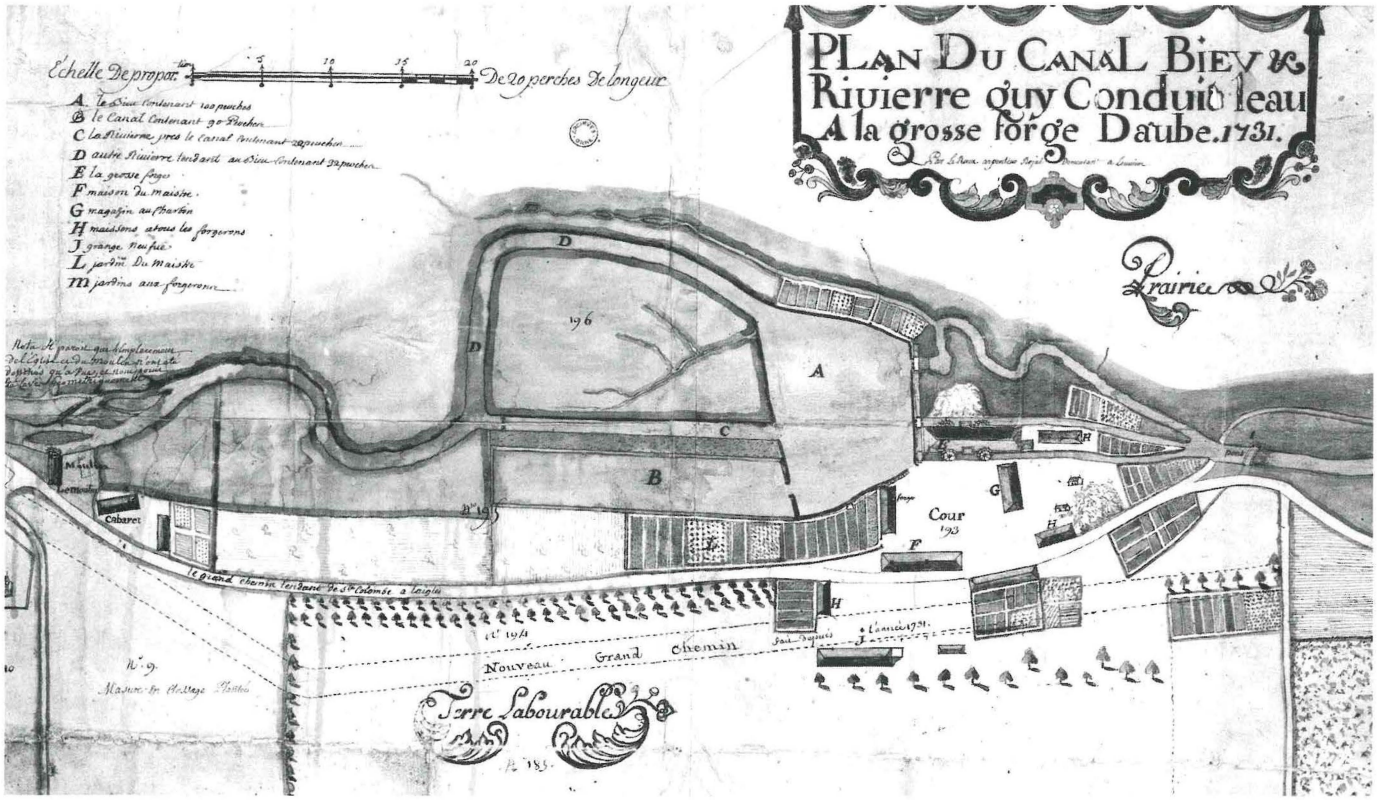

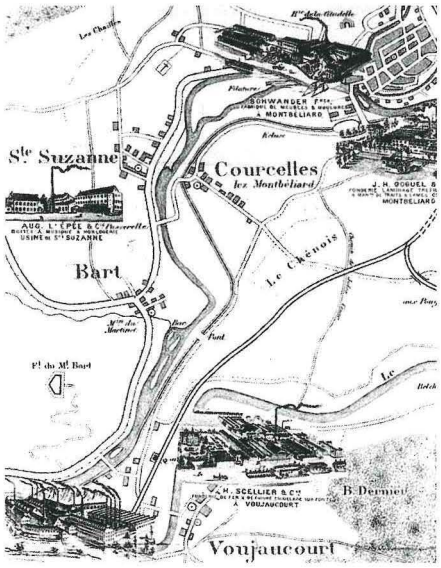

Détail du Plan monumental des grandes usines de la vallée de Montbéliard et partie du territoire de Belfort. *Dessin de Weber, 1re moitié du XIXe siècle (A.D. Territoire de Belfort : 9J 10 4/7).*

C'est aussi parmi les fonds cartographiques régionaux que l'on peut espérer trouver des cartes thématiques inédites, notamment en ce qui concerne les sites industriels hydrauliques ; il s'agit ici de documents dressés à diverses époques par les ingénieurs des Services hydrauliques départementaux. Une telle carte existe, par exemple, pour le XXe siècle, à la Direction départementale de l'Équipement d'Eure-et-Loir ; une autre a été établie entre 1853 et 1855 pour le Haut-Rhin [19]. Il ne semble nullement assuré, a priori, que de tels documents, particulièrement pertinents, aient été réalisés systématiquement dans chaque département ; c'est pourquoi le chercheur doit faire un rapide sondage auprès des administrations concernées [20] pour s'assurer de leur existence.

Pour l'étude du patrimoine industriel en secteur urbain, il est judicieux de diriger ses investigations vers les fonds cartographiques des Services techniques municipaux. En effet, on y trouve souvent des séries de plans anciens des XIXe et XXe siècles, qui permettent de préciser les implantations des établissements industriels à une période donnée, voire d'en identifier certains ou de compléter des informations chronologiques parfois trop lacunaires. Il existe ainsi dans plusieurs grandes villes, et notamment à la mairie d'Amiens, un plan [21] de la fin du XIXe siècle qui indique, à l'aide de vignettes figuratives détaillées, l'emplacement exact des principales usines de la ville et mentionne pour chacune d'elles sa raison sociale et sa dénomination [22].

D'autre part, quand l'aire d'étude est située dans des régions ayant subi de gros dommages de guerre, on peut également découvrir, dans ces services, des plans de villes au 1/2 000 ou au 1/500 ; dressés, vers 1941-1942, par des ingénieurs ou par le Commissariat technique à la Reconstruction immobilière [23], ils fixent certains sites industriels alors en activité dans des zones qui seront fortement touchées, par la suite, par les opérations d'urbanisme et de reconstruction,consécutives aux destructions de 1939-1945.

Enfin, pour la région parisienne, citons, pour mémoire, le fonds cartographique, riche et diversifié, de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, qui renferme de nombreux plans et atlas des XIXe et XXe siècles, rendant compte de la situation et de l'évolution historique et industrielle de la capitale et dont l'exploitation vient compléter celle des cartes et plans des Archives départementales.

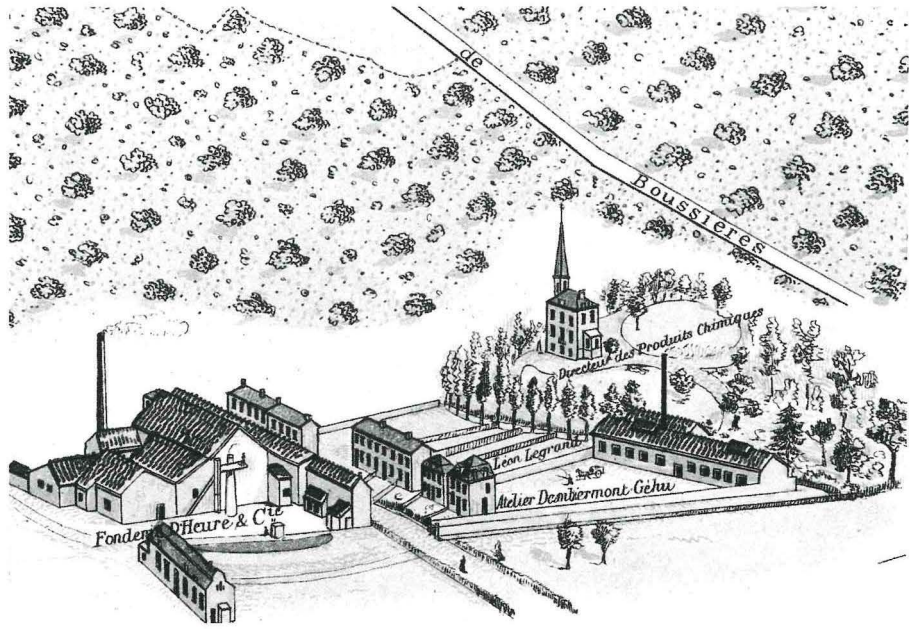

Vue axonométrique de l'usine métallurgique Dembiermont à Hautmont (Nord). Détail du plan monumental au 1/500 établi par Legrand en 1888 (A.D. Nord : O 285 177).

Les répertoires topographiques

À utiliser conjointement avec la documentation cartographique, ils se présentent sous la forme de dictionnaires et couvrent l'ensemble d'un département ou, pour les plus anciens d'entre eux, une province d'Ancien Régime.

On distingue, d'une part, les dictionnaires topographiques [24] proprement dits, qui rassemblent le maximum de localités et de lieux-dits bâtis ou non bâtis, et les ouvrages d'histoire et de géographie locales ; ceux-ci sont exclusivement fondés sur un classement par commune ou par paroisse et sont dus, en général, à l'initiative d'un ou de plusieurs érudits locaux, archivistes départementaux ou ecclésiastiques.

Les dictionnaires topographiques

Ils permettent de relever l'ensemble des lieux-dits évoquant directement un établissement industriel. Par delà les variantes régionales, il existe un fonds commun, dont les principaux éléments peuvent être relevés ici. La série des lieux-dits les plus communément rencontrés se rattache au terme générique de MOULIN (MOULI, MOULINOU, MOLINE, MOLINAS...).

Les déterminants accolés au terme moulin renvoient soit à l'un des propriétaires, désigné par son patronyme (le Moulin Wagner) ou par son titre (le Moulin-l'Abbé), soit à son activité productive la plus marquante (le Moulin-à-Foulon, le Moulin-à-Papier...), soit encore à une localisation relevant de la topographie (le Moulin-des-Prés). À cette série, il convient d'adjoindre celles se rapportant explicitement aux divers autres types d'édifices industriels, hydrauliques ou non, comme le Foulon, la Papeterie, la Scierie, la Fabrique. Le site est quelquefois désigné, suivant une métonymie, par l'un des éléments les plus caractéristiques de ses installations techniques : les Piles évoquent ainsi les mortiers d'un moulin à papier dans lesquels on exécutait, à l'aide de maillets, le lavage et le défibrage des chiffons, ou encore les cuves d'un moulin à foulon dans lesquelles on dégraissait et on foulait le drap.

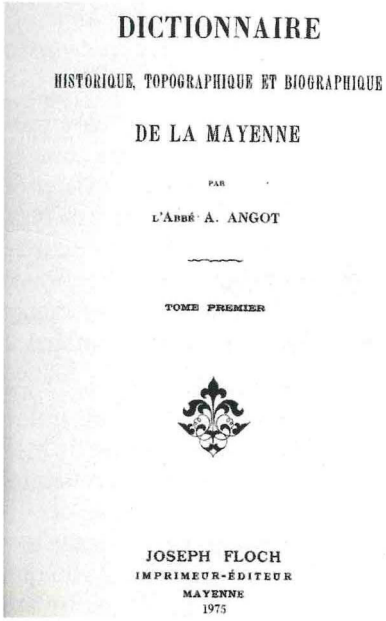
DICTIONNAIRE

HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA MAYENNE

PAR

L'ABBÉ A. ANGOT

TOME PREMIER

JOSEPH FLOCH
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
MAYENNE
1975

On rencontre aussi dans de nombreuses régions françaises une série d'appellations qui renvoient aux différentes catégories d'établissements métallurgiques de type ancien (le Fourneau [25], la Forge, le Marteau, la Filerie, la Fenderie, le Patouillet...).

Les différents toponymes qui viennent d'être énumérés ont donné lieu à une collecte très inégale d'un dictionnaire topographique à l'autre. Ainsi, le terme de moulin, accompagné ou non d'une épithète distinctive, fait l'objet de quinze pages dans le Dictionnaire de la Marne [26], de six dans celui de la Seine-Maritime [27], et de quatre dans celui du Cantal [28].

Si les plus succincts de ces dictionnaires se contentent d'indiquer la nature du lieu-dit (usine, ferme, écart...) et la commune où se trouve le site correspondant, d'autres dressent une liste de ses mentions successives à travers les sources écrites, les plus précis allant même jusqu'à citer la cote d'archives de référence (ainsi les Dictionnaires de la Mayenne [29] et de la Côte-d'Or). D'autres encore mentionnent, à d'autres rubriques, des indications intéressantes et complémentaires. C'est le cas de celui de l'Hérault [30] qui, pour chaque cours d'eau, fournit le nombre d'usines et de moulins en action : « LEZ (...). Le cours du Lez fait marcher vingt-deux usines : moulins, minoteries, filatures, scieries, etc. ».

Ces dictionnaires peuvent donc être utiles pour vérifier la nature des constructions portées sur les cartes, en particulier le long des cours d'eau, en l'absence

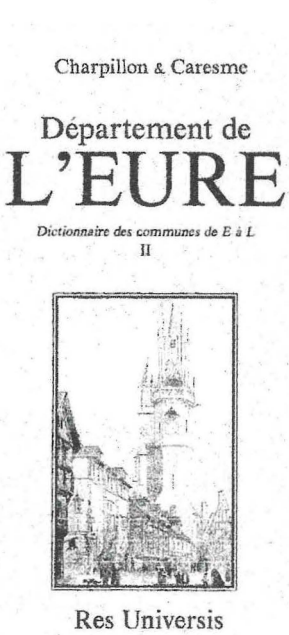

de légende ou de toponyme les identifiant immédiatement avec, toutefois, certaines réserves en ce qui concerne les fours et les fourneaux pour lesquels, bien souvent, les indications données ne correspondent plus à aucune réalité. Leur lecture systématique, qui peut sembler fastidieuse, voire parfois décourageante, n'est pas à préconiser dans le cadre d'un inventaire léger.

Les dictionnaires d'histoire et de géographie communales

Classés par communes, ou par paroisses pour les travaux d'Ancien Régime, et rarement pourvus d'index, ces ouvrages présentent une série de monographies, plus ou moins développées selon la taille de la localité, comportant chacune une description géographique et une notice historique. On y trouve la mention des différentes activités industrielles s'exerçant sur la commune, le type de force motrice utilisée par les édifices industriels cités, et même parfois leur implantation géographique précise.

Qu'ils datent du XVIIIe ou du XIXe siècle, ces recueils se contentent cependant, le plus souvent, d'énumérer les différents établissements en activité à l'époque où ils ont été rédigés. Ainsi peut-on lire dans *la Description générale et particulière du Duché de Bourgogne...* [31] : « VILLECOMTE (...) Au milieu, belle fontaine ou gouffre qui fournit de l'eau en tout temps à une forge, un fourneau, un moulin à scie, un à farine et tombe dans l'Ignon ou Aignon ». Ou encore dans le *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* [32], cette mention plus statistique : « ACQUIGNY (...) Industrie : Scierie mécanique hydraulique. 2 filatures hydrauliques de laine de 3 000 broches. 4 fouleries mécaniques dont 3 hydrauliques et 1 mixte avec 55 machines ».

D'autres ouvrages de ce genre ne se limitent pas à la simple énumération des différentes activités industrielles représentées dans la localité, mais apportent parfois des informations circonstanciées sur certains établissements. Ainsi, après avoir passé en revue les diverses usines de la commune de Morez, dans le Jura (lunetterie, forges, tréfilerie, scieries de bois, moulin à tan, moulins à farine), l'auteur du *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté...* [33] donne, sur trois pages, des renseignements plus détaillés sur quelques-unes des entreprises citées.

Sur le plan historique, ces travaux peuvent servir de base à une étude plus approfondie de l'existence des sites industriels sur la longue durée, lorsque ceux-ci sont de création ancienne, car ils font fréquemment mention de leur existence au Moyen Âge. Ainsi trouve-t-on dans le dictionnaire de Courtepée [34] ce type d'indications : « IS-SUR-TILLE (...) Moulin des Courtines, rappelé dans un titre pour la Maison du Temple en 1185 depuis nommé Domaine de Berbisey, ayant appartenu à Claude Berbisey, maître aux comptes, qui en fit foi et hommage au roi, à cause de son château de Saulx-le-Duc en 1564. On l'appelle maintenant le moulin Jean Norge ».

Ces publications d'érudits locaux des deux derniers siècles sont donc d'une utilité directe pour répertorier les sites de production en activité à l'époque de leur édition et pour fournir au chercheur les premiers repères en vue d'une recherche historique plus approfondie. Dans le même esprit, mais d'une portée beaucoup plus restreinte puisque limitée à la région parisienne, indiquons également le travail de F. Bournon sur le département de la Seine. C'est entre 1898 et 1906 que ce dernier a rédigé ses monographies communales [35], dans lesquelles on trouve

une rubrique évoquant les principales industries locales, avec mention des entreprises les plus anciennes ou les plus remarquables. Pour certaines, figurent aussi la raison sociale, l'adresse, la date de création et le nombre d'ouvriers.

La lecture de ces documents, illustrés, en fin de volume, par un atlas des communes du département de la Seine [36], donne au chercheur à la fois une vue générale de l'implantation géographique de l'industrie en banlieue parisienne et une idée du caractère industriel propre à chacune des communes présentées.

Les sources statistiques

À cette étape de la recherche, les informations recueillies dans les divers instruments de travail dont nous venons de parler doivent être complétées et recoupées par celles que l'on obtient à partir des sources statistiques ; en effet, celles-ci, bien que dépourvues d'exhaustivité, présentent une série de coupes synchroniques de l'état des sites de production d'un secteur géographique déterminé, en général sur la base des circonscriptions administratives.

La démarche d'inventaire conduit donc ici à faire appel à la fois aux sources de portée générale habituellement utilisées par l'histoire économique française – décrites par Bertrand Gille [37] – et à celles, plus spécialisées, qui n'ont pas donné lieu, jusqu'à présent, à pareille exploitation. Il s'agit alors de retenir, parmi un ensemble de matériaux très abondant, ceux qui nous paraissent essentiels pour obtenir un panorama global de l'implantation des sites industriels et comprendre leur insertion dans le réseau économique local. Les principales sources utilisables, constituées par des enquêtes réalisées à une date définie ou par des comptages réguliers donnant lieu à des séries, seront analysées progressivement dans l'ordre chronologique de leur constitution et en évitant de dissocier l'information publiée de celle restée inédite.

Cependant, deux remarques sont à faire. D'une part, si les résultats publiés dans les sources imprimées fournissent immédiatement au chercheur une vision synthétique du patrimoine industriel « potentiel » d'une aire géographique donnée, ils ne lui permettent pas toujours de détailler chaque site de production existant, dans la mesure où ils ne s'appliquent qu'à des collections d'établissements recensés à l'échelle de l'arrondissement ou du département (pour la période post-révolutionnaire). Il est donc indispensable de se reporter aux documents d'origine : bulletins ou bordereaux individuels d'enquête établis par commune, ou même par entreprise, toutes les fois qu'ils sont conservés.

D'autre part, il est vraisemblable qu'une forte proportion d'usines figurant dans ces statistiques a fonctionné jusqu'au milieu du XIXe siècle grâce à l'énergie hydraulique, vu la lenteur de la diffusion de l'énergie thermique en France. Ce qui signifie que, sauf mention contraire explicite, un moulin à farine, un foulon, une papeterie ou une scierie correspondent, sans équivoque, à un site de production mû par la force hydraulique. À cette époque, il en est de même, d'ailleurs, de la grande majorité des établissements textiles et métallurgiques, à l'exception de ceux, plus rares, installés dans quelques zones industrielles étroitement circonscrites aux abords d'un bassin houiller ou très bien desservies par des canaux (Briare) ou des ports (Bordeaux) ; d'où la nécessité, pour le chercheur, de consulter aussi les documents anciens, en fonction de leur degré croissant de spécialisation par rapport au contexte énergétique de la période étudiée.

Les enquêtes industrielles ou économiques de portée générale

Les grandes enquêtes industrielles du milieu du XIXe siècle

Si, sous l'Ancien Régime, les statistiques économiques sont quasi inexistantes, il ne faut pas négliger, pour autant, leurs équivalents que furent les rapports des intendants et des inspecteurs des Manufactures du XVIIIe siècle. Ces longs textes manuscrits [38], particulièrement riches d'informations, donnent une vision à la fois précise et imagée de l'industrie du pays. Certains de ces mémoires ont donné lieu à des publications [39].

On retrouve aussi les prémices des grandes enquêtes de l'Administration impériale, dans les premiers essais de descriptions quantitatives réalisés, notamment, par J.A. Piganiol de la Force et par J. Peuchet [40].

L'essor, à partir de 1830, de l'industrialisation, avec ses conséquences sociales, douanières et fiscales, a incité les pouvoirs publics à disposer du panorama le plus vaste possible de l'activité manufacturière de l'hexagone. Les deux principales enquêtes effectuées à l'échelle nationale dans cette perspective l'ont été durant les années 1840 et 1860. Elles fournissent une image de la réalité industrielle française au moment où l'utilisation de l'énergie hydraulique a atteint son apogée historique et où, en parallèle, se développe celle de la vapeur. Elles ont donné lieu chacune à une publication, facilement consultable par le chercheur aux usuels de la Bibliothèque nationale :

– *Statistique de la France. Industrie. Enquête de 1840-1844* [41] ;

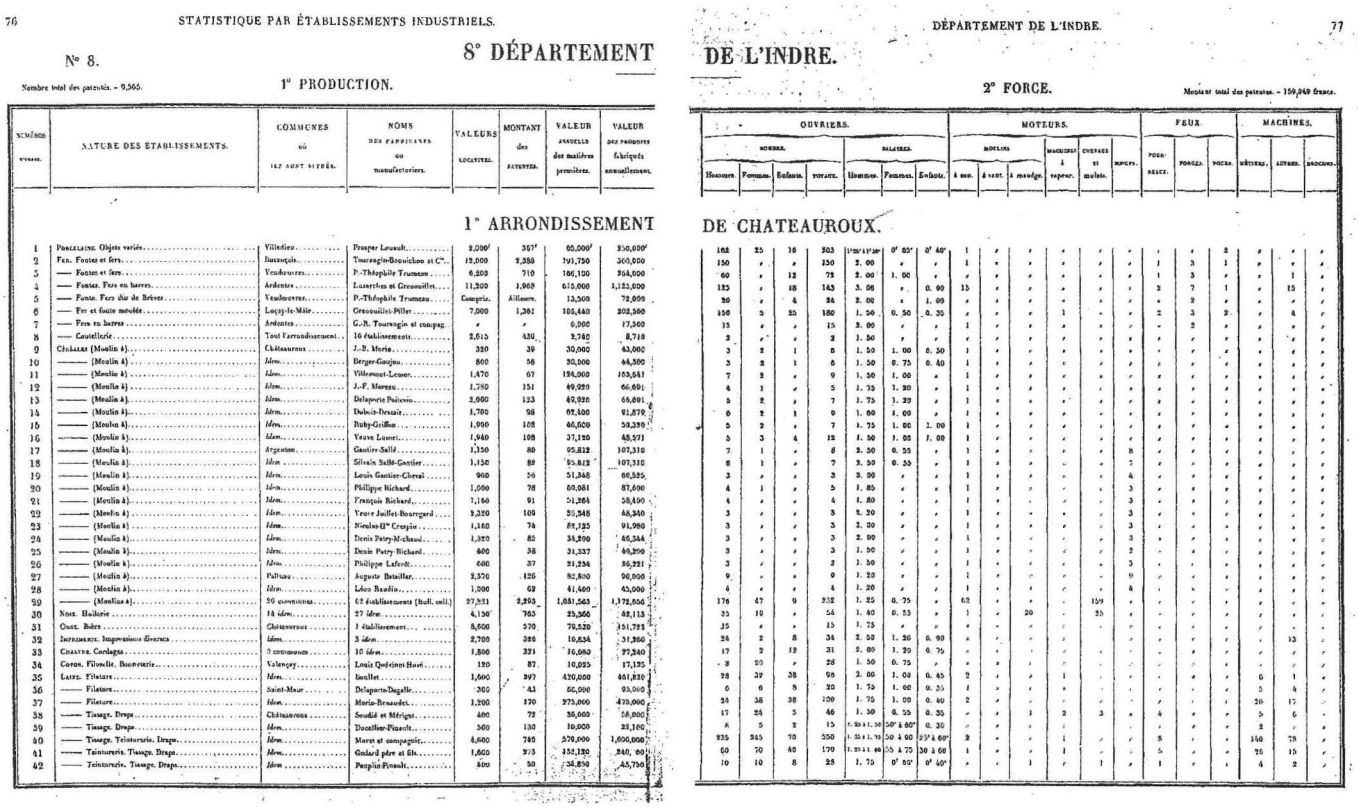

76 STATISTIQUE PAR ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS. DÉPARTEMENT DE L'INDRE. 77

N° 8. 8e DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

Nombre total des patentés. – 9,566. 1e PRODUCTION. 2e FORCE. Montant total des patentes. – 159,949 francs.

Numéros usuels.	Nature des établissements.	Communes où les ont situés.	Noms des fabricants ou manufacturiers.	Valeurs locatives.	Montant des patentes.	Valeur annuelle des matières premières.	Valeur des produits fabriqués annuellement.	Ouvriers. Nombre. Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Salaires. Hommes.	Femmes.	Enfants.	Moteurs. Moulins à eau.	à vent.	à manège.	Machines à vapeur.	Chevaux et mulets.	Moteurs.	Feux. Fours-salet.	Forges.	Fours.	Machines. Métiers.	Autres.	Broches.
	1e ARRONDISSEMENT DE CHATEAUROUX.																									
1	Porcelaine. Objets variés	Villedieu	Prosper Lecouth	2,000f	357f	65,000f	250,000f	162	25	16	203	1f25 à 1f30	0f 65c	0f 40c	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
2	Fer. Fontes et fers	Buzançois	Tourangin-Bouvichon et Cie	12,000	2,388	191,750	360,000	150	»	»	150	2. 00	»	»	1	»	»	»	»	»	1	3	1	»	»	»
3	— Fontes et fers	Vendœuvres	P.-Théophile Trumeau	6,200	710	186,100	364,000	60	»	12	72	2. 00	1. 00	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	1	»
4	— Fontes. Fers en barres	Ardentes	Lusarches et Grenouillet	11,200	1,968	615,000	1,122,000	125	»	18	143	3. 00	»	0. 90	15	»	»	»	»	»	2	7	1	»	15	»
5	— Fonte. Fers du de Bréves	Vendœuvres	P.-Théophile Trumeau	Compris.	Ailleurs.	13,500	72,000	20	»	4	24	2. 00	»	1. 00	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
6	— Fer et fonte moulée	Luçay-le-Mâle	Grenouillet-Pillet	7,000	1,361	108,440	202,560	150	5	25	180	1. 50	0. 50	0. 35	»	»	»	1	»	»	2	3	2	»	4	»
7	— Fers en barres	Ardentes	G.-B. Tourangin et compag.	»	»	0,000	17,500	15	»	»	15	2. 00	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
8	— Coutellerie	Tout l'arrondissement	16 établissements	2,615	439	3,740	8,718	2	»	»	2	1. 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Chaux (Moulin à)	Châteauroux	J.-B. Morin	320	39	30,000	43,000	3	2	1	6	1. 50	1. 00	0. 50	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	— (Moulin à)	Idem	Berger-Gaujou	800	56	30,000	44,300	3	2	1	6	1. 50	0. 75	0. 40	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	— (Moulin à)	Idem	Villemont-Lesnier	1,470	67	134,000	153,541	7	2	»	9	1. 50	1. 00	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	— (Moulin à)	Idem	J.-F. Moreau	1,780	151	49,920	66,691	4	1	»	5	1. 75	1. 20	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13	— (Moulin à)	Idem	Delaporte Poulevin	3,000	123	49,920	66,691	5	2	»	7	1. 75	1. 20	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	— (Moulin à)	Idem	Dubois-Dessaix	1,780	98	68,400	91,879	6	2	1	9	1. 80	1. 00	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	— (Moulin à)	Idem	Ruby-Griffon	1,990	108	46,600	59,390	5	2	»	7	1. 75	1. 00	1. 00	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	— (Moulin à)	Idem	Veuve Lunet	1,940	108	37,120	48,571	5	3	4	12	1. 50	1. 00	1. 00	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17	— (Moulin à)	Argenton	Gautier-Sallé	1,150	80	95,812	107,310	7	1	»	8	2. 50	0. 55	»	1	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»
18	— (Moulin à)	Idem	Silvain Sallé-Gottier	1,150	82	95,812	107,310	6	1	»	7	2. 50	0. 55	»	1	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»
19	— (Moulin à)	Idem	Louis Gautier-Cheval	900	56	51,348	66,555	3	1	»	4	2. 00	»	»	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
20	— (Moulin à)	Idem	Philippe Richard	1,090	78	60,081	87,600	4	1	»	5	1. 85	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
21	— (Moulin à)	Idem	François Richard	1,160	91	51,364	58,450	4	»	»	4	1. 80	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
22	— (Moulin à)	Idem	Veuve Juillet-Bourgeard	9,320	109	35,348	48,350	3	»	»	3	2. 20	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
23	— (Moulin à)	Idem	Nicolas-Hte Crespin	1,160	74	88,125	91,980	3	»	»	3	2. 20	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
24	— (Moulin à)	Idem	Denis Patry-Michaud	1,320	85	34,200	45,344	3	»	»	3	2. 00	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
25	— (Moulin à)	Idem	Denis Patry-Richard	400	38	31,337	40,200	3	»	»	3	1. 50	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
26	— (Moulin à)	Idem	Philippe Laforêt	600	37	21,234	36,221	3	»	»	3	1. 50	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
27	— (Moulin à)	Palluau	Auguste Bataillet	2,370	126	82,800	90,000	9	»	»	9	1. 20	»	»	1	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»
28	— (Moulin à)	Idem	Léon Baudin	1,000	62	41,460	45,000	4	»	»	4	1. 20	»	»	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
29	— (Moulins à)	50 communes	67 établissement (Bull. coll.)	27,211	2,203	1,081,563	1,172,000	178	47	9	232	1. 25	0. 75	»	62	»	»	»	129	»	»	»	»	»	»	»
30	Noir. Huilerie	14 idem	27 idem	4,150	765	25,360	42,112	25	10	»	35	1. 40	0. 55	»	1	»	20	»	35	»	»	»	»	»	»	»
31	Osier. Bière	Châteauroux	1 établissement	8,600	570	70,520	151,722	15	»	»	15	1. 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32	Imprimerie. Impressions diverses	Idem	3 idem	2,700	386	16,634	31,360	24	2	8	34	2. 50	1. 20	0. 90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»
33	Chanvre. Cordages	3 communes	10 idem	1,800	321	16,080	27,240	17	2	12	31	2. 00	1. 20	0. 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
34	Coton. Filature. Bonneterie	Valençay	Louis Quévinot-Havé	120	87	10,025	17,125	8	20	»	28	1. 50	0. 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35	Laine. Filature	Idem	Boullet	1,600	397	420,000	461,820	28	37	38	98	2. 00	1. 00	0. 45	2	»	»	1	»	»	»	»	»	6	1	»
36	— Filature	Saint-Maur	Delaporte-Dagalle	300	43	60,000	93,000	6	6	8	20	1. 75	1. 00	0. 25	1	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»
37	— Filature	Idem	Morin-Beaudet	1,200	170	275,000	475,000	24	38	38	100	1. 75	1. 00	0. 40	2	»	»	»	»	»	»	»	»	20	17	»
38	— Tissage. Draps	Châteauroux	Soudée et Mérignat	400	72	30,000	58,000	17	24	5	46	1. 50	0. 55	0. 35	»	»	1	2	3	»	6	»	»	5	6	»
39	— Tissage. Draps	Idem	Dieuffou-Finault	300	130	10,000	22,100	8	5	2	15	1. 50 à 1. 50	50c à 60c	0. 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
40	— Tissage. Teinturerie. Draps	Idem	Morel et compagnie	4,600	785	570,000	1,000,000	225	245	70	550	1. 25 à 1. 75	50 à 60	25c à 60c	2	»	»	1	»	»	8	»	»	140	78	»
41	— Teinturerie. Tissage. Draps	Idem	Godard père et fils	1,600	273	152,120	240,000	60	70	40	170	1. 25 à 1. 66	55 à 75	30 à 60	1	»	»	1	»	»	5	»	»	26	15	»
42	— Teinturerie. Tissage. Draps	Idem	Pauplin-Finault	400	50	38,850	45,750	10	10	8	28	1. 75	0f 60c	0f 40c	»	»	1	»	1	»	1	»	»	4	2	»

– *Statistique de la France. Industrie, Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865*[42].

L'utilisation qui peut être faite de ces deux sources imprimées diffère d'emblée, puisque la première fournit des renseignements individuels sur les établissements industriels recensés, la seconde seulement des données globales par branche d'activité, à l'échelon de l'arrondissement et du département.

Par ailleurs, le champ d'investigation de ces deux enquêtes est assez dissemblable. La première était censée s'appliquer aux seuls établissements à caractère réellement industriel (plus de 10 ouvriers), alors que la seconde a porté sur l'ensemble des édifices manufacturiers (artisanaux et industriels).

Les grilles d'analyse des deux enquêtes, telles qu'elles ressortent des bulletins individuels de recensement, sont assez similaires, la seconde étant néanmoins plus affinée sur un certain nombre d'aspects. L'une et l'autre demandaient d'indiquer la commune où se trouvait l'établissement industriel, le nom du propriétaire (pour la première), celui du fabricant ou la raison sociale de l'entreprise, la valeur vénale estimée de l'usine et sa valeur locative cadastrale (dans la première), les effectifs par sexe et catégorie d'âge, les salaires moyens pratiqués, le volume, la valeur et la provenance des matières premières employées, enfin le volume, la valeur et les débouchés des produits manufacturés sur une année.

En ce qui concerne les installations techniques, la première enquête mentionne le nombre et la nature des moteurs[43] en service dans l'établissement ; à ces indications, la seconde ajoute la puissance en chevaux, réelle pour les moteurs hydrauliques[44], et nominale et effective pour les machines à vapeur, à une époque où l'écart entre ces deux données restait sensible, même s'il était moindre qu'en 1840.

Pour ce qui est des équipements de production, les deux statistiques donnent le nombre de hauts fourneaux, de forges et fours, de broches de filature, de métiers à tisser, etc. avec, parfois portées en observation, un certain nombre d'indications complémentaires. La seconde enquête, enfin, demande si l'usine est soumise à des périodes de chômage technique dues à des baisses du régime des eaux ou à d'autres facteurs, tels que l'approvisionnement en combustible.

Dans les deux versions éditées, le volume des matières premières, leur provenance, le volume des fabrications et leurs débouchés n'ont en fait pas été publiés. Le nombre et la puissance des moteurs sont présentés agrégés dans celle de 1873. Néanmoins, ces résultats imprimés donnent, même partiellement, une première image d'ensemble de l'univers industriel français avec une répartition globale des forces motrices en service qui sont des renseignements irremplaçables pour juger de l'évolution de l'équipement énergétique de l'industrie de l'hexagone.

Très sommaire par rapport aux deux précédentes, la troisième statistique nationale réalisée entre 1870 et 1900[45] se borne à récapituler, par département, le nombre d'établissements existant dans chaque branche industrielle, avec le nombre d'ouvriers employés et le type de force motrice utilisée.

Les statistiques départementales

En complément de ces grandes statistiques nationales, il y a lieu de consulter, dans les séries M des Archives départementales et dans la sous-série F20 des Archives nationales, les diverses enquêtes entreprises soit en vue d'un recensement national[46], soit sur un plan local, à l'initiative d'un administrateur départemental.

C'est le cas des différentes statistiques dites « préfectorales » qui ont été établies durant la période napoléonienne [47]. Elles portent souvent le nom du préfet qui en a été l'instigateur, comme, par exemple, DALPHONSE dans l'Indre (an XII), COLCHEN en Moselle (an XI) ou LAMAGDELAINE dans l'Orne (an IX). Elles présentent la liste, par communes, des principales industries du département : meunerie, papeterie, textile, sidérurgie, métallurgie des non-ferreux, etc. Il n'est pas toujours aisé de déterminer si elles proviennent d'un travail de collectes d'informations entièrement original ou si elles ne font que reprendre des renseignements recueillis à l'occasion d'enquêtes sectorielles nationales effectuées à des dates diverses et principalement l'an X (1802).

Postérieurement à l'époque impériale, on peut trouver d'autres recensements départementaux entrepris grâce à une initiative locale ou en vue d'une investigation de caractère national n'ayant pas été menée à son terme. On peut ainsi citer deux états dans le département de l'Oise : l'un de 1824-1825, l'autre de 1835, dont l'intérêt est de prendre en compte, de façon plus ou moins exhaustive, l'ensemble des branches d'activité qui y sont représentées.

Les statistiques trimestrielles et annuelles

Parallèlement aux enquêtes que nous venons de citer, menées sans périodicité fixe, l'Administration centrale a cherché, à diverses époques, à mettre en place une statistique régulière destinée à suivre le mouvement général de l'activité économique et industrielle du pays. Après plusieurs tentatives plus ou moins éphémères, à la fin de l'Empire (vers 1810-1813) et au début de la monarchie de Juillet (vers 1833-1835), la pratique d'une statistique conjoncturelle s'est finalement stabilisée durant la majeure partie de la seconde moitié du XIXe siècle.

Elle s'est d'abord appliquée à l'ensemble des établissements industriels, sur la base des renseignements fournis par les maires des communes ayant répondu à un questionnaire portant sur les indicateurs de l'activité des usines : volume de la production, chiffre d'affaires, effectifs, causes des variations de la production et des ventes d'un trimestre à l'autre. Resté apparemment à usage interne de l'Administration, ce recensement est essentiellement connu à travers les bulletins communaux conservés, de façon plus ou moins complète, dans la série M de nombreuses Archives départementales [48].

Y sont mentionnées les périodes de chômage technique supportées par les usines, par suite des variations du régime des eaux ainsi que l'installation éventuelle d'une machine à vapeur régularisant l'activité d'un établissement hydraulique.

À partir de 1871, cette statistique trimestrielle a donné lieu à une publication récapitulative annuelle [49] ; surtout, elle a désormais pris en compte, en plus des données précédentes, les capacités de production théoriques et effectivement utilisées des usines [50], ainsi que les puissances installées des équipements moteurs.

Toutefois, après 1873, elle n'a plus porté que sur certains secteurs d'activité, considérés comme plus particulièrement significatifs (industries céramiques, chimiques...), en laissant de côté les industries alimentaires, extractives et métallurgiques. Ces deux dernières branches faisaient l'objet d'une statistique spécifique.

Il convient de se reporter, là encore, aux séries M des Archives départementales pour consulter les bulletins communaux ou, à défaut, les tableaux récapitulatifs par arrondissement, souvent bien conservés pour cette seconde phase de la statistique trimestrielle. Lorsqu'on peut l'exploiter au niveau des entreprises elles-mêmes, cette source documentaire constitue un instrument de travail de première main pour suivre, avec une grande précision chronologique, la création d'éta-

blissements industriels, la cessation d'activité pour d'autres, ou encore la mise en service de nouvelles capacités de production dans des sites déjà existants. Elle représente donc, à cet égard, un complément essentiel des sources fiscales que nous évoquerons plus loin.

Les enquêtes sur le travail des enfants dans les manufactures

Cette source statistique, distincte des précédentes en raison de sa finalité sociale, fournit au chercheur une information complémentaire de caractère national et intersectoriel sur l'état des établissements industriels et sur la nature de leurs installations motrices. En effet, deux catégories de manufactures étaient visées par la loi du 22 mars 1841 réglementant le travail des enfants : d'une part les fabriques occupant plus de vingt ouvriers des deux sexes et de tout âge réunis en atelier et, d'autre part, les usines à feu continu ou possédant des moteurs.

La toute première enquête menée à ce titre dans les années 1840 mentionne simplement la nature de la force motrice (hydraulique ou thermique) utilisée par l'usine ; les autres renseignements sont les mêmes que ceux qu'on trouve dans les résultats de l'enquête industrielle générale publiée en 1847-1852.

Par contre, ceux obtenus lors des visites d'inspection effectuées entre 1869 et 1871 et figurant dans les tableaux récapitulatifs conservés aux Archives nationales [51] sont d'un bien plus grand intérêt, même si l'abondance des indications portées est fonction de l'interprétation du champ d'application de cette loi, directement proportionnelle au degré d'industrialisation du département concerné. Ainsi, il n'est fait état que de quelques établissements industriels dans les zones fortement agricoles de l'ouest du pays, alors qu'on en dénombre des dizaines pour le nord, l'est et les agglomérations parisienne et lyonnaise.

Beaucoup plus rarement, une interprétation extensive de la loi a abouti, à l'inverse, à transformer les visites des inspecteurs du travail en de véritables enquêtes industrielles. C'est le cas, par exemple, pour la Haute-Marne, dont les tableaux mentionnent les nombreux moulins à farine encore productifs, au même titre que les multiples usines sidérurgiques qui constituaient, alors, le principal secteur d'activité de ce département.

L'intérêt de ces rapports de 1869-1871 réside dans les informations précises qu'ils donnent sur la nature des établissements industriels contrôlés, leur localisation, leurs effectifs, le nom de leurs propriétaires, ainsi que sur le type et la puissance effective de leurs installations motrices. Dans certains départements, les inspecteurs ont noté la présence de roues et de turbines hydrauliques, en distinguant même différentes catégories de roues : à augets, à la Poncelet, de côté... et même les rouets volants. Indications fort précieuses donc dans le cadre d'un inventaire des sites de production, et qui peuvent être mises en parallèle – au moins pour les entreprises les plus importantes – avec celles fournies par les bulletins individuels de l'enquête industrielle générale de 1861, analysée précédemment.

Les grandes enquêtes industrielles de la première moitié du XXe siècle

La IIIe République (1870-1940) n'a pas manifesté la même curiosité pour les problèmes industriels. La théorie et la pratique de l'économie strictement libérale excluaient l'idée d'une intervention de l'État dans le domaine de la production industrielle et en limitaient, de ce fait, la collecte d'informations.

Un recensement très fragmentaire a néanmoins été entrepris à l'échelon national, sur l'évolution de la production de 1910 à 1912. Il a débouché sur une publication

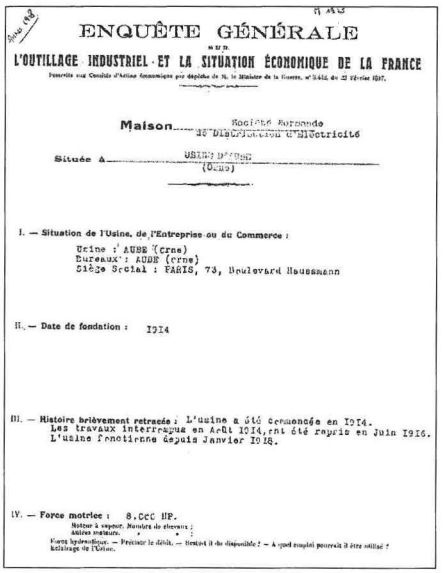

ENQUÊTE GÉNÉRALE

SUR

L'OUTILLAGE INDUSTRIEL ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

Maison Sociétés Normande de Distribution d'Electricité

Située à USINE D'AUBE (Orne)

I. — Situation de l'Usine, de l'Entreprise ou du Commerce :
Usine : AUBE (Orne)
Bureaux : AUBE (Orne)
Siège Social : PARIS, 73, Boulevard Haussmann

II. — Date de fondation : 1914

III. — Histoire brièvement retracée : L'usine a été commencée en 1914. Les travaux interrompus en Avril 1914, ont été repris en Juin 1916. L'usine fonctionne depuis Janvier 1918.

IV. — Force motrice : 8.000 HP.

Enquête générale sur l'outillage industriel et la situation économique de la France réalisée en vertu de la circulaire du Ministère de la Guerre du 23 février 1917 (A.D. Orne : M 1925).

ministérielle [52]. Les renseignements relatifs à l'industrie s'appuient sur des sources émanant des Chambres de Commerce. Ils donnent des indications en valeur et en volume sur les industries alimentaires, la métallurgie, certaines industries chimiques (bougies, colles, gélatine), le textile [53], la céramique, la verrerie, la papeterie, les cuirs et peaux et le bois.

Après ce rapide survol de l'industrie française, c'est au moment où le pays est engagé dans le conflit avec l'Allemagne que l'État, désirant renforcer la mobilisation industrielle, demande, en juillet 1915, l'exécution d'une enquête « par département de toutes les industries, usines et ateliers, avec indication de ceux qui sont actuellement utilisés pour la Défense Nationale et ceux qui seraient susceptibles de l'être [54] ». Mais pour répondre aux exigences de la situation, le ministre du Travail décide de limiter cette enquête aux établissements « fabriquant ou pouvant fabriquer des armements [55] ». Un questionnaire, envoyé dans chaque département, devait relever l'adresse précise de chacune des usines entrant dans cette catégorie de production, le nom de l'industriel, la nature de l'activité principale, le nombre d'ouvriers employés avant-guerre et en 1915. Les résultats relativement exhaustifs, semble-t-il, ont donc porté sur les secteurs de production suivants : métallurgie lourde et de transformation, mécanique industrielle et de précision, construction électrique, construction automobile, aéronautique, chimie et travail du bois [56].

Notons ici l'existence d'une autre enquête de portée nationale réalisée en 1916-1917, dans le but de présenter un tableau aussi complet que possible des forces et des ressources industrielles que les départements pourront fournir à la France « pour la lutte économique qu'elle aura à engager quand la voix du canon se sera tue [57] ». Elle a été publiée sous l'égide du ministère de la Guerre vers 1919. Elle cite, pour chaque département, les établissements industriels avec leur date de construction, ainsi que le nombre d'ouvriers employés, les machines de production en fonctionnement et les moteurs énergétiques utilisés avant-guerre et au moment du recensement.

Enfin, c'est de la même époque que date la constitution de fonds d'archives émanant de l'Office de Reconstitution Industrielle des départements victimes de l'invasion (ORI). Créé par la loi du 6 août 1917, cet organisme public avait été chargé d'instruire les dossiers de dommages de guerre dans les départements où se déroulèrent les combats. Relevaient de l'ORI les usines et les édifices artisanaux. Les industriels, pour bénéficier d'une aide à la reprise de leur activité, étaient invités à déclarer la nature de leur entreprise, les matières premières utilisées et leurs types de productions ; ils devaient également indiquer leur chiffre d'affaires ainsi que le nombre de salariés et de machines en place avant 1914.

L'évaluation des dommages nécessitait un état précis des lieux, accompagné de plans et de photographies. Ces dossiers sont consultables aux Archives des départements sinistrés du nord [58] et de l'est de la France, ainsi qu'aux Archives nationales [59]. Ils peuvent être particulièrement intéressants, dans la mesure où ils contiennent les relevés des bâtiments et des machines de production d'avant-guerre, ainsi que les photographies des destructions et, parfois, les schémas de reconstruction de chacun des établissements industriels concernés.

En 1930, alors que débute la crise économique, le Parlement obtient qu'une enquête industrielle soit annexée au Recensement général de la population de 1931. Elle concernait toutes les entreprises de plus de dix salariés. Un même type de formulaire fut utilisé pour toutes les branches de l'industrie. Il comportait des questions succinctes sur l'activité de l'établissement, le personnel employé, les forces motrices, les consommations d'énergie, les salaires, le coût des matières premières, la valeur des produits fabriqués, etc. [60]. Malheureusement, le quart

Lettre du 6 mars 1922 adressée par le directeur de la manufacture de chicorée Protez-Delatre de Cambrai (Nord) au chef du 2e Secteur de la Reconstitution Industrielle de Valenciennes, accusant réception d'une somme de 20 000 F (A.D. Nord : 10 R 5037).

seulement [61] des entreprises interrogées y répondit correctement. Les résultats sont donc difficilement exploitables, en raison de la mauvaise qualité des réponses et de leur taux de variation très fort d'un secteur d'activité à l'autre : 16 % pour le textile et environ 45 % pour la métallurgie.

Après ce relatif échec et un autre projet lors du Recensement de 1936 qui n'aboutit pas, ce sont les décrets du 17 juin 1938 et du 12 novembre 1938 qui instaurent la statistique industrielle obligatoire [62] pour les établissements de plus de cinq salariés ; les industriels concernés devaient donner périodiquement à l'Administration des informations sur la production, le nombre d'heures de travail, les salaires, les effectifs.

Dès l'été 1940, la raréfaction des matières premières et le blocus nécessitent l'intervention autoritaire de l'État dans le domaine de la production industrielle, surtout au niveau du contrôle de la répartition des produits manufacturés et de première nécessité. L'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI), organisme mis en place provisoirement par la loi du 10 août 1940, se voit alors chargé de fixer la réglementation concernant l'acquisition, la vente, le stockage et la consommation des produits industriels. C'est par conséquent dans le cadre du contrôle de l'économie par l'Administration et de la répression des fraudes à l'égard du système de répartition, que fut élaboré le seul fichier nominatif des établissements industriels français de la première moitié du XXe siècle. Conservé aux Archives nationales [63], il comprend cent-vingt-six boîtes de fiches classées par département, puis par ordre alphabétique des raisons sociales. Ce fichier renferme, pour chaque entreprise de plus de cinq salariés, les renseignements suivants : forme juridique, date de fondation, capital de la société, nature précise des activités, chiffre d'affaires depuis 1938, répartition du personnel par qualification et par sexe, équipement en machines, sources d'énergie utilisées. De par cette énumération, on peut apprécier la richesse de ce fonds documentaire et les perspectives qu'il offre, tant au point de vue d'un inventaire du patrimoine industriel bâti que d'une approche plus approfondie des structures industrielles françaises en période de pénurie (1938-1949).

À partir de 1949, la statistique industrielle connaît une période de repli. Il faudra attendre 1954 pour que les enquêtes industrielles mensuelles [64] soient reprises de façon régulière par les associations professionnelles, et 1962 pour que l'INSEE [65], qui avait, entre-temps, constitué un fichier des établissements industriels et commerciaux [66], entreprenne un Recensement industriel général [67].

Les enquêtes industrielles sectorielles

Le plus souvent antérieures aux enquêtes générales citées plus haut pour avoir été réalisées entre la fin de l'Ancien Régime et les années 1850, les enquêtes portant sur un seul secteur d'activité ont le grand intérêt de posséder un niveau élevé d'exhaustivité apparent.

Il ne saurait être question de passer ici en revue systématiquement toutes les enquêtes qui sont conservées dans la sous-série F12 et, plus rarement, dans la sous-série F20 des Archives nationales [68].

On examinera seulement, dans le cas présent, les enquêtes relatives aux trois principaux secteurs industriels qui ont le plus donné lieu à des recensements spécifiques depuis la fin de l'Ancien Régime : meunerie, sidérurgie et mines, papeterie, même si le nombre des établissements concernés n'est pas du tout du même ordre d'un secteur à l'autre.

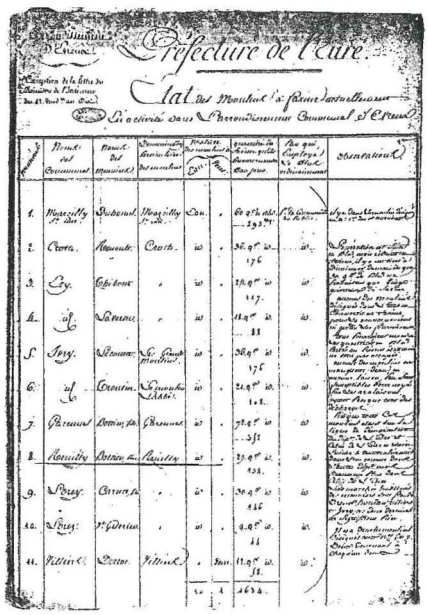

État des moulins à farine en activité dans l'arrondissement d'Evreux (Eure), dressé en exécution de la lettre du Ministre de l'Intérieur du 12 vendémiaire an X (1801) (A.N. : F20 294).

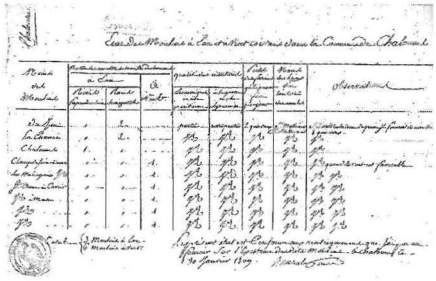

État des moulins à eau et à vent existant sur la commune de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), exécuté en application de la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 31 décembre 1808 (A.D. Maine-et-Loire : 67 M 8).

Les enquêtes nationales sur la meunerie

Parmi les enquêtes qui se sont succédé, depuis la Révolution jusqu'au début du XIXe siècle, sur ce secteur d'activité, trois paraissent mériter une attention particulière :

– les états de situation et de production des moulins à blé par district, dressés en vertu de la circulaire du 13 frimaire an II (3 décembre 1793) du Comité des Subsistances de la Convention nationale [69] ;

– l'enquête menée en exécution de la lettre du ministre de l'Intérieur du 12 vendémiaire de l'an X (1801) [70] ;

– la statistique des moulins à farine, exécutée en application de la circulaire du ministère de l'Intérieur du 31 décembre 1808 [71].

À noter qu'elles ont été réalisées dans un contexte de crise frumentaire et qu'elles étaient destinées à renseigner les pouvoirs publics sur les capacités de mouture et par là sur les conditions d'approvisionnement de la population, en fonction de préoccupations relevant davantage de la préservation de l'ordre public que de l'information économique.

Les résultats conservés aux Archives nationales sont, dans certains cas, incomplets et ne sont pas toujours présentés de manière homogène. Plusieurs départements manquent pour l'enquête de l'an II [72]. Les tableaux de la seconde ne sont complets, pour l'ensemble des circonscriptions [73], que pour les départements de la région parisienne et ceux qui lui sont limitrophes [74]. Enfin, dans celle de 1808, tous les départements sont représentés à l'exception de la Drôme et de l'Hérault ; mais les résultats fournis se présentent sous la forme d'états communaux détaillés pour vingt-deux d'entre eux seulement et sous celle de tableaux récapitulatifs par arrondissement pour les autres. Le chercheur devra donc consulter les documents d'origine de ces enquêtes dans les séries M des Archives départementales [75].

Les questionnaires adressés aux maires demandaient d'indiquer : le nom du meunier et, le cas échéant, celui du propriétaire, l'appellation du moulin, la nature de la force motrice (hydraulique ou éolienne), la production moyenne horaire ou journalière ou la capacité de mouture (les mesures étant indiquées, dans l'enquête de l'an X, tantôt en unités d'Ancien Régime, tantôt en quintaux métriques), enfin, la durée moyenne des chômages saisonniers ou hebdomadaires. Ces renseignements de base devaient être complétés par d'autres, d'ordre plus technique, tels que le type et le nombre des « tournants [76] », le procédé de mouture utilisé (à la parisienne [77] ou à la lyonnaise [78]) ou la provenance des meules.

Vers la fin des années 1840, les pouvoirs publics réalisèrent à nouveau des enquêtes nationales sur la meunerie. La première des deux principales statistiques de cette époque a été dressée en 1847, au plus fort de l'ultime crise de subsistances qu'ait connu la France, de manière à mieux connaître la situation des meuniers et à prévenir les pratiques spéculatives, dans un souci prioritaire d'ordre public. Des fragments des résultats généraux figurent ici et là dans diverses séries M des Archives départementales. Il en ressort que les rubriques figurant dans les questionnaires se rapportaient, en particulier, aux capacités de mouture avec mention du nombre de meules et aux puissances énergétiques installées.

Le second recensement des moulins a eu lieu en 1852. Les résultats obtenus par département sont rassemblés aux Archives nationales [79], mais sont pour la plupart difficilement exploitables, car informes et très lacunaires, à l'exception de quelques-uns ; c'est le cas de ceux du département de la Seine-Inférieure qui se présentent sous forme de tableaux détaillés par communes et qui peuvent donc être mis en parallèle avec ceux des trois enquêtes citées précédemment.

Outre ces enquêtes de portée nationale, il en existe d'autres de caractère local, à consulter dans les séries S des Archives départementales ; elles viennent souvent compléter, sur divers aspects, les Statistiques industrielles générales.

À partir du dernier quart du XIXe siècle, ce n'est plus dans les sources administratives que l'on doit rechercher des indications statistiques sur les moulins à farine, mais dans les ouvrages spécialisés des milieux professionnels tels que la revue *La meunerie française* [80] et le *Journal de la meunerie française*. Bien plus tardivement encore, la mise en place, en 1936, de l'Office national interprofessionnel du Blé[81] a permis de réaliser des recensements très précis sur les établissements de meunerie, avec publications annuelles détaillées.

Les enquêtes nationales sur la sidérurgie et les mines

Les enquêtes métallurgiques se sont multipliées, dès le milieu du XVIIIe siècle, en raison à la fois de l'intérêt porté par l'État à cette industrie « stratégique » et de l'encadrement administratif dont celle-ci a fait l'objet. Elles ont été recensées systématiquement pour l'Ancien Régime par B. Gille [82], pour les années 1789-1815 par D. Woronoff [83] et, pour la période suivante, par J. Vial [84].

Quatre d'entre elles, donnant, pour chaque circonscription administrative, la liste détaillée des usines (fourneau, forge, martinet...) avec leur localisation, le nom des propriétaires et exploitants, ainsi que des précisions techniques sur la force motrice utilisée, la production (fer, fonte, acier, quincaillerie) et le combustible, ont été publiées : celle de Terray, en 1772, par B. Gille [85], celle de 1788 (réalisée à la demande de Dietrich) par H. et G. Bourgin [86]. Les deux dernières effectuées par l'Administration des Mines en 1836 [87] et 1845 ont paru dans les *Comptes rendus des Travaux statistiques des Ingénieurs des Mines* [88]. Elles comportent, en plus, une rubrique historique indiquant la date de fondation effective de l'usine, celle de sa dernière reconstruction, ou encore de sa plus ancienne attestation dans les textes.

Les résultats de l'enquête de 1772 sont conservés pour presque la totalité des généralités de la France d'Ancien Régime ; quant aux trois autres elles offrent une couverture complète au niveau national avec un degré d'exhaustivité particulièrement satisfaisant.

À noter, également, l'existence d'un important rapport sur les forges, les fonderies de canons et les manufactures de Normandie, établi en 1794 (10 vendémiaire-10 frimaire an III) et publié par G. Richard [89].

Parmi les autres statistiques concernant les établissements sidérurgiques, dont les résultats n'ont pas été édités systématiquement, deux doivent être spécialement consultées : celle de l'an X [90] et celle de 1811 [91] ; on y indiquait, entre autres, le nombre de hauts fourneaux, d'affineries, les effectifs ouvriers, les matières premières utilisées, la production de fonte et de fer, les débouchés commerciaux et les chômages périodiques.

Pour ce qui est de l'activité minière, force est de constater que les statistiques concernant ce secteur industriel [92] ont été menées de façon sporadique durant l'Ancien Régime et l'Empire ; elles n'offrent, pour cette période, que des résultats assez peu précis et difficilement exploitables. Par contre, vers le milieu de la monarchie de Juillet, la publication annuelle de la Statistique de l'Industrie minérale et extractive, mise en place en exécution de la loi du 23 avril 1833 [93], fournit une foule de renseignements. Elle recense toutes les mines et les carrières en exploitation dont on doit connaître le produit – base de la redevance due à l'État [94] –, mais aussi le nombre d'ouvriers qui y sont employés. Le Bureau de la Documentation minière, qui publiait cette statistique, a mis depuis quelques années en dépôt aux Archives

GÉNÉRALITÉ DE TOURS

a) Subdélégation de Mayenne.

CHAILLAND

Cons. : forges de Chailland et de Villeneuve.
Sit. : elles sont toutes deux sur la paroisse de Chailland.
Fonte : 1.000.000 de livres.
Fer : 550.000 ou 600.000 livres.
Propr. : Mme la duchesse de Mazarin.
Expl. : M. Patton.
Obs. : la mine coûte 10 livres la pipe prête à être mise au fourneau, la castine 10 s. le cent, non compris la casse. Le prix des fers au comptant est de 15 livres pris sur le lieu. Le débouché est à Domfront en Normandie ou à Angers. Les maîtres de forges prétendent que les fers fabriqués en France ne sont plus en état de soutenir la concurrence avec l'étranger ; celui-ci paye moins de droits où il est fabriqué, les bois se donnent à meilleur marché. Que les droits établis sur les fers étrangers devraient être payés au débarquement, que les droits sont fraudés, d'où la fabrication des fers de France ou plutôt le commerce se trouve altéré étant plus vendu de fers étrangers que de ceux fabriqués en France. Pour favoriser ce commerce, les maîtres de forges prétendent qu'en mettant de plus forts droits sur l'entrée des fers étrangers et les faisant payer au débarquement, ce serait le moyen de favoriser la fabrication et le débouché. Enfin les droits de la marque des fers sont très considérables, ce qui nuit à la fabrication et à la vente.

ARON

Cons. : forge d'Aron, le fourneau à Hermel.
Sit. : la forge à Aron, le fourneau paroisse de Mésanger.
Fonte : 700.000 livres.
Fer : 400.000 livres.
Propr. : le comte de Rhoné.
Expl. : les sieurs Lemarié et Marçais.

Un extrait de l'enquête de Terray en 1772, par B. Gille, portant sur les usines métallurgiques de la Généralité de Tours (Indre-et-Loire).

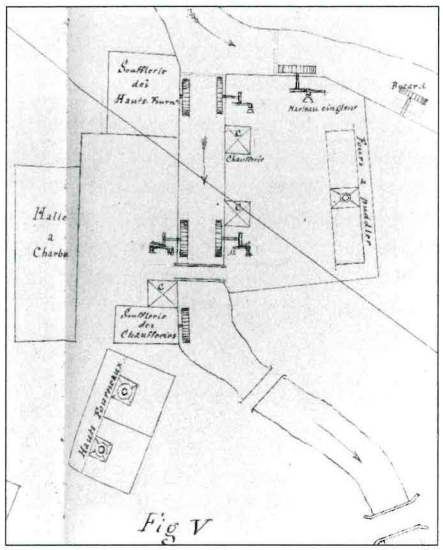

Plan de l'usine métallurgique de Marnaval (Haute-Marne) en 1850 (E.N.S.M.P. Mémoire n° 443 de l'élève ingénieur Lebleu, 1850).

nationales divers documents de base ayant servi à son élaboration. Parmi ceux-ci, citons, par exemple, les questionnaires utilisés lors des enquêtes de 1913, 1927 et des années suivantes, et d'autres pièces relatives aux enquêtes sur la main-d'œuvre et les conditions de travail dans les différents bassins miniers du pays.

Parallèlement à cette source imprimée, le chercheur pourra également puiser des informations précieuses dans les mémoires manuscrits [95] des élèves ingénieurs des mines. Ces travaux, conservés à partir de 1823, avoisinent le millier. Ils portent sur l'ensemble des questions minéralogiques appliquées à l'industrie dans toutes les régions du pays. Concernant les différents types de mines et d'usines existants, ces rapports s'attachent à décrire la nature de l'exploitation en question en indiquant avec précision, à l'aide de croquis ou de plans, les procédés industriels et techniques en vigueur à cette époque.

Les enquêtes nationales sur la papeterie

Comme la sidérurgie, ce secteur de production s'est caractérisé d'abord par une grande dispersion de ses implantations le long des cours d'eau et par une large diffusion à travers tout le territoire. C'est encore à l'époque de la Révolution et de l'Empire qu'il faut se placer pour obtenir, à travers les enquêtes administratives, les images les plus représentatives de l'état de l'activité des « moulins à papier ».

Celles de l'an II et III (1794) et de l'an VII (1799) [96] paraissent n'avoir laissé de côté qu'un cinquième des papeteries. L'appellation de l'usine y est souvent indiquée, ainsi que le nom de l'exploitant; on y trouve également un état civil du personnel employé et des renseignements d'ordre technique et économique sur les moyens de production (nombre de cuves, de piles ou de cylindres à la hollandaise), les quantités de produits selon les différentes qualités, la valeur des matières premières employées et les débouchés.

Une seconde enquête lancée par la circulaire du 26 fructidor an VII (13 septembre 1799) [97] énumère le nombre de papeteries par canton ainsi que le nombre de cuves, la fabrication annuelle, les ventes, les prix et le poids des rames des diverses espèces de papier. Un résumé est établi par département avec le nombre des usines, des cuves et la quantité totale de papier produit.

L'enquête sur les papeteries, exécutée en vertu d'une circulaire du 25 novembre 1811 [98], ne se présente pas sous la forme systématique et sérielle des documents précédents, mais sous celle de notes dans lesquelles figurent le nombre des papeteries en activité par commune, leur date de création, leurs effectifs et leurs salaires, les quantités et l'origine des matières premières employées, leur production et leurs équipements techniques. Mais, ne s'agissant pas à proprement parler de statistiques établies à partir d'un formulaire standardisé, les informations fournies ici ne sont pas toujours homogènes.

Des documents similaires, complétant les précédents, ont été localisés dans certaines séries M des Archives départementales [99].

La documentation statistique sur les autres secteurs industriels

D'autres branches d'activité ont fait l'objet de recensements qui n'ont pas été menés aussi systématiquement dans les cadres normalisés. C'est le cas, en particulier, de l'industrie textile qui, bien avant le XIXe siècle, était déjà l'une des activités les plus importantes et les plus dynamiques du pays. La plus sérielle des enquêtes consacrées à ce secteur de production reste celle dite de Champagny (1805-1806), relative à l'industrie cotonnière [100].

Signalons également, pour mémoire, l'existence d'une autre enquête sur le textile, réalisée en vertu d'une circulaire du 30 septembre 1811, portant sur la soie, la laine, le coton et les toiles. Les questions avaient trait à la situation des usines, au nombre de leurs métiers, aux effectifs par catégories (fileurs, tisserands, bonnetiers...), aux espèces de tissus fabriqués et au nombre de pièces correspondantes. Les résultats, sauf pour la soie, sont conservés aux Archives nationales [101].

Les enquêtes particulières sur les forces motrices

À partir du dernier tiers du XIXe siècle et jusqu'à l'entre-deux guerres, les forces motrices employées pour la mécanisation des différentes branches d'activité industrielle ont fait l'objet d'une statistique séparée, celle-ci pouvant être réalisée soit dans le cadre des Recensements généraux de l'époque [102], soit dans celui d'enquêtes spécifiques dont certaines ont porté uniquement sur l'énergie hydraulique. Celles qui touchent l'ensemble des catégories d'installations motrices ont donné lieu à des publications de portée nationale, tandis que les autres n'ont été publiées que très partiellement ou sont même restées entièrement inédites.

Les statistiques générales des forces motrices

Ces statistiques, effectuées en 1899, 1901, 1906 et 1926 ont donné lieu, chacune, à une publication par les différents ministères concernés [103].

Il importe de préciser que ces recueils fournissent toutes les données agrégées au niveau du département et ne donnent aucun renseignement individuel sur les entreprises. Ils indiquent, avec un degré d'exhaustivité très supérieur à celui des différentes statistiques citées précédemment, l'effectif total des établissements industriels en activité durant le premier tiers du XXe siècle.

La statistique de 1899 ventile dans chaque département les usines par branche d'activité et par tranche de puissance nette. Mais la dissociation des données relatives aux moteurs hydrauliques d'une part, aux machines à vapeur d'autre part, ne permet pas de comparer la place tenue respectivement par ces deux sources d'énergie pour un même groupe d'entreprises. Les établissements dotés d'une force motrice mixte, chose courante à cette époque, n'ont pas été dénombrés.

L'enquête de 1901 donne des résultats beaucoup plus sommaires ; celle de 1906 propose une répartition très fine des établissements industriels par branche d'activité à l'échelle nationale. Il faut en retenir, pour chaque département, le nombre total de chutes d'eau en activité, distribuées par tranches de puissance brute, ainsi que de celles en chômage et abandonnées. Sont mentionnées, pour la première fois, celles affectées, en tout ou en partie, à la production électrique. Hormis pour les régions de montagne, où la statistique est bouleversée par le développement de l'hydroélectricité, ces chiffres sont un indicateur a posteriori de l'équipement hydraulique en fonctionnement sur la majeure partie du siècle dernier.

La dernière enquête de 1926 revient à une présentation départementale, mais se contente d'indiquer, pour chaque secteur d'activité, les puissances installées des différentes catégories de moteurs en service, sans en mentionner le nombre.

Ces données publiées rendent compte de l'évolution globale de l'équipement hydraulique industriel de chaque département. Il peut être utile de rechercher les fiches individuelles d'établissements qui ont servi à élaborer ces statistiques nationales. Ces documents d'origine semblent, pour certains, être déjà versés dans la série S des Archives départementales. Mais la plupart sont conservés dans les Archives des Directions départementales de l'Agriculture et de l'Équipement.

Les enquêtes spécialement consacrées aux forces hydrauliques

Ce n'est pas avant les années 1870 que les sites de production hydraulique ont donné lieu à des recensements spécifiques [104]. Ces derniers ont été effectués par les ingénieurs du Service hydraulique des Ponts et Chaussées, puis par ceux de la Direction de l'Hydraulique agricole, chargés de la tutelle administrative des usines. Deux de ces enquêtes doivent être citées ici.

En premier lieu, un fascicule, édité en 1878, concernant le département de la Haute-Garonne [105], paraît constituer l'une des rares épaves connues d'une enquête entreprise à l'échelle nationale par le Ministère des Travaux publics. Les renseignements fournis sont particulièrement intéressants dans la perspective d'un inventaire, puisqu'ils présentent la liste nominative des usines hydrauliques du département. Pour chaque site répertorié, sont indiqués le nom de la commune où il se trouve et le nom du cours d'eau qui l'alimente, les caractéristiques de la chute (débit, hauteur, puissance brute), le type de moteur et la nature des équipements de production actionnés par cette installation hydraulique.

Grand marteau-pilon de 100 tonnes installé à l'usine des Étaings à Rive-de-Gier (Loire) (Le Génie civil, *n° 576, tome 23, 1893).*

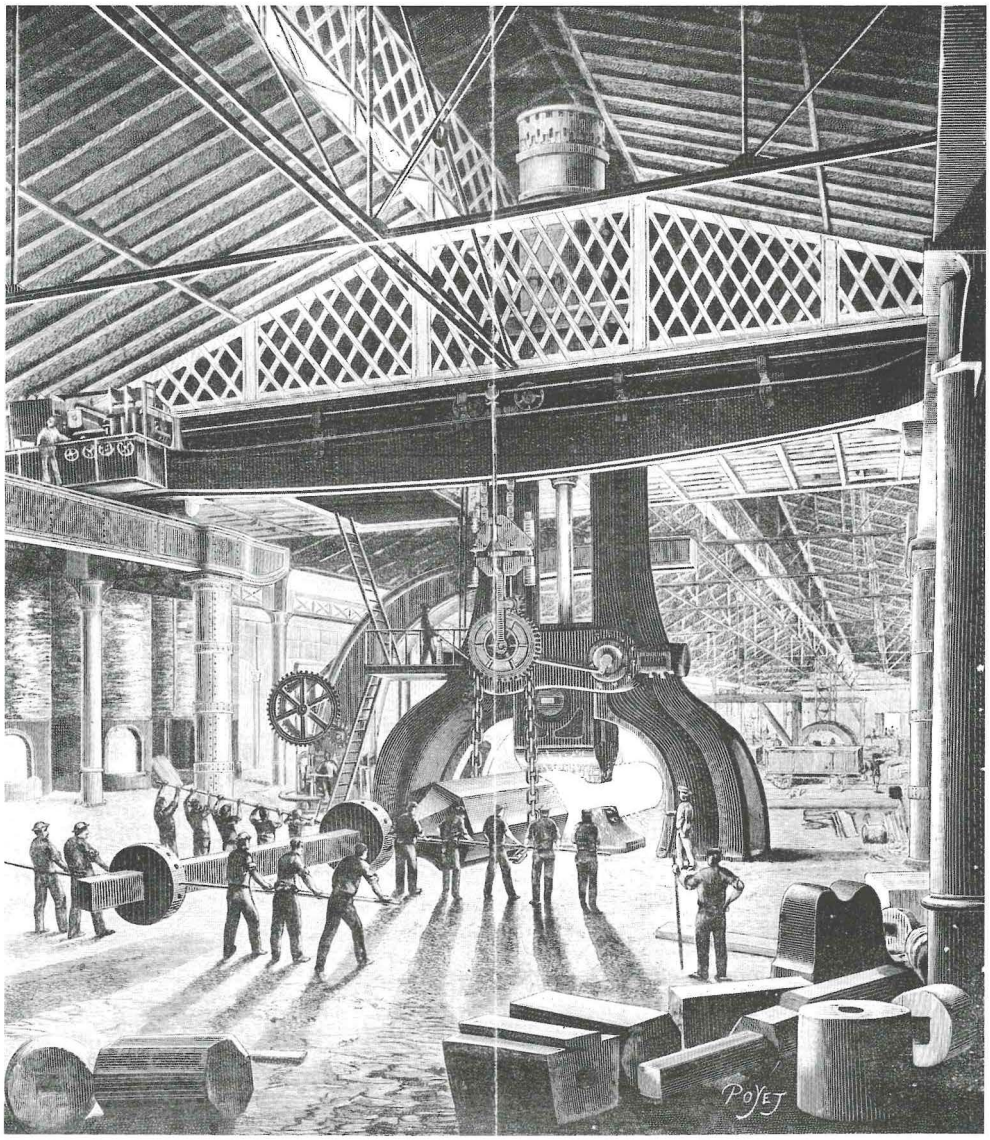

Par ailleurs, c'est en 1890 que le Ministère de l'Agriculture lança une autre enquête sur les usines installées le long des rivières non domaniales. Les conclusions générales de ce recensement ont été présentées, en 1896, par V. Turquan dans une série d'articles parus dans la revue *Le Génie civil* [106].

L'enquête a porté sur l'ensemble des prises d'eau à usage énergétique existant en France – y compris celles en chômage ou abandonnées. Elle s'est donc attachée aux sites proprement dits et aux puissances brutes des chutes, en vue d'évaluer, à l'échelon national, le potentiel hydraulique déjà aménagé. Dénombrement qui s'avère très proche de l'exhaustivité en ce qui concerne les sites de production hydraulique en activité avant le début de l'ère hydroélectrique [107].

Les sources fiscales, les archives des administrations centrales et des tribunaux

Les sources fiscales

Pour le XVIIIe siècle, certaines sources fiscales existent comme, par exemple, les registres de capitation qui permettent de dresser des listes nominatives de contribuables et de connaître le montant de leur imposition. Mais l'exploitation de ces documents est difficile.

Depuis la mise en place, à l'époque révolutionnaire et impériale, des cadres modernes de la fiscalité directe, deux sources de portée générale doivent être utilisées en priorité : le cadastre et les rôles de patentes.

Le cadastre

Instrument fondamental de recherche pour toute étude sur le patrimoine bâti en général, le cadastre [108] l'est encore plus, dans le cas présent, en tant que témoin privilégié des constantes modifications auxquelles sont soumises, de par leur nature même, les propriétés industrielles. En effet, instituée juste avant l'essor de la première industrialisation, cette source, grâce à sa version initiale, rend compte, pour les sites anciens, de leur morphologie primitive, cependant que ses révisions périodiques permettent d'observer leurs transformations, rythmées par le devenir économique de ces établissements.

Il existe pour chaque commune, cinq ou six versions [109] successives du cadastre depuis sa mise en place ; elles sont toutes facilement consultables localement et le chercheur devra, selon le type d'étude envisagée, les confronter les unes aux autres.

Quatre documents composent le cadastre : les états de section, les matrices cadastrales, les tableaux d'assemblage et les plans parcellaires, et le registre des augmentations et des diminutions des revenus cadastraux.

L'analyse de ces divers éléments doit permettre au chercheur de répertorier les différents sites industriels d'une commune, de les localiser à l'aide des plans parcellaires, de déterminer leurs affectations successives, de dresser la liste de leurs propriétaires et de suivre aussi l'évolution de leur morphologie d'ensemble.

L'utilisation du cadastre peut se trouver considérablement facilitée et accélérée en mettant à profit le maximum d'informations collectées au cours de la précédente phase de recherche à partir des documents généraux cités plus haut. En particulier, si l'on possède le nom de l'un des propriétaires successifs d'une usine à une date donnée, on obtiendra, en se reportant à la matrice cadastrale correspondante, les numéros de parcelles sur lesquelles elle est située et on pourra la localiser immédiatement sur le plan cadastral de la période concernée.

Au contraire, en l'absence d'indications préalables de ce genre, il faut passer en revue l'ensemble des états de section pour relever, par leur désignation à la colonne « Nature de propriété », les mentions d'établissements industriels tels que Fabrique, Usine, Manufacture, Moulin. Les ambiguïtés que peuvent comporter ces dénominations, peu précises quant à la nature de l'activité de ces édifices, peuvent être levées généralement en se reportant, à partir des numéros de parcelles correspondants, aux plans cadastraux. Pour les usines hydrauliques, il sera nécessaire aussi de vérifier, sur ces mêmes plans, si elles sont bien situées en bordure immédiate d'une rivière ou placées transversalement à son cours.

Les registres des augmentations et des diminutions des revenus cadastraux, qui figurent normalement en tête des matrices, permettent, quant à eux, de déterminer la nature des transformations subies par le site de production (changements d'activité ou de destination, agrandissements, réaménagements...) et d'en suivre la chronologie avec précision, puisqu'ils indiquent les dates d'achèvement des constructions ou des reconstructions, ainsi que celles des démolitions effectuées sur les fonds.

La variation des valeurs locatives cadastrales constitue, par ailleurs, un indice de l'importance économique de l'entreprise industrielle avant et après transformation et reflète indirectement le niveau des investissements engagés. Les indications relatives aux propriétaires successifs des usines sont également utiles pour appréhender les facteurs économiques et sociaux de l'évolution architecturale et technique de ces établissements. Les dates des mutations de propriété et les noms des vendeurs

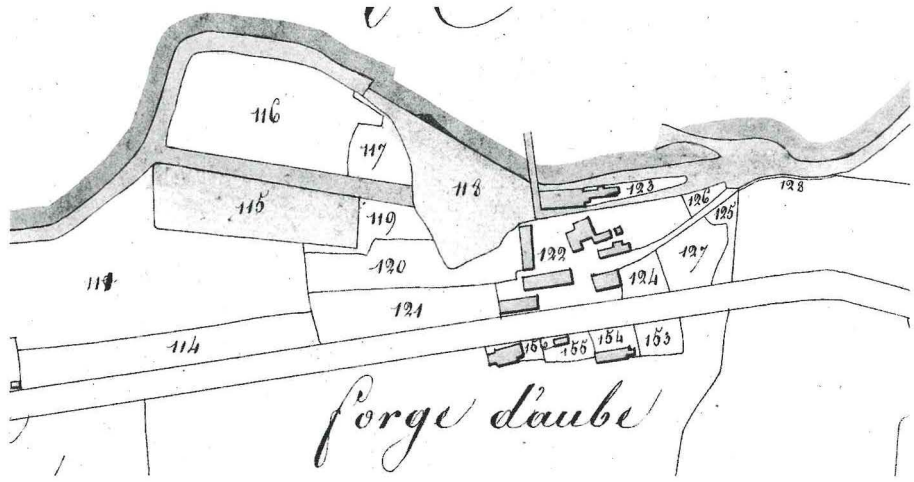

Extrait du plan cadastral de la commune d'Aube (Orne) vers 1820 où figurent la forge et son système hydraulique (A.D. Orne : 3 P 2/008).

et des acquéreurs fournissent les informations élémentaires pour retrouver, par la suite, les actes de vente correspondants, par le biais des sources de l'Enregistrement et des Hypothèques. La profession et la domiciliation des propriétaires permettent aussi de saisir le contexte industriel local et le processus de création ou de changement d'activité d'un site de production. Ainsi, en Normandie, voit-on de nombreux moulins à foulon, filatures ou usines de petite métallurgie être construits à l'initiative de manufacturiers ou de négociants établis dans les centres urbains jouant le rôle de leaders économiques à l'égard des régions avoisinantes, comme c'est le cas pour Elbeuf, Louviers, L'Aigle, Alençon ou Rouen. On peut observer le même phénomène en Champagne-Ardenne, en Bourgogne et en Rhône-Alpes, où des entreprises textiles et métallurgiques se sont développées sous l'emprise de villes comme Troyes, Dijon, Lyon ou Saint-Étienne.

L'étude détaillée des plans parcellaires, au-delà de la simple localisation des usines, constitue la première étape pour saisir, dans sa globalité, l'implantation d'un établissement sur son site propre, c'est-à-dire du point de vue de la configuration de ses bâtiments et de l'agencement de ses parties constituantes (les états de section indiquant leurs fonctions respectives) et par rapport à ses éventuels aménagements hydrauliques (dérivations, biefs, canaux de décharge...). Il n'en reste pas moins que la périodicité des révisions des plans cadastraux – tous les trente ou quarante ans en moyenne – est trop lâche pour qu'on puisse suivre en continu toutes les transformations apportées aux sites industriels. D'autre part, les recherches des matrices cadastrales peuvent être longues, car elles dépendent de la bonne tenue des registres, et ce n'est souvent qu'au prix de recherches patientes que cet ensemble finit par apporter des renseignements utiles pour l'histoire de la propriété industrielle.

Pour ce qui est des installations motrices, le cadastre sert aussi parfois à déterminer le nombre de moteurs hydrauliques en place, lorsque ceux-ci sont représentés sur les plans parcellaires par le pictogramme conventionnel correspondant. C'est encore la présence d'un bâtiment d'eau en saillie sur la façade de l'usine donnant sur le canal d'amenée, ou la construction d'un local indépendant, qui signale soit l'existence d'un moteur hydraulique, soit l'adjonction d'un moteur thermique.

Les rôles de contribution des patentes

Extrait du carnet des établissements industriels de la commune de Lathus-Saint-Rémy (Vienne), représentant le moulin du Pont en 1874 (A.D. Vienne : 2 P 71).

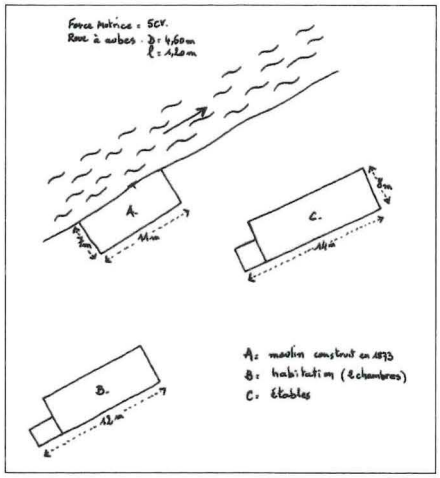

La portée générale de cette seconde source fiscale pour l'étude du patrimoine industriel a été déjà soulignée [110]. On signalera aussi le parti qui en a été tiré, quoique dans une optique plus strictement économique, par P. Ponsot dans son étude sur les moulins de Saône-et-Loire au XIXe siècle [111]. Ces rôles de patentes établis par commune sont malheureusement peu fréquemment conservés dans la série P des Archives départementales, à la différence du cadastre qui est disponible partout. Néanmoins, pour les départements qui les possèdent, il nous paraît intéressant d'en indiquer ici la valeur informative, en se basant sur les conclusions de l'article précité.

Ces documents qualifiés de carnets [112] ont été remplis lors des tournées effectuées dans les entreprises par les agents des contributions directes ; ils sont rassemblés par liasses chronologiques ou géographiques.

Établis ainsi à partir du milieu du XIXe siècle, en application de l'instruction ministérielle du 10 juillet 1850 [113], ils fournissent une série de renseignements extrêmement précis sur la localisation des usines, leur raison sociale, l'évolution de leur activité et les types de machines en fonctionnement [114]. À défaut de mentionner les numéros des parcelles cadastrales des entreprises, cette source donne des indications de repérage topographique très détaillées [115]. Elle décrit aussi les installations motrices, puisque ces dernières font partie des valeurs vénales

ou locatives servant de base au calcul de la patente. Dans le cas d'une usine hydraulique, sont mentionnés les caractéristiques de la chute d'eau et sa puissance brute, les dimensions et le volume du bief de retenue, les périodes de chômage, les types et les dimensions des moteurs, ainsi que leur puissance réelle en chevaux. Les installations thermiques sont également traitées en détail.

Ces carnets notent avec minutie les équipements de production des usines et leur répartition à travers les différents ateliers, ainsi que la situation et l'état des bâtiments ; ils enregistrent aussi les modifications apportées en cours d'année fiscale à l'outillage et aux locaux, tout en indiquant les causes de ces transformations et leurs conséquences pour l'évaluation de l'impôt.

Aucune autre source administrative ne permet d'établir un lien aussi étroit entre le cadre bâti d'un établissement industriel, ses équipements de production et ses installations motrices. Le seul problème réside, comme nous l'avons dit plus haut, dans le fait qu'il est loin d'être partout disponible.

Les archives des administrations centrales

Les archives provenant des administrations ayant exercé une tutelle sur les entreprises industrielles offrent une documentation à la fois considérable et disponible partout, de sorte que cet ensemble de sources s'est imposé, dans la pratique, comme un des plus exploitables pour un inventaire des anciens sites de production.

Issue, notamment, du renforcement du contrôle réglementaire de l'État sur l'usage énergétique des cours d'eau et des forêts pour les usines métallurgiques, cette masse archivistique, qui constitue une spécificité française, est contemporaine du développement de l'utilisation industrielle de l'énergie hydraulique et permet d'en suivre les effets site par site.

En raison de l'importance quantitative de ces sources, il convient, pour clarifier leur exploitation, de dégager les fondements légaux de leur constitution, de distinguer les principaux ensembles de fonds et de dresser un bilan global de leur valeur informative.

Les fondements légaux de la tutelle administrative sur les usines hydrauliques

La distinction fondamentale entre les rivières navigables et flottables et celles qui ne l'étaient pas a été pleinement entérinée par l'ordonnance royale d'août 1669 sur les Eaux et Forêts.

L'autorité suprême a été désormais seule investie de la faculté d'autoriser, sur les rivières navigables, la création de nouveaux barrages usiniers et le maintien des aménagements existants, ainsi que de promulguer à leur encontre des règlements de police administrative. Or, la très grande majorité des usines du Royaume étant située sur des rivières non navigables ni flottables restèrent sous la tutelle de la seigneurie banale. Si bien que les conflits entre des établissements industriels voisins établis sur un même cours d'eau et dépendant soit de la même seigneurie, soit de seigneuries différentes, ont relevé, dans le premier cas, des justices seigneuriales et, dans le second cas, des tribunaux royaux.

À partir de 1789, l'abolition du régime féodal a posé le problème de l'usage énergétique des cours d'eau en des termes nouveaux. Les particuliers se virent

DÉPARTEMENT DU NORD.

MINES ET USINES.

Demande d'une Concession de Mines de Fer, par la dame veuve HUFFTY.

AVIS.

Avis préfectoral relatif aux forges de Fourmies, commune de Glageon (Nord), en 1824 (A.D. Nord : S 5869).

désormais reconnaître le droit d'user des eaux traversant leurs propriétés. Mais le législateur s'est aussi employé à organiser l'exercice de ce privilège selon le principe constant que cette liberté d'usage ne saurait être assimilée à l'appropriation des eaux elles-mêmes, ni à celle du lit et de la pente de la rivière. Il a cherché, dans un souci d'ordre public, à préserver les intérêts respectifs de l'industrie et de l'agriculture vis-à-vis des prises d'eau et à prévenir les troubles de jouissance causés à des tiers.

Les lois du 20 août 1790 et du 6 octobre 1791 ont alors attribué à l'autorité administrative un pouvoir général de police des eaux concernant toutes les rivières et ont instauré la pratique des règlements d'eau. L'État a donc réparti la pente des cours d'eau entre les manufacturiers, en fixant la hauteur des biefs de retenue, à la fois pour que les établissements installés successivement le long d'une rivière ne se portent pas préjudice les uns aux autres, et pour qu'ils n'occasionnent pas de dommages à des tiers, par la submersion des propriétés et des chemins riverains.

L'application de cette réglementation a subi au cours du XIXe siècle de nombreuses réformes administratives. Après avoir été d'abord dévolu aux administrations collégiales du département puis aux préfets, ce pouvoir a été confié, en 1817, au roi sous la forme d'ordonnances, puis de décrets pris après avis de toutes les sections concernées du Conseil d'État. Cependant, dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'affluence des affaires à traiter, et le souci d'alléger les procédures – dans un contexte de libéralisme économique renforcé – ont conduit par le décret du 25 mars 1852 à restituer aux préfets le pouvoir d'autoriser ou non la création de nouvelles usines et le maintien en activité des établissements existants sur les rivières non navigables.

La procédure centralisée, précédemment en vigueur, fut par contre maintenue dans le cas des usines situées sur les rivières navigables. Ces dernières dispositions sont demeurées en application jusqu'à l'extrême fin du XIXe siècle ; l'avènement de l'hydroélectricité a soulevé, alors, de nouveaux problèmes et a entraîné la mise en place d'une nouvelle législation sur le droit d'usage des eaux. L'exploitation des grandes forces hydrauliques fut soumise à l'octroi d'une concession par le Conseil d'État, tandis que pour les chutes d'une puissance brute inférieure à 500 kw, correspondant de fait à la plupart des usines en activité au XIXe siècle, on a conservé le système des permissions délivrées par simple arrêté préfectoral. Sur le plan des enquêtes techniques, l'instruction des procédures d'autorisation a été confiée, depuis la Révolution, aux ingénieurs des Ponts et Chaussées. La mission de tutelle des usines hydrauliques leur a donc été dévolue, quel qu'ait été, par ailleurs, le statut légal des rivières ; les décisions de l'autorité compétente étaient prises sur leurs rapports après une enquête publique de " commodo et incommodo ". Suite à la création du Ministère de l'Agriculture en 1881 et à celle, en 1882, d'un Service puis d'une Direction de l'hydraulique agricole, ce furent les ingénieurs de cette nouvelle administration qui se virent attribuer la tutelle des sites de production installés sur les rivières non navigables ; les ingénieurs des Ponts et Chaussées relevant, eux, du Ministère des Travaux publics, ne la conservèrent que pour les usines établies sur les cours d'eau navigables et flottables.

Les principaux fonds provenant des administrations centrales

En l'absence d'une organisation particulière de la tutelle administrative sur les usines hydrauliques durant l'Ancien Régime, les fonds se rapportant spécifiquement à l'intervention de l'État en matière de police des eaux concernent, pour l'essentiel, la période postérieure à 1789.

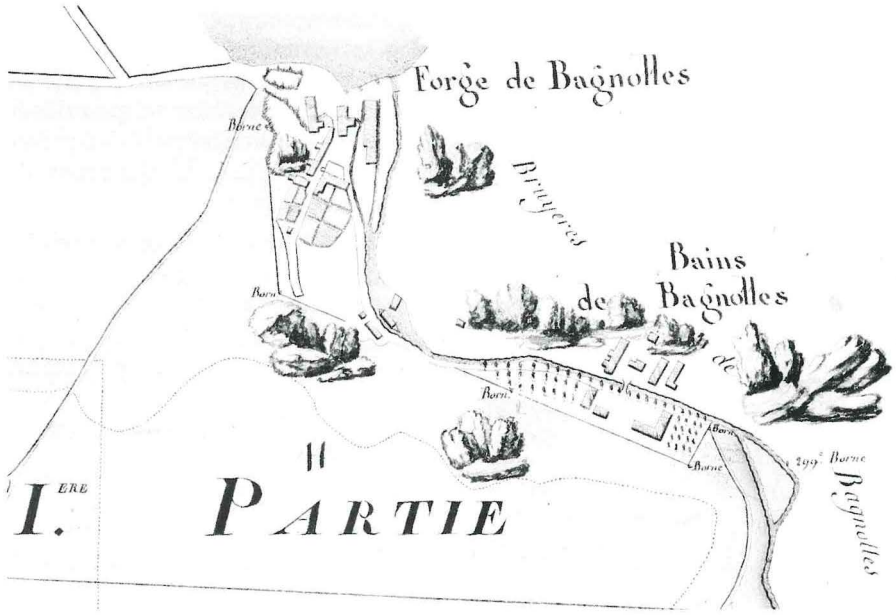

Triage de Bagnoles (Orne). Plan extrait de l'Atlas des bois de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Domfront, *1781 (A.D. Orne : B 37).*

Les seules institutions antérieures dont les archives sont susceptibles de comporter, sans trop d'aléas, des documents relatifs au contrôle des sites de production sont les Maîtrises des Eaux et Forêts, dont la compétence se limitait aux établissements créés sur les rivières domaniales, ou encore les juridictions propres à certaines provinces. Toutefois, les sondages effectués dans les différents fonds [116] des Maîtrises particulières des Eaux et Forêts ou de ces rares tribunaux spécialisés ne se sont guère avérés productifs.

L'importance et la composition des fonds postérieurs à la Révolution dépendent des mécanismes institutionnels successifs qui ont tantôt limité l'instruction et la décision au niveau départemental, tantôt soumis celle-ci à l'autorité du pouvoir central. Par conséquent, ils se présentent, selon la nature des affaires, de manière disjointe et complémentaire : si certains documents se trouvent à la fois dans les fonds locaux et les fonds centraux, d'autres ne figurent que dans les premiers ou, au contraire, uniquement dans les seconds.

Il est conseillé de dépouiller, autant que possible, d'abord les fonds centraux des Archives nationales, classés systématiquement par types d'affaires, avant de recourir ensuite aux fonds locaux où les dossiers sont souvent simplement

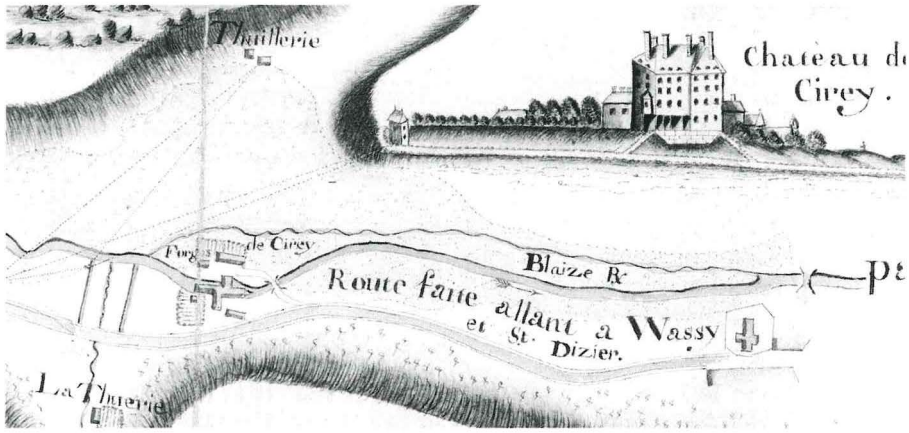

La forge de Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne) en 1768 (A.D. Haute-Marne : C 465).

répertoriés par commune et par ordre chronologique et où les problèmes liés à l'irrigation ne sont pas dissociés, dans les liasses, de ceux relatifs aux usines, comme c'est le cas pour les fonds des Archives nationales.

Les fonds de la sous-série F14 des Archives nationales

La sous-série F14 concernant les Travaux publics comporte plusieurs fonds importants relatifs aux établissements industriels ayant fait l'objet, pour divers motifs, d'une décision de l'administration centrale, qu'il s'agisse du Service des Ponts et Chaussées ou de celui des Mines.

Le premier d'entre eux est constitué par les autorisations d'usines délivrées au seul titre de la police des eaux. Il comprend deux ensembles : d'une part, les dossiers des *Moulins et usines situés sur des cours d'eau non navigables ni flottables* [117] et, d'autre part, ceux concernant les *Moulins et usines situés sur des cours d'eau navigables ou flottables* [118]. Le premier lot est composé de documents pour la plupart antérieurs aux mesures de déconcentration de 1852, les pièces postérieures à cette date étant souvent de simples copies d'arrêtés préfectoraux, conservés, pour mémoire, par l'administration centrale à propos d'affaires dont elle avait été saisie antérieurement. Le classement en est effectué par département, puis, pour chacun d'eux, par cours d'eau ; ensuite, pour chaque rivière, par commune et, le cas échéant, pour une même localité, dans l'ordre alphabétique des requérants ou des manufacturiers concernés. Pour le second ensemble, le classement se fait par rivières puis par départements (quand un cours d'eau en traverse plusieurs), enfin, par communes et par affaires. Ces dernières sont le plus souvent, dans les deux séries, d'ordre individuel entre l'administration et un particulier ou une société ; dans certains cas, il s'agit de questions collectives concernant, notamment,

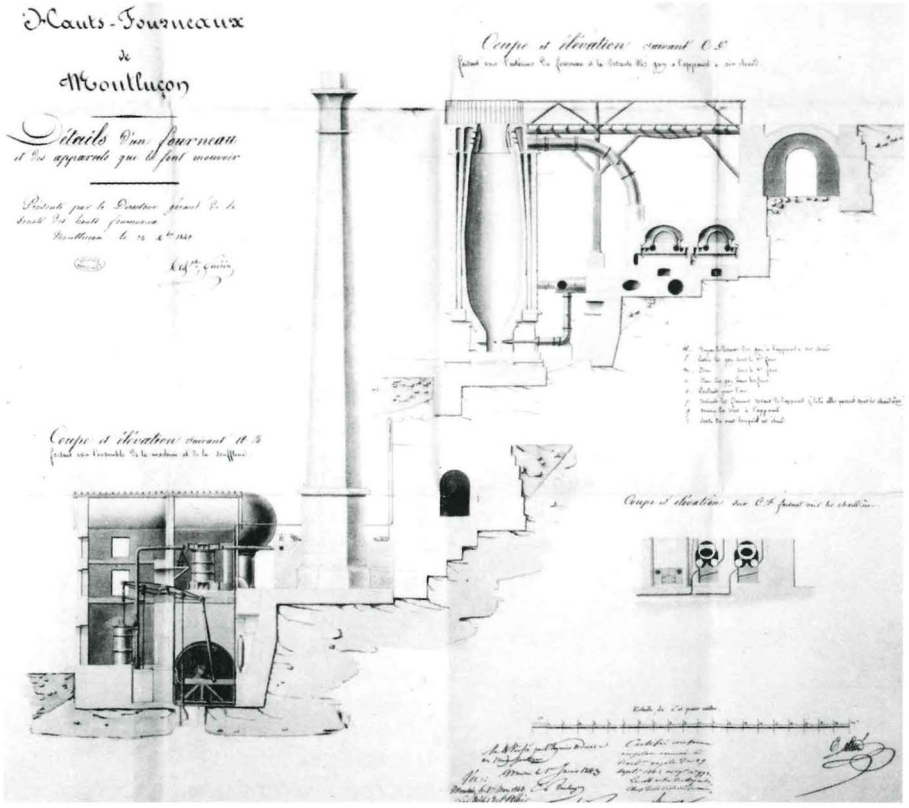

Plan des hauts fourneaux de Montluçon (Allier) en 1842 (A.N. : F14 4280).

le règlement général de toutes les usines situées sur la totalité ou sur une section déterminée d'un cours d'eau.

Le fonds qui suit immédiatement les deux précédents, dans le classement de la sous-série F14, est relatif aux autorisations d'irrigation [119]. Il contient également, mais de manière aléatoire et incidente, des renseignements sur les usines hydrauliques ayant pu y être impliquées. Sa consultation ne présente donc pas de caractère prioritaire, mais elle peut être utile si l'on a connaissance, par d'autres sources, d'une affaire d'irrigation ayant mis en cause un ou plusieurs établissements industriels.

Parallèlement à ces dossiers d'autorisation en matière d'hydraulique, la sous-série F14 renferme plusieurs fonds relatifs aux usines ayant fait l'objet d'une décision administrative relevant du Corps des Mines. Il s'agit, pour l'essentiel, de sites d'extraction : mines de charbon [120], mines métalliques [121], mines d'antimoine, de manganèse, de sel [122], carrières... ; les ingénieurs des Mines étant chargés de contrôler les découvertes de nouveaux gisements, de surveiller les exploitations en activité en veillant à la sécurité des travaux et de rendre compte à l'État du produit et des débouchés des mines. Ces missions vont donc constituer la majeure partie de ces archives qui se répartissent entre des séries statistiques, des procès-verbaux de visites d'inspection dans lesquels sont mentionnés le nombre de puits foncés ainsi que le nombre et le type de machines en place (machines à molettes, pompes à feu...) et des documents relatifs au versement de la redevance proportionnelle [123], en vertu de la loi du 21 avril 1810. Le second volet d'intervention du Service des Mines portait sur l'industrie sidérurgique. Les autres fonds à consulter regroupent donc la documentation relative aux états de situation des établissements métallurgiques [124].

Enfin, signalons, toujours dans cette sous-série, les documents relatifs aux usines ayant fait intervenir plusieurs autorités de tutelle. Les deux principaux fonds concernés sont ceux des *Usines métallurgiques* [125] et des *Bocards, lavoirs à minerais et patouillets* [126]. Le premier se rapporte aux usines sidérurgiques ayant des ateliers à feu et, par conséquent, ayant été soumises à la fois à la tutelle du Corps des Ponts et Chaussées pour les règlements d'eau, et à celles du Corps des Mines et de l'Administration des Forêts pour toutes les questions concernant l'approvisionnement en minerai et en bois. Le classement se présente par département et par affaires, dans l'ordre chronologique des décisions dont elles ont fait l'objet de la part du pouvoir exécutif (ordonnances royales, puis décrets présidentiels et impériaux). C'est dans ces archives qu'il convient de rechercher, pour les usines fonctionnant au charbon, les plans généraux et les coupes d'ateliers, de fourneaux et de machines.

Le second ensemble a été dissocié du précédent en raison du type de procédure spécifique auquel ces installations de préparation du minerai (ou plus généralement des charges de haut fourneau, s'il s'agit de bocard à crasses) ont été soumises. Les affaires rassemblées dans ce fonds concernent donc, en principe, des parties constituantes qui ne sont pas annexées, quant au site, à un établissement métallurgique à feu. Elles sont classées par département et dans l'ordre chronologique des autorisations délivrées.

Les fonds de la sous-série F10 des Archives nationales

Dans les fonds de la sous-série F10 (Agriculture), ont été rassemblés des dossiers relatifs aux usines situées sur les rivières non navigables ni flottables. Ils viennent à la suite, sur un plan chronologique, de ceux dont nous venons de parler. Il s'agit des fonds faisant pendant à ceux ayant trait, dans la sous-série F14, aux moulins et usines situés sur les cours d'eau [127] et également aux affaires

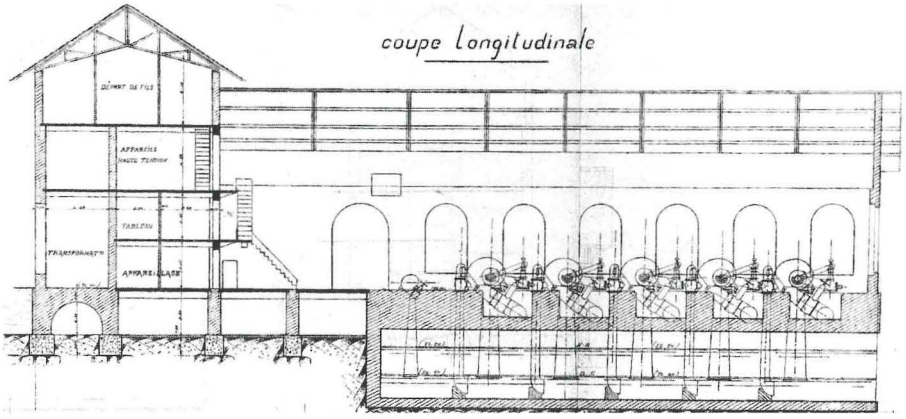

Centrale hydro-électrique de Saint-Philbert-sur-Orne (Orne), sur la Rouvre. Coupe longitudinale de l'usine vers 1920 (A.D. Orne : S 1090).

de prises d'eau d'irrigation. On peut consulter aussi, à titre complémentaire, les documents concernant les problèmes de curage des rivières qui mettent assez fréquemment en cause des établissements industriels [128].

Les fonds des séries S des Archives départementales

Ils constituent l'équivalent, au niveau départemental, des fonds des sous-séries F14 et F10 des Archives nationales précédemment cités, pour une période allant de l'ère napoléonienne aux années 1910. Si les documents n'y sont pas ventilés aussi systématiquement par type d'affaires que dans les fonds centraux, leur classement, en revanche, distingue partout les questions collectives concernant plusieurs communes et celles circonscrites à une seule localité, dites souvent « Affaires spéciales ». C'est, par ailleurs, dans ces séries S que se trouvent versés

Coupe transversale du bâtiment de forge de la tréfilerie de la Forgette à Ruaux (Vosges). Plan, par l'arpenteur géomètre Hogard, 1819 (A.D. Vosges : série S).

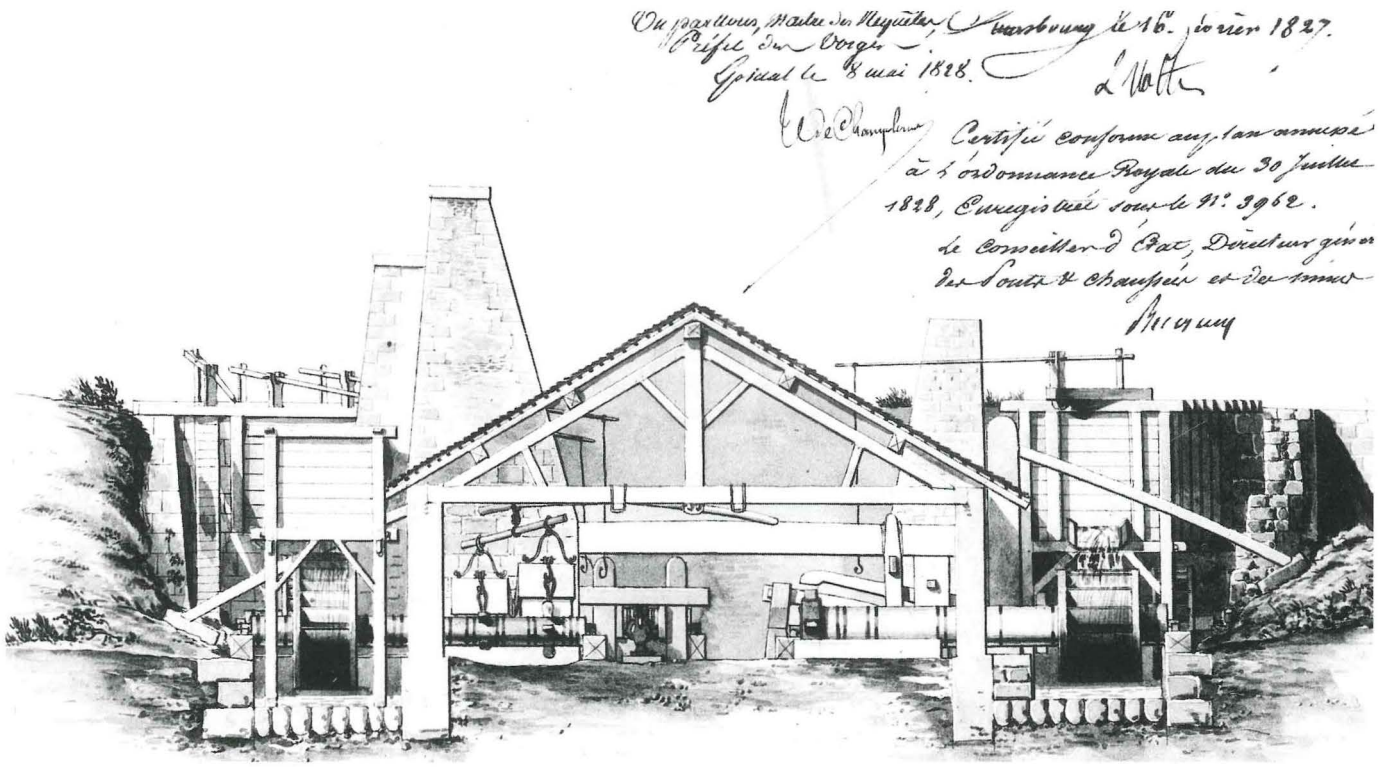

Bâtiment pour les machines d'épuisement des formes de radoub des chantiers navals de Penhoët à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Élévation du côté des formes. Plan réalisé par les Ponts et Chaussées en 1879 (A.D. Loire-Atlantique : fonds PC S 741 [887]).

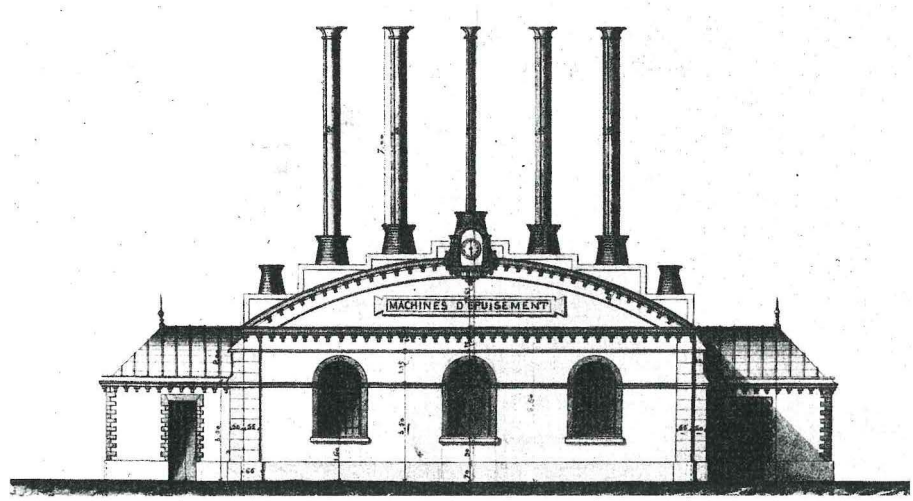

Plan du moulin Sarda à Camurac (Aude) en 1859. On peut noter la présence de deux rouets superposés alimentés par la même eau (A.D. Aude : S 501).

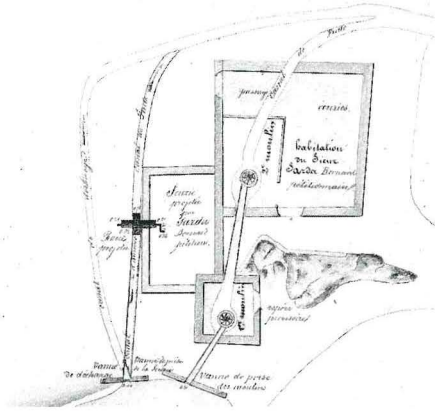

les dossiers d'instruction, à l'échelon du département, des établissements métallurgiques et des mines et des carrières, ou encore des équipements de préparation du minerai. Toutefois, dans certains départements, ces dossiers relatifs aux usines à fer et ateliers annexes (lavoirs, bocards et patouillets) sont rattachés à la série M des archives.

Les dossiers des établissements insalubres et des autorisations de machines à vapeur

Deux autres fonds des Archives départementales sont à exploiter parallèlement aux précédents : celui des autorisations d'établissements classés dangereux ou insalubres et celui des autorisations de machines à vapeur.

En raison de la nature de leur activité génératrice de nuisances ou de pollutions diverses, certaines usines figurent dans les dossiers d'autorisations préfectorales instruites au titre de la réglementation issue d'un décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

Il s'agit, en particulier, de l'industrie chimique, de la papeterie, de la tannerie, de la teinturerie, du blanchiment, des industries de la céramique et du verre, des industries laitières et de certaines fabrications sidérurgiques...

Les dossiers des entreprises soumises à cette législation doivent contenir, outre les plans de l'établissement projeté, un rapport du service d'architecture du département, un autre des services techniques des sapeurs-pompiers et un troisième émanant du Conseil départemental d'hygiène. Ils font également état des opérations qui se déroulent dans les différents ateliers du site, avec mention, dans certains cas, des machines de production et de leur puissance respective. L'organisation générale de l'usine, la présence ou non d'embranchements particuliers, peuvent ainsi être repérées. Les dossiers comportent aussi, parfois, des coupes des bâtiments et des élévations de façades qui complètent parfaitement les documents iconographiques recensés par ailleurs. Ils sont consultables soit aux Archives départementales [129] pour les entreprises qui ne sont plus sujettes à un quelconque classement, soit dans les services des installations classées des préfectures, pour celles d'entre elles qui restent soumises à la réglementation. Pour la région parisienne, où la localisation précise des sites industriels est souvent délicate, du fait de leur imbrication extrême dans un tissu urbain dense où les noms de rues changent fréquemment, ces dossiers d'établissements insalubres [130]

Rez-de-chaussée d'une tannerie à Dole (Jura). Plan d'établissement insalubre de 1858 certifié par l'architecte Cretin (A.D. Jura : M 1392).

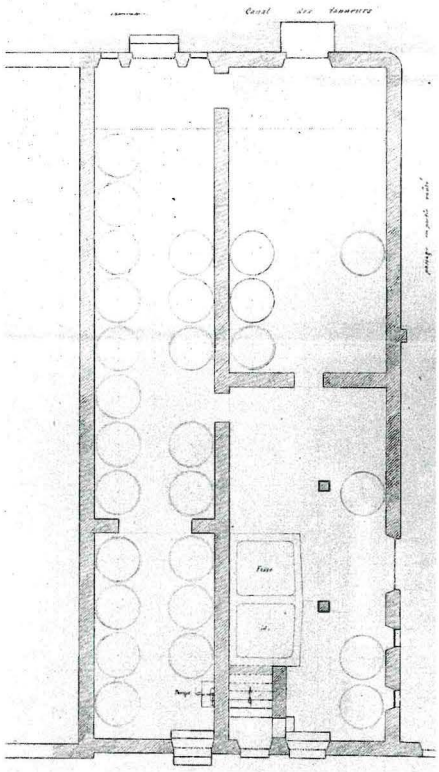

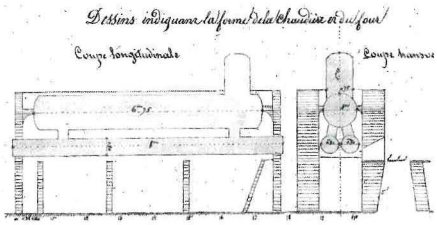

Dessins joints à une demande d'autorisation d'installation d'appareils à vapeur à l'usine métallurgique de Bley à Auvet-et-la-Chapelotte (Haute-Saône) en 1856. Croquis indiquant la forme de la chaudière et du four (A.D. Haute-Saône : série M).

constituent une source précieuse. Ils prennent en compte la localisation des bâtiments comme principe de classement et ils s'attachent à les décrire en dépit de leurs nombreuses destinations successives.

Un nombre croissant d'usines s'étant dotées, à partir de 1840, de machines à vapeur de secours ou d'appoint, il y a lieu de consulter les dossiers d'autorisations correspondants, susceptibles de fournir des informations sur leurs implantations et leur fonctionnement. Toutefois, cette source perd une grande partie de son intérêt à partir du milieu des années 1860, puisque les moteurs thermiques n'ont plus été soumis à une autorisation préfectorale sous la forme d'un arrêté consécutif au rapport d'un ingénieur des Mines, mais ont fait simplement l'objet d'une déclaration de l'utilisateur, consacrée par un arrêté préfectoral.

Selon les départements et les affaires, ces dossiers d'autorisations de machines à vapeur seront classés soit dans les séries S (en raison de la tutelle exercée par le Corps des Mines), soit dans les séries M (dans la mesure où ces moteurs, de par leur fonctionnement, pouvaient provoquer explosions et émissions de fumées nuisibles).

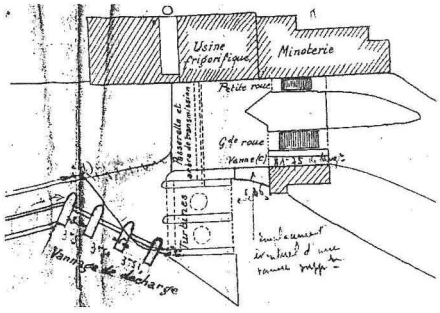

Plan au 1/500 du barrage de la brasserie-minoterie des Mâts à Saulgé (Vienne) par l'ingénieur Géniteau, 22 janvier 1931 (D.D.A. Vienne, 26).

Les archives des D.D.A. et des D.D.E.

Ces deux services conservent les dossiers des usines hydrauliques en activité au XXe siècle pour les affaires intervenues depuis 1910 jusqu'à nos jours. Ils complètent donc pour la période contemporaine les fonds des séries S des Archives départementales.

Outre les rapports d'ingénieurs et les fiches individuelles d'entreprises servant à l'établissement des statistiques citées plus haut, ainsi qu'aux recensements généraux, ces archives peuvent également contenir des pièces antérieures telles que règlements, décrets, ordonnances... On trouve, par exemple, des titres réglementaires successifs d'usines demeurées en fonctionnement jusqu'au XXe siècle qui peuvent remonter, parfois, à l'Ancien Régime pour ceux édictés par voie judiciaire ou en vertu d'un Arrêt en Conseil.

Portée documentaire de ces fonds d'archives

Par delà leur variété, ces fonds provenant des administrations centrales comportent tous un certain nombre de documents présentant un intérêt majeur dans le cadre d'un inventaire du patrimoine industriel : qu'il s'agisse des rapports et avis des instances techniques ou consultatives et des plans joints, des procès-verbaux de visite des lieux dressés à l'occasion de la procédure de règlement d'eau et ceux de récolement [131] des procès-verbaux d'inspection des mines, des registres d'enquête publique tenus dans les mairies concernées pour les informations complémentaires fournies par les observations ou réclamations qui y sont consignées, ou encore des originaux ou copies des pièces justificatives versées par les requérants à l'appui de leur demande en autorisation et qui se rapportent au statut de la propriété ou de l'exploitation des usines.

Parmi ces principaux types de sources, celles qui semblent les plus utiles pour le travail de terrain sont les rapports des Ingénieurs de tutelle. Avec les plans et profils qui les accompagnent, ils permettent au chercheur de localiser exactement les sites de production et d'en analyser leur morphologie. Ce sont, d'ailleurs, surtout les plans de détail qui s'avèrent particulièrement précieux, en raison de leur échelle très supérieure à celle du cadastre, alors que les plans de masse des ingénieurs ne font souvent que reprendre celui-ci à une échelle identique. Les plans de détail, comportant l'élévation des bâtiments industriels, donnent aussi une représentation complète du moteur en place ; les plans au sol permettent

de connaître les dimensions totales du moteur, si elles ne sont pas explicitement indiquées dans le rapport correspondant. Si de telles descriptions ne sont pas rares, elles ne sont pas non plus systématiques. Les équipements de production placés à l'intérieur des bâtiments sont encore plus rarement figurés. Ce n'est que dans le cas des établissements métallurgiques que les plans déposés par les requérants doivent obligatoirement comporter le schéma d'installation des machines, ou tout au moins la mention de leur emplacement, puisque l'acte du pouvoir exécutif consacrant la création ou le maintien de ces usines y fait référence. Du reste, même pour ce type d'entreprises, les représentations des lieux ne sont pertinentes que lorsqu'il s'agit d'établissements existants et donc de plans levés sur le terrain, alors qu'elles peuvent être très différentes de la construction réalisée, quand les croquis joints à la demande en autorisation se rapportent simplement à un projet.

Les profils en long et en travers, qui sont obligatoirement adjoints aux comptes rendus des ingénieurs des Ponts et Chaussées, permettent également de repérer très précisément les sites industriels, puisqu'ils comportent fréquemment l'indication de leur distance par rapport à des éléments fixes du paysage, tels que pont, autre usine, monument, hameau...

Les textes proprement dits de ces rapports étant souvent laconiques en ce qui concerne les moteurs utilisés dans les usines, c'est plutôt dans les procès-verbaux dressés par les ingénieurs ou les conducteurs des Ponts et Chaussées vérifiant les travaux effectués par les permissionnaires, qu'il faut chercher les renseignements sur les installations motrices. Y sont mentionnés la hauteur de la chute, la taille des vannes et des ouvrages de décharge, ainsi que le type et les dimensions des moteurs.

Compte tenu de la jurisprudence administrative en vigueur depuis 1851 [132], un industriel a pu substituer un type de moteur à un autre, à la seule condition de se conformer aux prescriptions réglementaires relatives au niveau de la retenue d'amont et aux caractéristiques des ouvrages de décharge, sans que ce changement technique ait laissé de traces dans les sources administratives. Il ne faut donc pas surestimer la possibilité de suivre, à travers cette documentation, l'évolution technique des installations motrices d'un site industriel hydraulique au cours du XIXe siècle. En fait, le remplacement d'un type de moteur par un autre n'y apparaît que lorsqu'il a entraîné des difficultés du point de vue de la police des eaux, en portant préjudice à un tiers : ainsi lors du changement d'une roue hydraulique traditionnelle pour un moteur plus évolué qui a un rendement supérieur et qui exige un moindre débit à puissance équivalente, ce qui gêne les usiniers installés en aval ou les bénéficiaires d'un droit d'irrigation. Au contraire, quand l'innovation technique s'est effectuée sans encombre, ce qui semble avoir été le cas le plus fréquent, elle passe généralement inaperçue dans ce type d'archives.

Les dossiers relatifs à des règlements collectifs ou généraux, portant sur la totalité ou une section déterminée d'un cours d'eau, sont également intéressants à consulter, car ils fournissent un inventaire exhaustif détaillé des sites de production à une date donnée. Cette procédure a été appliquée sur des rivières où les usines se succédaient à intervalles particulièrement rapprochés et où leur densité multipliait les occasions de contestations entre industriels voisins. La sous-série nationale F14 et les séries S départementales en offrent un certain nombre d'exemples pour le XIXe siècle, mais peuvent renfermer aussi des originaux ou des copies de règlements antérieurs similaires [133].

Il va sans dire que ces sources issues de l'exercice de la tutelle administrative livrent également au chercheur de nombreux indices lui permettant dans le cadre d'une recherche plus approfondie, de caractère monographique, de replacer le devenir individuel de chacun des établissements industriels étudiés dans son contexte économique et social.

Les sources judiciaires

Si les fonds qui viennent d'être évoqués concernent spécifiquement les rapports entre les manufacturiers et l'autorité publique dans l'exercice de son activité réglementaire, les sources judiciaires provenant des tribunaux ordinaires contiennent, de façon dispersée, un certain nombre de dossiers relatifs à des conflits, de droit civil ou commercial, opposant des particuliers entre eux à propos d'établissements industriels mus par la force hydraulique.

Mais il ne peut être question de recourir à ces archives que si l'on dispose, par le canal d'autres documents, des références indispensables telles que dates d'introduction des actions, noms des parties en cause, dates des décisions des magistrats et nature et siège des tribunaux concernés.

Les dossiers des procès de droit civil

Sur les rivières où la densité des usines est particulièrement élevée, ou sur celles où les étiages sont fortement marqués, la multiplication potentielle des conflits résultant de cette tension permanente pour l'usage de l'eau confère un intérêt privilégié aux archives des tribunaux ordinaires, qu'il s'agisse de litiges entre plusieurs usiniers installés successivement le long d'un cours d'eau, ou entre un manufacturier et d'autres catégories d'usagers ou de riverains (agriculteurs pratiquant l'irrigation, propriétaires de terrains...).

Pour l'Ancien Régime, c'est dans la série B des Archives départementales qu'il convient de rechercher les affaires de ce type [134]. Elles sont consignées dans les fonds des tribunaux de bailliage et dans ceux des parlements en appel, lorsque le conflit a fait intervenir différentes seigneuries ; quand celui-ci était du ressort territorial d'une seigneurie ordinaire, les documents sont conservés, de façon plus aléatoire, dans les fonds des justices seigneuriales.

À partir de la Révolution, les litiges de cette nature ont été déférés devant les juges de paix ou les tribunaux de Grande Instance ou, au-delà, devant les Cours d'Appel ; les dossiers se trouvent, par conséquent, dans la série U des Archives départementales.

Toutefois, si les textes des décisions des magistrats sont en général systématiquement conservés (au moins depuis le XVIIe siècle), il n'en est pas de même pour les pièces de l'instruction elle-même, qui sont pourtant les plus précieuses ici comme, par exemple, les mémoires, les plans déposés à l'appui des conclusions ou des requêtes des parties, et les visites des lieux, effectuées par les experts commis par le tribunal avant de statuer. Les mémoires, produits par les parties ou leurs avocats, sont à signaler pour les renseignements historiques qu'ils contiennent – en particulier les références à des actes antérieurs – puisqu'ils servent à établir les droits respectifs des plaideurs.

Ces conflits portés en justice ont été assez souvent à l'origine de représentations figurées de moulins et usines, destinées à éclairer le tribunal sur la disposition des lieux. Depuis le Moyen Âge et jusqu'au XVIIe siècle, ces plans ont pris fréquemment la forme de vues en perspective cavalière, où le souci de restituer les détails compte moins que la situation générale des éléments dans l'espace, et dont l'intérêt iconographique intrinsèque est évident, même si leur valeur informative en matière d'histoire des techniques est très inégale.

Les visites d'experts commis par les tribunaux constituent également une source de premier ordre. La description des lieux qui y est donnée à l'occasion d'un litige entre voisins ou encore d'un accident de travail survenu sur un site de production, est assez détaillée et comporte des précisions techniques très développées.

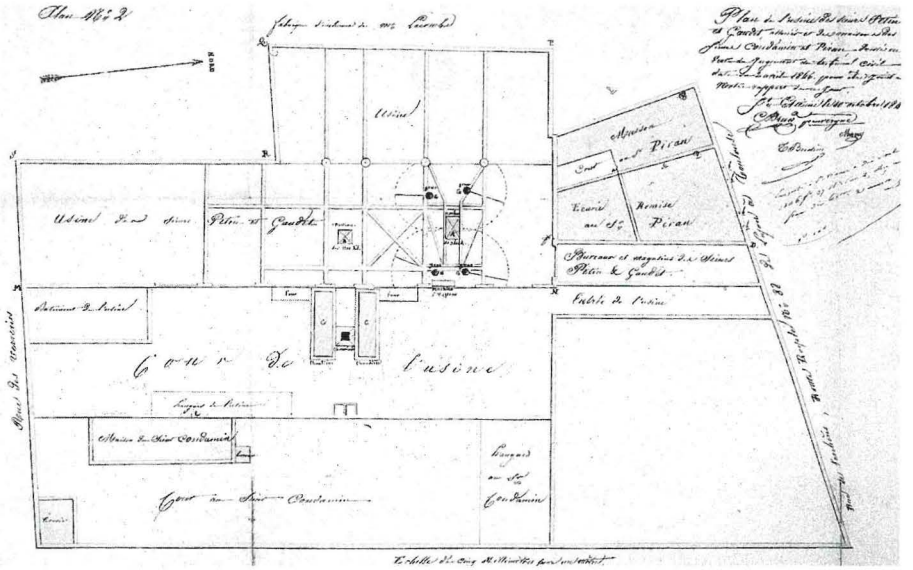

Plan aquarellé de l'usine des sieurs Pétin et Gaudet, associés, à Rive-de-Gier (Loire) et des maisons des sieurs Condamin et Piran, dressé en vertu du jugement du Tribunal civil en date du 2 avril 1846 (A.D. Loire : U 1268).

Les plans qui illustrent ces procès-verbaux de constat sont également précis : ils figurent, avec détail, l'intérieur et l'extérieur des établissements industriels, en dessinant l'implantation de leurs installations motrices, de leurs machines de production, des systèmes de transmission d'énergie (souvent causes d'accidents)...

Enfin, c'est également dans cette série U que l'on trouvera les dossiers d'expropriation d'usines dressés par les tribunaux civils. Ces documents apportent, en général, de précieuses informations sur les propriétés. Tous les corps de bâtiments sont décrits de façon très détaillée avec, pour les différents ateliers de fabrication, la répartition des machines étage par étage. L'inventaire de l'usine textile Ternaux, à Louviers, en 1834, est un remarquable exemple de cette série d'archives [135].

Les archives des tribunaux de commerce

Pour le XIXe siècle, les fonds judiciaires constitués par les archives des tribunaux de commerce peuvent, dans certains cas, s'avérer très utiles au chercheur. Ils sont eux aussi versés dans la série U des Archives départementales [136]. Il convient d'abord de consulter les registres d'inscription au tribunal pour connaître plus exactement le profil économique et social des exploitants des usines, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales.

On y explorera aussi les dossiers de faillite. Lorsqu'ils sont disponibles – leur conservation n'étant pas systématique d'un tribunal à l'autre – ils fournissent des renseignements intéressants, d'une précision comparable à ceux donnés par les rôles de patente en ce qui concerne les moyens de production de l'établissement industriel, avec, en plus, des indications sur son fonctionnement et sa gestion. Ces dossiers comportent, en effet, des rapports établis par les syndics, où sont analysés les bilans financiers successifs de l'entreprise et les causes de sa mise en liquidation, avec un véritable historique de l'affaire durant un certain laps de temps ayant précédé sa cessation d'activité. Des données chiffrées concernant les effectifs ouvriers, les productions, les approvisionnements, les marchés, les stocks, les investissements et les sources de financement y apparaissent ; elles ne sont guère accessibles autrement, à moins de pouvoir disposer des archives internes de la société. En revanche, on ne retrouve que rarement dans ce type de sources des plans des lieux. Ces documents permettent d'éclairer l'histoire économique des sites de production étudiés, plutôt que l'état actuel de leurs vestiges.

Les actes notariés, les archives de l'enregistrement, les fonds relatifs aux biens nationaux et les archives privées

Si, d'une manière générale, il n'est pas toujours aisé de retrouver à travers les sources judiciaires les pièces relatives aux procédures engagées par certaines usines, ces documents, en revanche, tiennent une place importante dans les différents types d'archives provenant d'opérations ayant trait à la propriété et à la gestion des entreprises industrielles. Cette documentation, indispensable dans le cadre d'une étude sur la longue durée de sites de production antérieurs au XIXe siècle, est à exploiter, pour les périodes plus récentes, en vue d'une analyse approfondie tendant à la monographie.

Nature de la documentation

Les principaux documents à examiner sont les suivants : déclarations ou certificats de propriété, actes de mutations, contrats de location, inventaires après décès, registres d'état civil [137], états des lieux, procès-verbaux de visite et expertises dressés lors d'une mutation ou d'une location, marchés de construction ou de transformation et, enfin, comptabilités.

Les sources parmi lesquelles se trouvent ces différents types d'archives relèvent elles-mêmes de deux grands ensembles de fonds : d'une part, ceux relatifs à l'officialisation des actes privés (Actes notariés, Enregistrement et Biens nationaux), d'autre part les archives particulières des anciens propriétaires ou exploitants d'usines, restées dans le domaine privé ou versées à des dépôts publics.

Ce sont les informations recueillies à travers les différentes sources évoquées précédemment qui vont orienter le chercheur vers les types de fonds appropriés pour chaque période. Ainsi, la mention, avant la Révolution, d'un propriétaire appartenant à une famille de l'aristocratie ou possédant une seigneurie, amène aussitôt à consulter les séries E et F (ou J) des Archives départementales ; si l'on a affaire aux biens de communautés monastiques, comme c'est le cas pour un grand nombre d'usines, on se reportera à la série H des Archives départementales. De la même manière, une copie ou un extrait d'acte notarié permet de repérer le notaire chargé des affaires d'un propriétaire ou exploitant d'usine et conduit à rechercher, parmi les minutes de son étude, les autres actes passés devant cet officier public.

Les archives du notariat et de l'Enregistrement

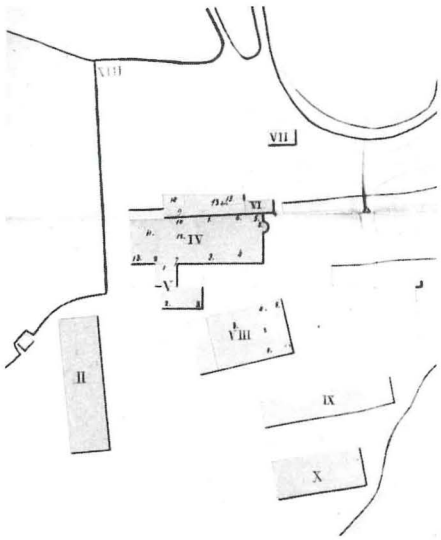

Plan de la forge d'Aube et dépendances, 1868 (Minutes notariales de Maître Huvey, à L'Aigle, Orne).

Si, dans le meilleur des cas, le chercheur connaît le nom du notaire devant lequel a été authentifié un ou plusieurs actes relatifs à une entreprise industrielle, il ne lui reste plus qu'à parcourir, dans les sous-séries E des Archives départementales concernées ou au Minutier central des Notaires parisiens [138], les tables des actes de l'étude [139], pour se reporter ensuite aux liasses des minutes elles-mêmes.

Par contre, si l'on ne dispose (par le biais du cadastre par exemple) que de la date à laquelle a eu lieu une transaction et du nom d'une des parties, il faut consulter aux bureaux correspondants deux autres séries d'archives : pour la période post-révolutionnaire, dans la série Q des Archives départementales, les tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs s'il s'agit d'une vente, et les tables des registres de l'Enregistrement pour tous les autres actes. Pour l'Ancien Régime, il faut se reporter aux tables des insinuations (ou registres des bureaux de contrôle des actes), généralement disponibles dans les sous-séries IIC des Archives départementales pour une période allant de la fin du XVIIe siècle à 1789.

Ces tables et registres fournissent les renseignements de base relatifs aux actes recherchés, à savoir la dénomination de l'établissement industriel concerné, les noms des parties contractantes, la date de la transaction, sa forme juridique (sous seing privé ou notarié), la désignation éventuelle de l'étude du notaire et, enfin, l'indication du prix de la vente ou du montant du bail concédé. À partir de là, on peut soit se reporter à la minute de l'acte – dans le cas d'un contrat notarié – soit, s'il s'agit d'un acte sous seing privé ayant reçu date certaine, prendre connaissance de son résumé, tel qu'il est transcrit sur les registres de l'Enregistrement. Pour ce qui concerne la sidérurgie, ce sont les dossiers des visites effectuées lors des changements de baux qui sont les plus intéressants. Ils sont généralement conservés à l'étude du notaire local plutôt qu'à celle du notaire devant lequel a été signé le bail.

Parmi les actes notariés, les inventaires après décès peuvent être également intéressants. Si le défunt, propriétaire de l'entreprise industrielle, ne résidait pas sur place, un inventaire spécial de son établissement a pu être dressé par un notaire local et être annexé aux pièces concernant celui de son domicile.

Les archives relatives aux Biens nationaux

Il convient également de rattacher aux actes de propriété ceux qui sont relatifs à l'aliénation des biens d'origine domaniale et qui font l'objet de dossiers spécifiques dans la série Q des Archives départementales. Ces fonds concernent à la fois la vente, sous l'Ancien Régime, des biens du domaine royal, et celle, sous

la Révolution, des biens provenant du clergé (dits Biens nationaux de première origine) et des émigrés ou condamnés (dits Biens nationaux de seconde origine). Les documents concernant les biens du domaine royal permettent de remonter dans le temps, puisque leurs propriétaires, lors de la Révolution, ont été invités à produire leurs titres de possession, ce qui conduit à retrouver, notamment, des mentions, copies ou même originaux, d'actes datant de la seconde moitié du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle. Si cette source n'est nullement négligeable dans certaines régions, comme le Bassin parisien où le domaine royal était particulièrement développé, les fonds relatifs aux Biens nationaux fournissent, dans toute la France, une documentation importante pour l'histoire des usines, en raison de la place tenue par ces établissements dans le patrimoine du clergé séculier et régulier. Cette source, d'accès facile, permet de suivre aisément la vente de ces biens grâce aux tables qui donnent, par commune, la liste des aliénations effectuées et renvoient aux procès-verbaux d'adjudication ainsi qu'aux états des lieux dressés à l'occasion de leur mise en vente. Les uns et les autres font l'objet, dans la série Q des Archives départementales, de liasses séparées, qu'il est nécessaire de consulter aussi bien pour leurs indications d'ordre économique et social que pour leurs données de caractère descriptif.

Les archives privées des anciens propriétaires ou exploitants d'usines

Plus encore que les sources notariales, qui ne rendent compte que de certains aspects de la vie des établissements industriels, ce sont les archives particulières de leurs anciens propriétaires ou exploitants qui constituent la documentation

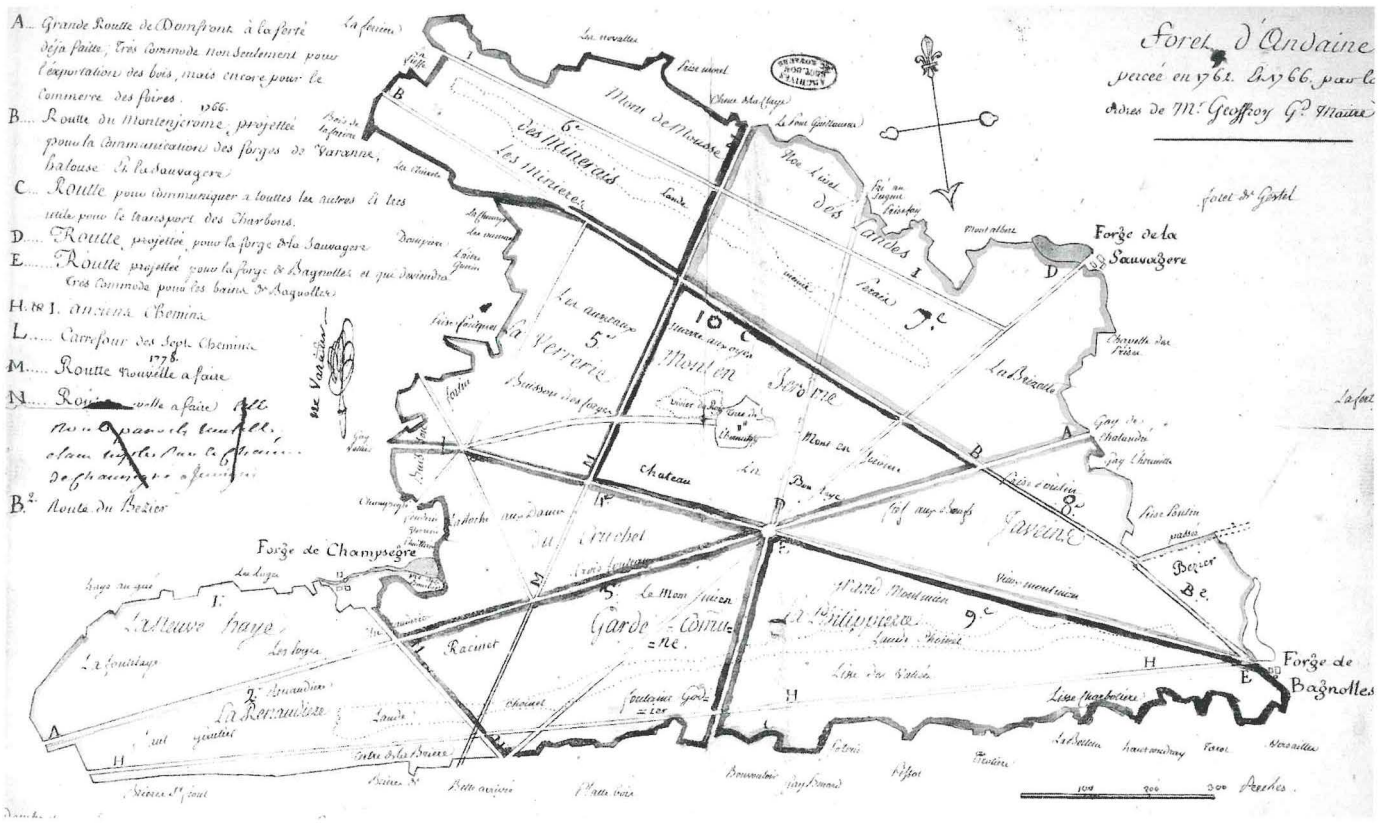

Plan de la forêt d'Andaine, percée en 1762 et 1766. Document concernant l'évaluation des biens de l'apanage du comte de Provence dans les duchés d'Alençon et d'Anjou, les comtés du Maine et du Perche, en Normandie (A.N. : R5 429).

Parchemin aquarellé incomplet de 1550 représentant la rivière du Lez à Lattes (Hérault) avec le moulin du collège Saint-Sauveur et des endroits aboutissants et les deux moulins de Griffi (A.D. Hérault : G 2350, III).

Moulin des Prés à Saint-Martin-l'Aiguillon (Orne). Extrait du Plan des propriétés à Monsieur le comte Leveneur. *Plan, par Prée, 1818 (A.D. Orne : Chartrier de Carouges 34 J).*

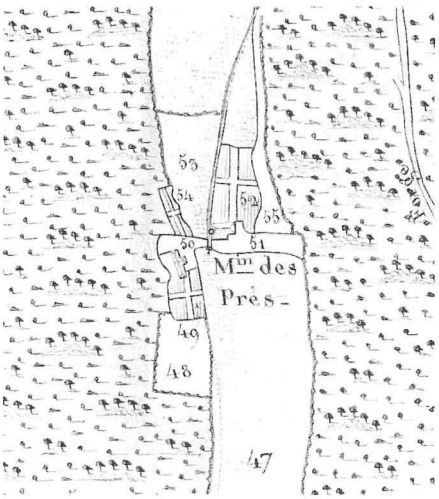

la plus globale et la plus directe pour suivre, de l'intérieur, le devenir historique de ces usines ; versés ou non à des dépôts publics, ces documents fournissent les matériaux privilégiés d'une approche de type monographique. Lorsque ces fonds sont accessibles au public, les pièces relatives aux entreprises industrielles ont, en général, été classées dans des liasses spécifiques.

Il s'agit, tout d'abord, des archives des familles de l'ancienne noblesse. Classées dans les sous-séries 1E des Archives départementales, elles proviennent soit d'une confiscation prononcée durant la Révolution à la suite d'une émigration ou d'une condamnation, soit d'un versement volontaire ultérieur. Un cas particulier est constitué par les papiers, extrêmement abondants, relatifs au domaine privé du Roi et des Princes [140], complétés par des versements postérieurs, à commencer par celui du fonds très important de la Maison d'Orléans [141] qui a fait l'objet d'un inventaire sommaire, imprimé en plusieurs volumes. Signalons également que dans la série T (Séquestre) des Archives nationales on peut trouver des papiers personnels saisis à des particuliers ou à des corporations civiles lors de la Révolution. Ces papiers de famille ou ces titres de propriété sont intéressants à examiner dans la mesure où ils font souvent référence à des terres ou à des seigneuries qui possédaient des usines métallurgiques, comme c'est le cas pour la Franche-Comté, le Poitou-Charentes ou le Centre.

Les archives des seigneuries, consultables dans les séries F ou J des Archives départementales, se recoupent fréquemment avec les fonds précédents. Elles permettent de suivre l'évolution d'une usine dépendant d'une seigneurie, par-delà ses changements de titulaire, alors que les fonds familiaux concernent essentiellement la période où une seigneurie est restée dans la possession d'un même lignage.

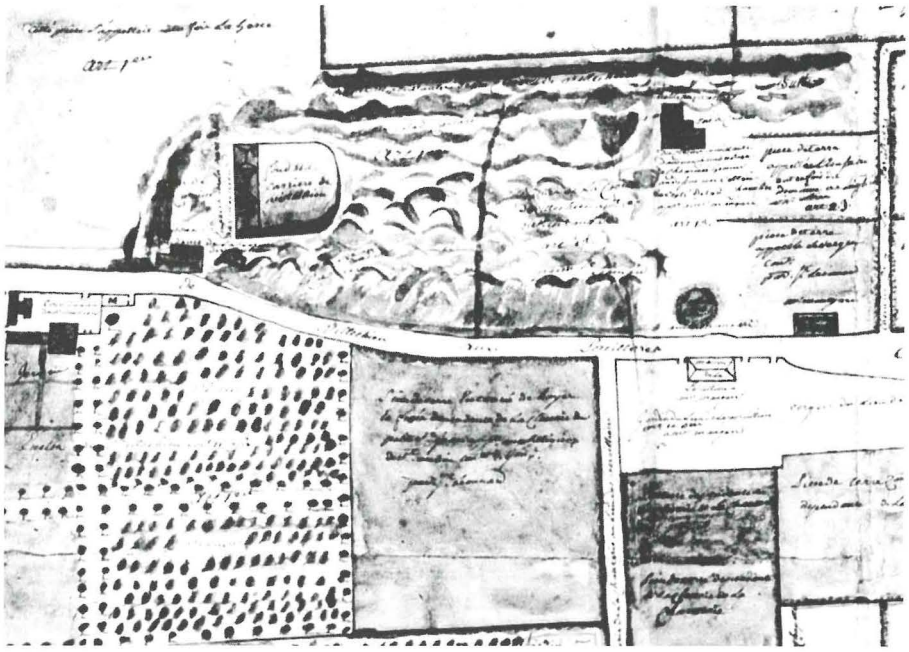

Les ardoisières de Villechien en 1770. Détail du Plan visuel du domaine et fief de Villechien. *Saint-Barthélémy d'Anjou, Maine-et-Loire. (A.D. Maine-et-Loire : H 168).*

Quant aux fonds ecclésiastiques provenant du clergé séculier [142] et du clergé régulier [143], ils contiennent de nombreux titres de propriété et de droits seigneuriaux, mais aussi des documents descriptifs très détaillés et des comptabilités assez développées que l'on trouve rarement dans les papiers des familles ou des seigneuries laïques.

Tibériade des moulins de la vallée de l'Ource à Bure-les-Templiers et à Menesbles (Côte-d'Or), XVe siècle (A.D. Côte-d'Or : série H). Détail.

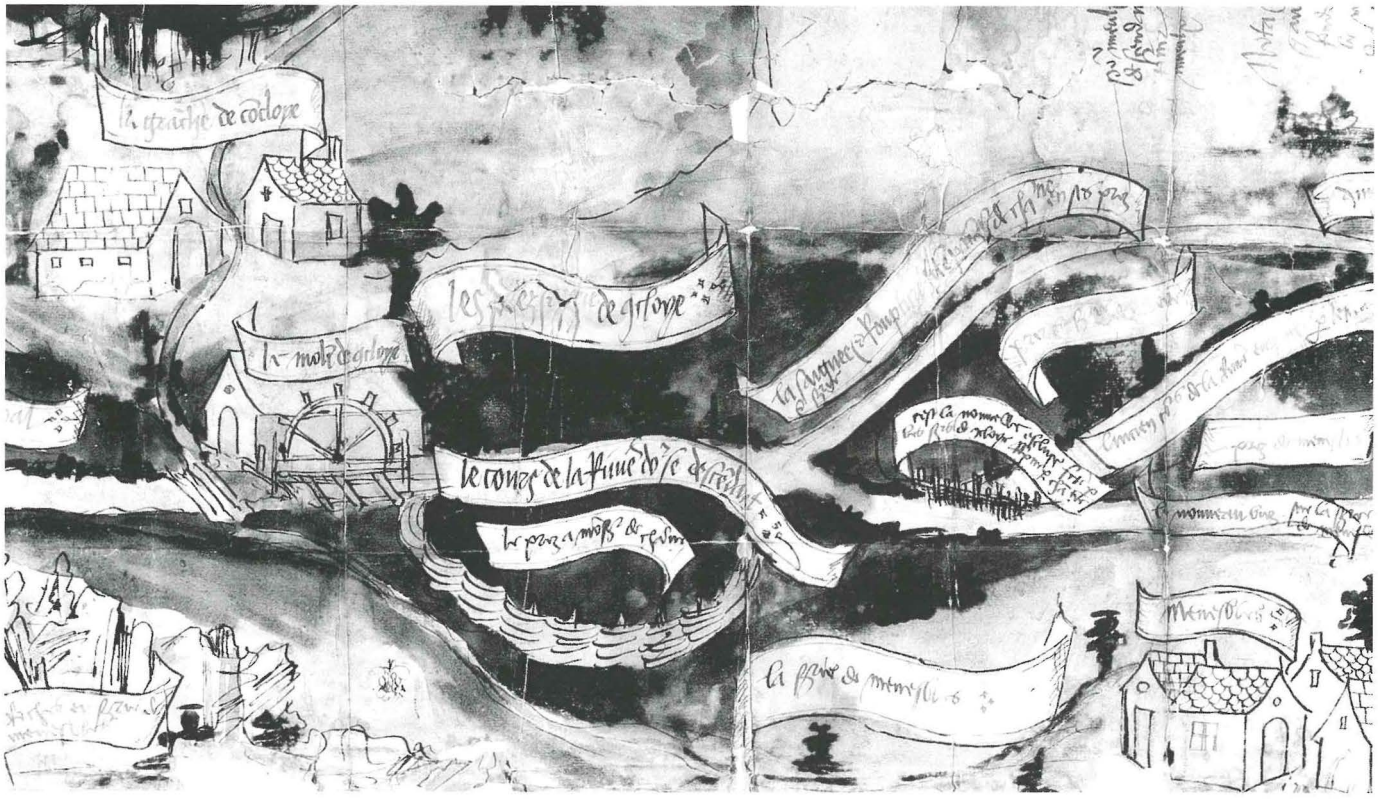

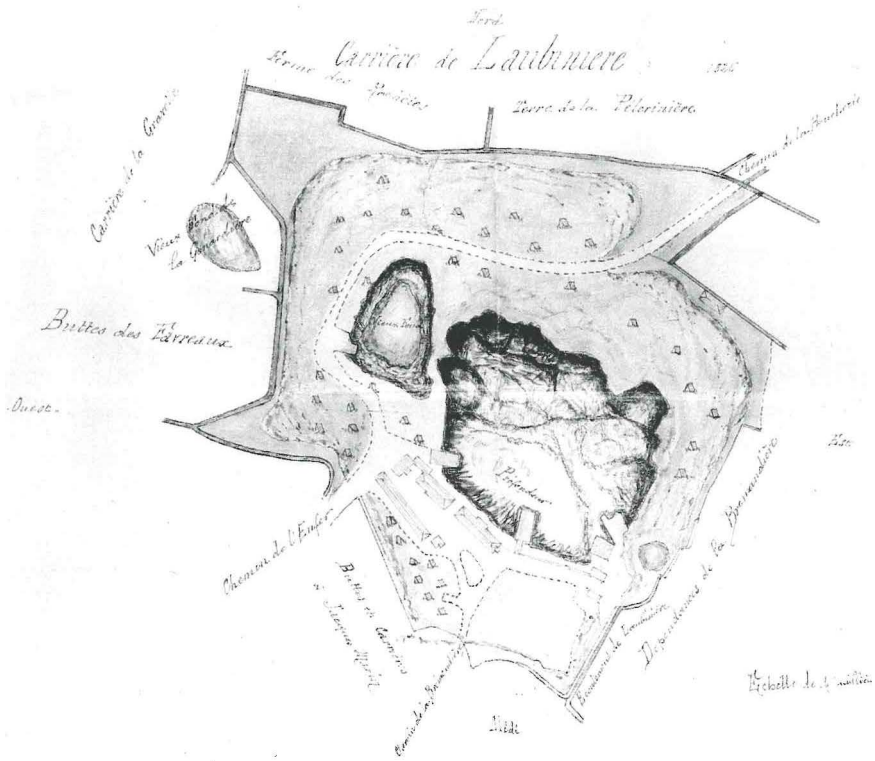

L'ardoisière de l'Aubinière à Trélazé (Maine-et-Loire). Plan, 1826 (A. D. Maine-et-Loire : 70 J 9).

Enfin, les archives privées provenant d'acquisitions ou de versements volontaires [144] s'avèrent d'un grand intérêt, puisqu'elles s'appliquent souvent à des patrimoines ayant comporté des usines ou des moulins.

L'histoire des établissements industriels, sous l'Ancien Régime, est connue par leurs propriétaires plutôt que par leurs exploitants ; les ordres privilégiés, qui possédaient la plupart des sites de production de l'époque, les faisaient exploiter le plus souvent par des fermiers, hormis le cas, peu fréquent du reste, des faire-valoir directs.

Portée documentaire de ces sources

Les documents descriptifs, d'un intérêt immédiat, seront – dans le cas le plus favorable – illustrés par des plans et des dessins destinés à préciser la consistance soit d'une propriété louée ou vendue, soit d'un édifice faisant l'objet d'un marché de construction avec un architecte ou un entrepreneur ; il peut s'agir également de la représentation d'une installation technique, pour laquelle un contrat de fourniture a été passé avec un fabricant de matériels d'équipements industriels. D'autres schémas établis, comme nous l'évoquions plus haut, à l'occasion d'une procédure administrative ou judiciaire, peuvent également se retrouver dans ces archives privées. La valeur de ces figurations est inégale et dépend, en premier lieu, de leur finalité : les plans d'architecte ou de constructeur de matériel industriel du XIXe siècle ne sont pas comparables aux représentations plus générales de la période antérieure.

Les visites effectuées à la prise ou à l'expiration d'un bail constituent l'un des documents les plus répandus et facilement exploitables pour l'histoire des usines, aux XVIIIe et XIXe siècles. Ces procès-verbaux se présentent généralement sous la forme d'un constat amiable entre le bailleur et le preneur, avec le concours d'un ou de plusieurs experts, désignés d'un commun accord par les parties contractantes [145]. Ils permettent toujours de préciser la consistance des lieux et des installations, même si la disposition des différentes parties de l'édifice en question n'est pas très évidente en l'absence de plan joint en annexe. Le but exact de ces visites est de dire si les lieux sont en bon état pour être rendus au propriétaire ou être remis au nouveau preneur ; elles servent, d'autre part, à évaluer le montant des réparations (effectuées ou à faire), ainsi que celui des matières premières et des productions stockées dans les magasins de l'usine. Ces documents ont donc surtout une portée économique. Mais ils sont cependant assez précis sur les matériaux utilisés et certains aspects techniques faisant, par exemple, la distinction entre roues de dessous et de dessus.

Au XVIIIe siècle, les installations hydrauliques y sont décrites de façon assez sommaire ; si les dimensions d'ensemble de la roue et le nombre de bras sont indiqués, en revanche, la forme et le nombre des pales ou des augets n'apparaissent qu'exceptionnellement. Le procès-verbal d'expertise s'intéresse davantage aux différentes pièces en fer susceptibles de s'user rapidement et de faire, par conséquent, l'objet d'un remplacement fréquent.

Les mêmes critères président à la description des machines de production (à l'exception des fours), où l'abondance de précisions sur de petites pièces fragiles peut aller de pair avec l'absence de présentation générale des équipements techniques.

Au XIXe siècle, le contenu technique de cette documentation s'est sensiblement précisé, même s'il est demeuré moins détaillé pour les moteurs hydrauliques eux-mêmes que pour les ouvrages régulateurs, qui donnaient lieu à des réparations répétées et coûteuses. L'état du bâti, quant à lui, n'est évoqué que lorsque des réparations s'imposent. Les bâtiments du site ne sont représentés avec précision que lorsque leur parti architectural a subi des modifications pendant la durée du bail à expiration, ou que des transformations sont projetées durant le prochain bail.

Parmi les autres documents de ce type, les inventaires après décès permettent également de connaître la disposition des différents locaux d'un édifice industriel, ses installations fixes, ainsi que les équipements de production. Mais ces éléments sont, le plus souvent, énumérés sans être véritablement décrits.

Si ces sources peuvent être parfois relativement décevantes quant à la description architecturale et technique des établissements industriels, elles sont, en revanche, très intéressantes d'un point de vue économique.

Actes de vente, baux, marchés et comptabilités permettent d'évaluer le coût des investissements et la valeur capitalisée des usines, leurs capacités de production effectives [146], les résultats financiers de leur activité ; la confrontation des baux et expertises successifs fournit, par ailleurs, des données sur la durée de vie des installations et sur les amortissements. Si la valeur unitaire des différents équipements d'une usine est rarement indiquée dans les procès-verbaux de visite dressés à l'occasion d'une prise de bail, elle est plus souvent connue par les inventaires après décès ou par les expertises préalables à la fixation de la mise à prix, dans le cas d'une vente par adjudication. Ces documents permettent aussi d'évaluer la place tenue par les usines dans les revenus et les fortunes des acteurs concernés. Les modes de règlement du prix de vente ou de paiement du loyer peuvent donner des indications précieuses. La présence de tiers concourant aux actes éclaire éventuellement sur les conditions concrètes de financement d'une entreprise et sur les réseaux d'intérêts impliqués dans une activité industrielle.

À partir du XVIIIe siècle, la ventilation des composantes du loyer, lorsqu'elle est pratiquée, aide à mieux situer la valeur économique attribuée aux différents éléments compris dans la location. Ainsi, dans le cas des usines à feu, des forges ou des verreries, le prix de l'affouage a été estimé séparément, tendant alors à acquérir de plus en plus une valeur marchande autonome, distincte de celle des bâtiments et des équipements de production.

Enfin, ces archives permettent de connaître le coût des transformations apportées au cadre bâti d'une usine et à son appareil productif, ainsi que la logique et les motivations qui les ont suscitées. Sur le plan social, un simple acte de vente apporte à lui seul un ensemble d'informations : par exemple, sur le statut professionnel et familial ou l'état civil des contractants ; de plus, la rubrique " origine de propriété ", figurant obligatoirement à la fin de cet acte notarié, permet de remonter partiellement la série des mutations dont un établissement industriel a pu être l'objet.

LA 54 C.V. 12 CYLINDRES

HISPANO SUIZA

CARROSSÉE PAR VANVOOREN
QUI A REMPORTÉ LE
1er GRAND PRIX D'HONNEUR
AU CONCOURS D'ÉLÉGANCE
DU BOIS DE BOULOGNE

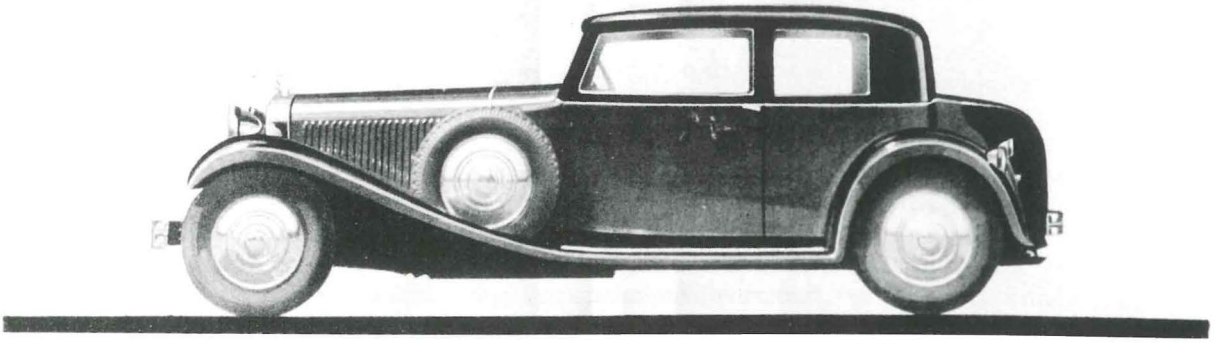

Les archives d'entreprises

Depuis le milieu des années 1950, les historiens français ont eu tendance à délaisser un tant soit peu le champ de la macro-économie, pour se pencher sur l'étude de la vie même des entreprises. L'émergence de ce nouveau domaine de recherche est illustrée par le nombre croissant de publications de monographies industrielles touchant les différents secteurs d'activité : il n'est que de citer, parmi d'autres, celles des Usines Renault, de Pont-à-Mousson, de la Redoute, des Forges d'Allevard, de Saint-Gobain, de Japy, de la SNECMA [147]...

Cet intérêt pour l'histoire des grandes firmes françaises peut s'expliquer en partie par l'arrivée d'une nouvelle génération de patrons, soucieux de leur image de marque et conscients de l'aide éventuelle apportée par l'analyse historique de leur propre société. C'est d'ailleurs grâce à cette poignée de dirigeants de grande valeur que les chercheurs ont, peu à peu, obtenu la levée du sacro-saint « secret des affaires » et que l'on a assisté, alors, à l'instauration d'une politique plus libérale en matière d'archives privées d'entreprises. Qu'il s'agisse d'Ugine, de Péchiney ou des Établissements Schneider, par exemple, la consultation et le dépouillement de fonds considérables ont été tout d'abord acceptés, puis favorisés. Or, c'est justement en étudiant ces archives que le chercheur peut mieux comprendre les mécanismes internes d'une firme industrielle et, ainsi, mieux appréhender les étapes d'assimilation ou d'innovation technologique, les modalités décisives de financement, de production... À travers l'analyse scientifique des archives d'entreprises, apparaissent « les circuits financiers, techniques, commerciaux qui relièrent les usines naissantes aux forts courants anticipateurs de la modernisation de la France capitaliste [148] ».

Affiche publicitaire de la firme Hispano-Suiza à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), début du XXe siècle (Musée de Colombes).

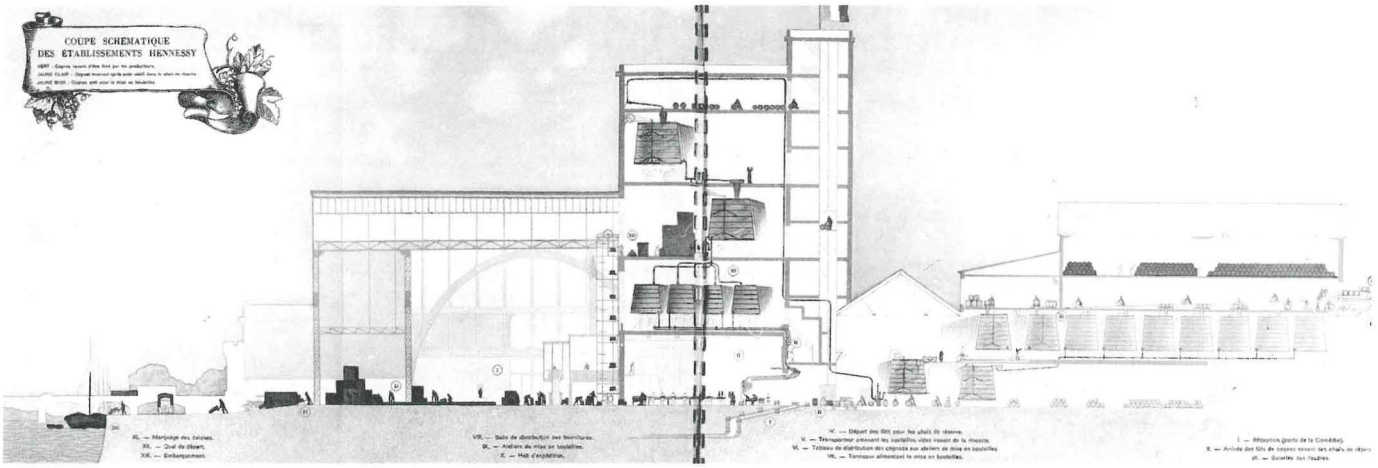

Coupe schématique des Établissements Hennessy à Cognac (Charente). Tour de mise en bouteilles et hall d'expédition construits en 1929 par l'architecte Marcel Oudin (coll. Hennessy Jas et Cie).

Si certains industriels ont pris conscience de l'importance de leur histoire, du passé, qui, souvent, explique la personnalité de leur entreprise, tel n'est pourtant pas le cas de la majorité d'entre eux. Et trop souvent, les firmes, faute de place, de moyens et d'intérêt, détruisent régulièrement et systématiquement leurs propres archives, le problème étant encore plus crucial quand il y a cessation d'activité.

Cette négligence reflète le mal que les entreprises ont à supporter le poids de leur passé, vécu comme une entrave à la nécessaire et permanente rénovation de leurs structures. En effet, toute modernisation repose sur une rupture volontaire avec les méthodes de gestion et les comportements anciens et, par conséquent, sur une critique impitoyable des habitudes acquises en fonction de l'expérience historique. Or, ces archives industrielles sont autant de ressources pour asseoir une tradition technologique, évaluer des décisions ou des processus de prise de décision, consolider une culture d'entreprise, imaginer de nouveaux produits ou de nouveaux marchés et mettre au point l'image de l'entreprise. Comme le souligne F. Caron, « La reconstitution patiente par l'historien de la culture authentique de l'entreprise, même si elle se construit contre la mémoire déformante des hommes, est perçue aujourd'hui par les entrepreneurs comme un instrument nécessaire à la survie de l'institution dont ils ont la charge... Car plus les mutations sont rapides, plus la connaissance exacte des traditions est nécessaire [149] ».

Nature de la documentation

Le passé d'une société industrielle peut se présenter sous la forme d'archives écrites, orales ou iconographiques.

Les archives écrites

Ce sont généralement les documents écrits qui sont de loin les plus importants. Cette volumineuse masse documentaire, qui va des rapports de conseils d'administration et des documents financiers et comptables aux règlements intérieurs, en passant par les inventaires annuels, les dossiers d'études de marchés, les plans de production, les dossiers techniques et les conventions collectives, est un matériau exploitable qui se prête à la fois à l'explication qualitative et à la mesure ; il permet au chercheur de pénétrer au cœur des préoccupations des dirigeants et de construire le profil de la marche et du fonctionnement de l'entreprise industrielle étudiée.

La classification sommaire que nous donnons ici de ces archives est essentiellement destinée à faire émerger, pour chaque catégorie de documents, les multiples pistes de travail pouvant intéresser le chercheur.

Les archives juridiques

Elles correspondent à tous les actes préparés ou passés devant notaire, ou tout document s'y rapportant : titres de propriété, baux de location, actes constitutifs de société, listes d'actionnaires, de souscripteurs et de commanditaires en tous genres. Ce sont elles qui contribuent, plus ou moins, à modeler les décisions importantes pour la vie de l'entreprise. À travers les achats d'immeubles, de terrains, voire d'usines, elles permettent au chercheur d'appréhender les étapes de sa croissance capitaliste et les conséquences de son évolution économique. Les majorations de capital et la fusion ou la scission avec des firmes voisines ou étrangères donnent des renseignements sur son rayonnement commercial, sur les investissements fortuits ou systématiques.

Les archives administratives

Il s'agit ici des rapports des conseils d'administration, des procès-verbaux d'assemblées générales des actionnaires, des rapports de synthèse des gérants, des notes des dirigeants...

Ces papiers « directionnels » permettent de suivre aussi l'évolution générale de la firme et de mieux mettre en évidence les erreurs, les défaillances ou les lacunes de l'entreprise, car ils sont souvent élaborés en vue d'une amélioration qui passe, parfois, par des restructurations accompagnées de suppressions d'emplois. Ils peuvent également préciser les programmes d'achats ou de fabrications et l'activité commerciale ou technique de la société, qu'il s'agisse de faire venir les matières premières, de rechercher de nouveaux débouchés, d'acquérir un nouvel équipement ou de faire venir des techniciens spécialisés.

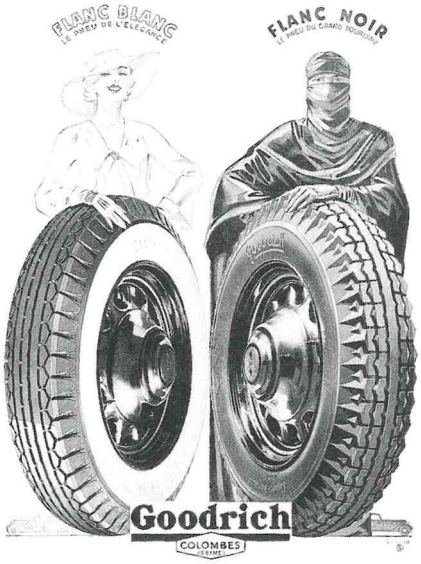

Publicité pour la firme de pneumatiques Goodrich à Colombes (Hauts-de-Seine), début du XXe siècle (Musée de Colombes).

Les archives financières et comptables

C'est tout ce qui concerne d'une part le capital, son émission, la correspondance avec les éventuels souscripteurs ou les banques, la répartition des participations et, d'autre part, la comptabilité interne de la société. Celle-ci peut revêtir diverses formes : celle de journaux, par exemple, où toutes les opérations comptables sont consignées au jour le jour, ce qui permet de procéder à des regroupements de clientèle et d'établir une évolution du prix des marchandises vendues ; les grands livres de comptes (comptes de fonds, d'immeubles, de fabrique, d'ouvriers...) n'ont pas tous la même valeur. Les plus intéressants sont ceux qui touchent, d'un côté, aux bâtiments de l'usine, pour lesquels amortissements ou investissements font apparaître réparations et constructions nouvelles, et, de l'autre, à la production (machines, outillage, approvisionnement en matières premières, stocks...) ; enfin, les bilans annuels livrent au chercheur un résumé complet des composantes de la firme (actif, passif, compte des profits et pertes d'exploitation, chiffres d'affaires...).

Les archives commerciales

Ce sont les documents qui donnent la possibilité de repérer, à travers la clientèle et les fournisseurs, l'étendue de l'espace commercial que la société industrielle commande, et également de voir se dessiner sa politique en matière de ventes

a

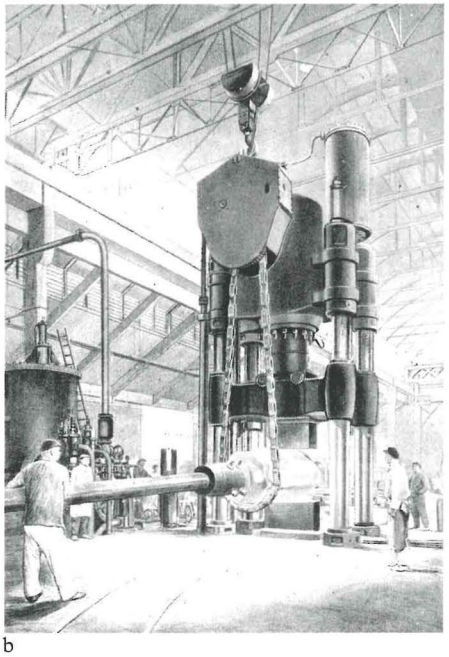

b

c

a. *Le stand de l'entreprise Lefèvre-Utile à l'Exposition universelle de 1900, Auguste Bluyssen architecte. Photographie, 1900 (coll. Lefèvre-Utile).*

Plan d'une serrure circulaire tournée à pènes circulaires. Brevet d'invention de cinquante-deux pièces déposé par M. Japy en 1822 (A.D. Territoire de Belfort : 9 J 1 K 1-3).

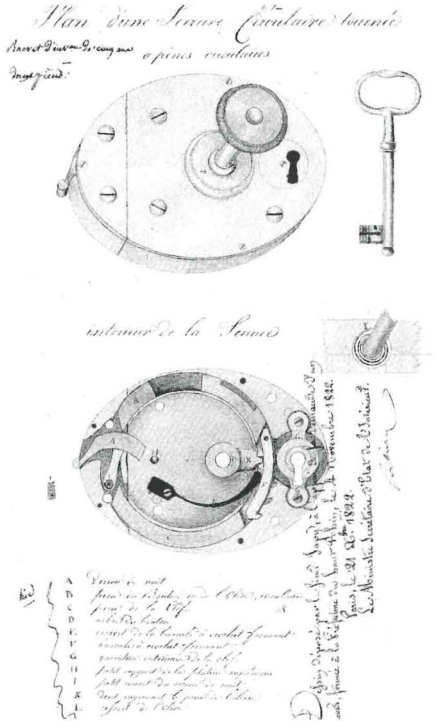

(études de marché, délibérations du comité directeur, correspondances...). Les plaquettes ou brochures commémoratives ou publicitaires et les catalogues de vente spécialisés peuvent orienter vers d'autres pistes documentaires : celles d'entreprises sous-traitantes, de constructeurs ou de fournisseurs de matériel d'équipement industriel et d'outillage. Les carnets de représentants apportent des renseignements sans équivalent sur les prix réellement pratiqués, les réseaux de détaillants et même la mode.

Les archives sociales

Elles concernent les fichiers et les registres du personnel [150], les livres d'embauche, les registres de salaire, les règlements intérieurs, les circulaires au personnel, les conventions collectives, les statuts des caisses de retraite, les dossiers de construction de maisons pour les employés et les ouvriers de l'entreprise. Elles peuvent fournir une image complète et plus ou moins précise du milieu ouvrier, de ses conditions de travail et des œuvres sociales de l'entreprise.

Les archives techniques

Nous regroupons là tout ce qui concerne les installations techniques de production (moteurs, autorisations d'installation de machines à vapeur, équipements des ateliers, amortissement de l'outillage, problèmes de concurrence française et étrangère...), ainsi que tout ce qui touche aux procédés de fabrication (dépôts de brevets d'invention, catalogues spécialisés sur des procédés de fabrication...). Peuvent aussi se joindre à ces documents, tous ceux émanant, dans le cas des grandes entreprises, des services constructeurs qui, en général, possèdent des archives de gestion pour leurs bâtiments de production et leurs logements ouvriers. Ils fournissent de précieuses informations sur la nature des constructions, les problèmes d'entretien, la création de nouveaux locaux de stockage... Toutes sources essentielles pour une histoire approfondie des techniques, qui peuvent exprimer aussi le dynamisme de la société, son esprit d'innovation, sa créativité.

Commission des Ardoisières d'Angers. Méthodes d'exploitation. Carrière des Petits Carreaux (Maine-et-Loire). Plan et coupe par E. Alix et Cie pour l'Exposition de 1900 ? (Musée de l'Ardoise de Trélazé).

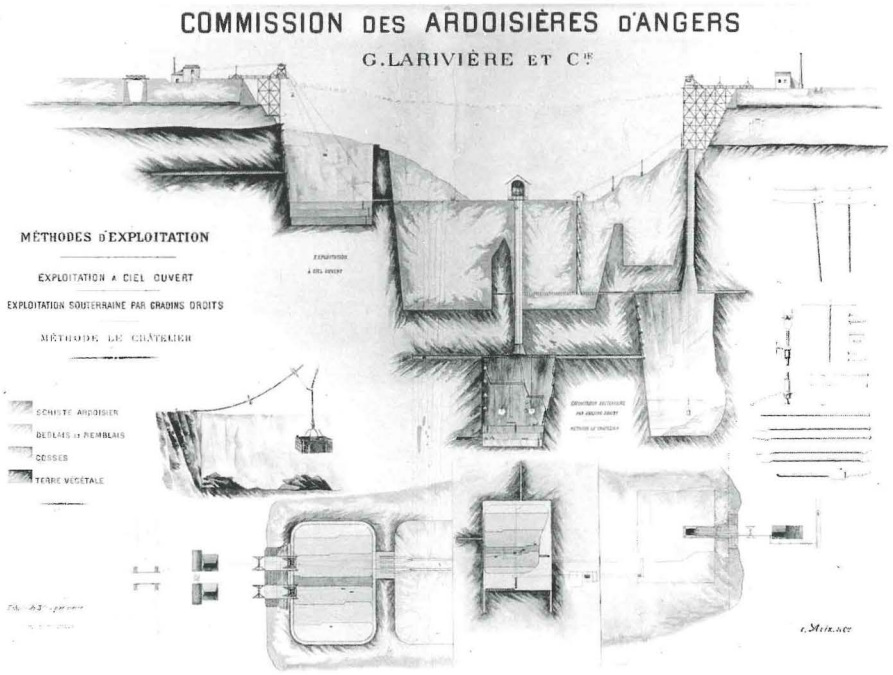

b. *Forgeage d'un lingot de 40 tonnes sur presse vapo-hydraulique de 2 500 tonnes vers 1920. Aquarelle d'après photographie d'un des ateliers de l'usine métallurgique Dembiermont à Haumont (Nord) (coll. Dembiermont).*

c. *Étiquette de boîte de bleu pour azurer le linge produit par la Société Émile Daloz à Dole (Jura). Chromolithographie de la fin du XIXe siècle (coll. part.).*

Coupe longitudinale d'un avion Bréguet 27-3 de la guerre de 1914-1918, équipé d'un moteur à compresseur construit dans les ateliers d'Hispano-Suiza à Colombes (Hauts-de-Seine) (Musée de Colombes).

AVION BREGUET 27-3

DE GRANDE RECONNAISSANCE, D'OBSERVATION ET DE BOMBARDEMENT

à moteur à compresseur **HISPANO-SUIZA** 12 ybrs — 650 C.V.

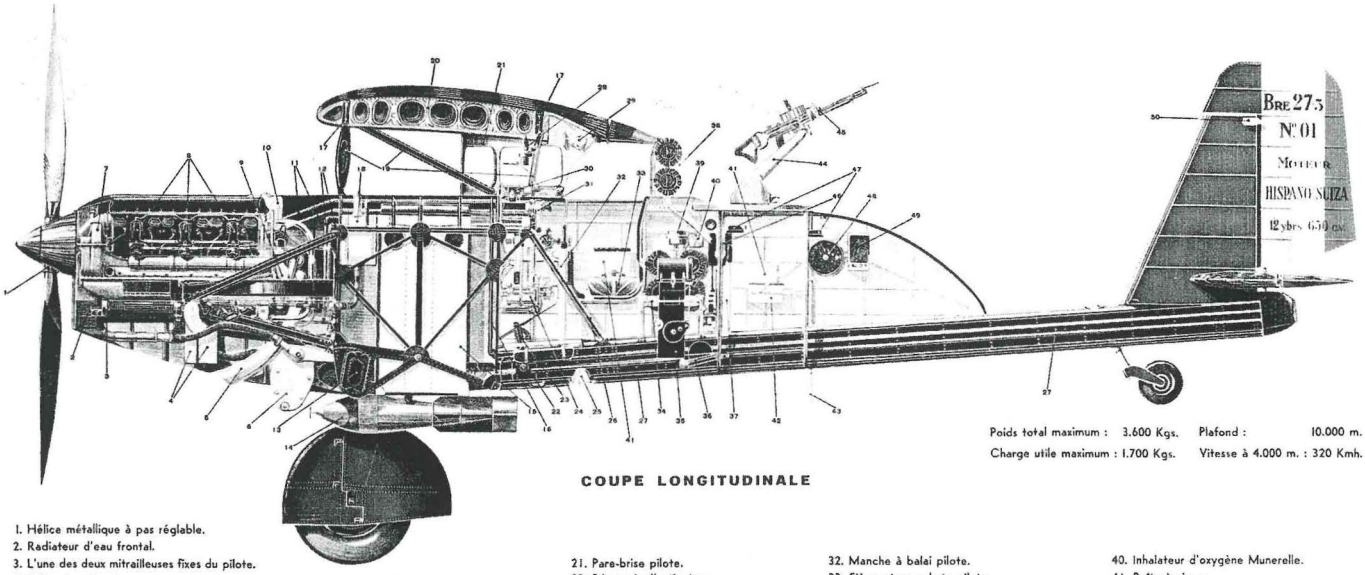

Poids total maximum : 3.600 Kgs. Plafond : 10.000 m.
Charge utile maximum : 1.700 Kgs. Vitesse à 4.000 m. : 320 Kmh.

COUPE LONGITUDINALE

1. Hélice métallique à pas réglable.
2. Radiateur d'eau frontal.
3. L'une des deux mitrailleuses fixes du pilote.
4. Boîtes à cartouches.
5. Prise d'air du moteur.
6. Radiateur d'eau à lames, éclipsable.
7. Réducteur.
8. Carburateurs.
9. Compresseur.
10. Nourrice d'eau.
11. Commandes du moteur.
12. Commandes des robinets d'essence et d'huile.
13. Poutre longeron d'aile inférieure.
14. Bombe de 100 kgs, fixée à l'un des 4 lance-bombes horizontaux.
15. Lance-bombes vertical pour 6 bombes de 50 kgs.
16. Commande de gauchissement.
17. Longerons d'aile supérieure.
18. Réservoir d'huile.
19. Mâts de cabane.
20. Nervure.
21. Pare-brise pilote.
22. Réservoir d'extincteur.
23. Pédales de direction pilote.
24. Démarreur.
25. Feu de signalisation.
26. U de fixation de la poutre fuselage.
27. Poutre fuselage.
28. Viseur O. P. L.
29. Porte-cartes.
30. Compas pilote.
31. Commande des freins de roue.
32. Manche à balai pilote.
33. Siège et parachute pilote.
34. Support orientable d'appareil photographique.
35. Appareil photographique en position verticale.
36. Pédales de direction passager, escamotables.
37. Manche à balai passager.
38. Pare-brise passager contenant 4 chargeurs de mitrailleuse.
39. Compas passager.
40. Inhalateur d'oxygène Munerelle.
41. Boîte à vivres.
42. Siège passager relevable avec boîte à vivres.
43. Tube de sortie d'antenne T. S. F.
44. Tourelle type T. O. 10.
45. Mitrailleuses jumelées.
46. Commandes des lance-bombes.
47. Manipulateurs de T. S. F.
48. Rouet d'antenne.
49. Poste de T. S. F.
50. Feu de route arrière.

Tuyauteries d'huile. Tuyauteries d'essence. Tuyauteries d'eau.

Vue générale de l'usine de ciment Portland de Distroff (Moselle) construite en 1893 par la Société allemande Dingler et Schweister. Huile sur toile (coll. part.).

Les archives iconographiques

Il ne faut jamais laisser de côté les vues anciennes, les cartes postales ou les dossiers photographiques que peut conserver, souvent bien négligemment, toute entreprise industrielle, et qui apportent au chercheur une foule d'informations complémentaires.

On peut ainsi trouver des vues d'ateliers, qui renseignent notamment sur l'architecture intérieure de l'usine, l'espace de travail, les équipements de production, l'organisation et la répartition du travail par sexe ou classe d'âge. On peut aussi découvrir des séries de photographies datant du début du XXe siècle, qui précisent les destructions et les reconstructions éventuelles subies par l'entreprise lors des deux guerres mondiales.

La firme peut encore renfermer des collections intéressantes de plans, dressés à différentes époques par des architectes, des ingénieurs ou des géomètres, et sur lesquels figurent les bâtiments de l'usine en élévation et en coupe, avec schémas détaillés des différents niveaux, où se lit facilement la distribution des ateliers et des espaces de production. Les précisions architecturales et techniques qui y sont portées peuvent faciliter la compréhension de la circulation interne des matières premières et des produits finis.

Enfin, il ne faut pas négliger de passer éventuellement en revue les liasses de papier à lettre à en-tête. Bien que les représentations figuratives des bâtiments de l'usine y soient parfois idéalisées, elles sont significatives de l'esprit de l'entreprise. Y sont également portés des renseignements fort utiles au chercheur, tels que les raisons sociales de la société, ses éventuelles succursales, les récompenses obtenues (médailles aux expositions industrielles...), les produits fabriqués et les magasins de vente.

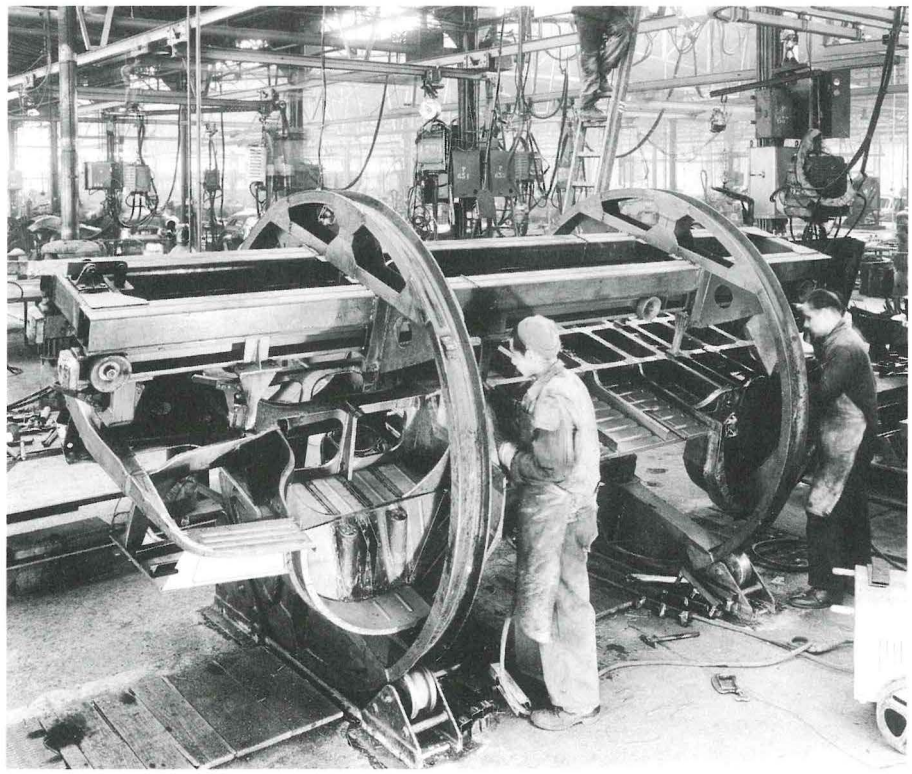

Photographie d'une chaîne de montage de l'usine de construction automobile Chausson à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Deux ouvriers travaillent sur le berceau *au montage d'un châssis de camionnette (coll. Chausson, 1959).*

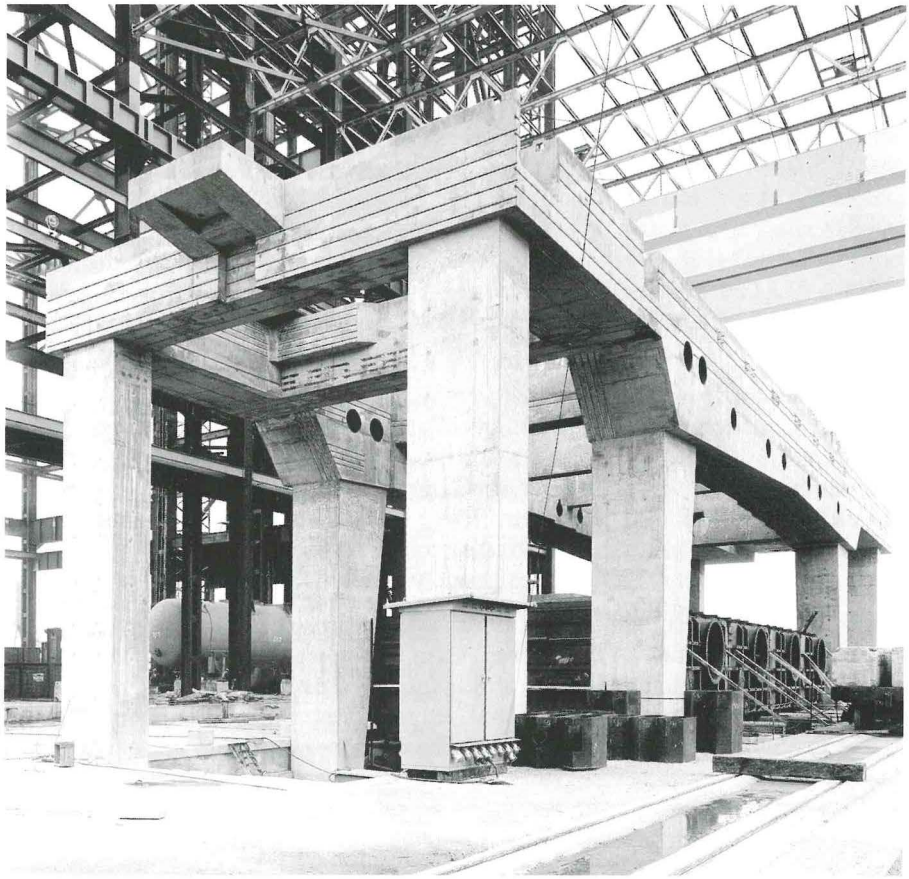

Centrale thermique de Cordemais (Loire-Atlantique) : table du groupe turbo-alternateur de la première tranche. Photographie, par Heurtier, 1968 (Archives E.D.F.).

Les archives orales

Aucune piste de travail ne doit être écartée et le chercheur pourra, à l'occasion, recueillir encore bien des informations auprès des descendants directs ou des héritiers de la famille dirigeante de l'entreprise industrielle. Des contacts avec des organismes ou des personnes qui ont eu affaire avec l'usine, et des témoignages d'anciens ouvriers ou employés, offrent autant de possibilités de compléter les sources écrites.

Les dépôts publics et les fonds relatifs aux archives d'entreprises

Si tous ces documents de première importance dont nous venons de parler ne sont pas, comme c'est souvent le cas, brûlés ou mis au pilon lors de déménagements, de mutations ou de fusions de sociétés, ils peuvent être entreposés, stockés ou abandonnés en vrac dans d'anciens locaux désaffectés, des caves ou des greniers. Conservés dans d'aussi mauvaises conditions, ils ne sont, alors, la plupart du temps, ni accessibles ni consultables.

C'est vraiment dans le meilleur des cas qu'ils auront été versés à un dépôt public d'archives.

Les fonds des Archives nationales

Les premières tentatives pour sauvegarder et mettre en valeur ces archives d'entreprises, particulièrement fragiles et vulnérables, remontent à 1926. Une campagne menée, alors, par la revue les Annales a abouti à la rédaction d'une circulaire émanant du Ministère de l'Instruction publique en 1931. Mais ce n'est qu'en 1949 que la Direction des Archives de France créa un service spécialisé, chargé de recueillir et de traiter les archives des sociétés industrielles et commerciales. Ce dernier obtint l'appui moral d'un Comité de sauvegarde des archives économiques, où de hautes personnalités du monde des affaires, de l'Université et de l'Administration étaient représentées.

Jusqu'en 1958, sous l'impulsion de B. Gille, près de quatre-vingts fonds d'archives ont pu être ainsi recueillis ; provenant, pour la plupart, d'entreprises des XIXe et XXe siècles, ils concernaient soit des sociétés nationalisées, soit des firmes ayant fusionné avec d'autres ou même encore en activité. Ils sont regroupés dans la série AQ des Archives nationales. Leur inventaire a été publié en 1957 [151].

Puis, d'autres versements sont venus grossir ce fonds. On peut noter, entre autres, l'entrée de 8 000 registres de comptabilité des compagnies nationalisées de gaz et d'électricité, des archives de la Société métallurgique d'Imphy, de la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, des Houillères du Bassin d'Aquitaine [152]. Signalons encore les fonds de la Compagnie des Mines d'Anzin et des Charbonnages des Deux-Sèvres et du Centre [153], des usines chimiques et métallurgiques de Decazeville [154], de l'ancienne papeterie Canson et Montgolfier [155], de la société des Établissements Eiffel (1875-1966) et de la société de construction mécanique et de travaux publics de Batignolles (1847-1953) [156], ainsi qu'une partie des archives de l'ancienne société des mines de Blanzy (1809-1944) [157].

Depuis 1972, les pouvoirs publics ont tenté d'appuyer, à plusieurs reprises, l'action du service des archives économiques auprès des sociétés industrielles, en essayant de faire prendre conscience aux chefs d'entreprise de la responsabilité qu'ils ont à l'égard de leur patrimoine historique. D'autres versements ou dépôts ont permis au fonds de s'étoffer encore. Un second inventaire, faisant suite au précédent, a été réalisé et publié en 1977 [158]. Il fait apparaître d'importantes lacunes, en particulier dans tout le secteur de la construction mécanique (aéronautique, construction automobile, chantiers navals...). Mais depuis, plusieurs dépôts d'archives provenant de grosses entreprises de cette branche d'activité ont peu à peu comblé ces manques. Citons, par exemple, les fonds de la société des forges et ateliers du Creusot (1949-1970), de la société de Chatillon-Commentry, de la société Panhard-Levassor (1890-1984), des Établissements Schneider et Cie et de la société Fives-Cail Babcok sans oublier l'important fonds Wendel [159]. Actuellement, on dénombre plus de deux cents fonds d'entreprises et une centaine de fonds d'associations versés aux Archives nationales [160].

Les fonds des Archives départementales

L'enquête nationale lancée le 8 mai 1973 par la Direction des Archives de France n'a permis de recueillir que 215 fonds d'archives industrielles. Pour chacun d'eux, les services départementaux concernés ont établi une fiche d'inventaire. Elle indique la raison sociale et la forme juridique de l'entreprise en question, son activité principale, les types de documents versés, le métrage linéaire représenté et le mode d'entrée. Ces fonds d'archives d'entreprises sont très inégalement répartis par régions et beaucoup ont été récupérés par suite de faillites ou de saisies judiciaires.

Quelque temps auparavant, des démarches avaient été menées également par la Direction des Archives auprès des Charbonnages de France et des Houillères de Bassin ; elles ont permis d'obtenir de ces compagnies plusieurs versements d'archives, sous forme de dépôts consentis à titre révocable dans différents services départementaux. Citons, par exemple, dans le Pas-de-Calais, les archives de nombreux bassins miniers couvrant une période comprise entre 1850 et 1946, dans le Tarn, les fonds des Sociétés des Mines d'Albi (1881-1947) et de Carmaux, dans la Loire, ceux des Compagnies des Houillères du Bassin de la Loire (1840-1960), dans les Cévennes, ceux de la Compagnie des Mines de la Grand-Combe (1835-1945) et dans la Nièvre, ceux des Houillères de Decize (1839-1957). Dans le Nord, on peut consulter de très nombreux dossiers concernant les Compagnies des mines d'Anzin et d'Aniche.

L'activité minière est donc un des secteurs sur lequel les Archives départementales sont en mesure de fournir l'information la plus abondante. En revanche, beaucoup d'autres branches de l'industrie y sont peu ou mal représentées (c'est le cas, notamment, de la métallurgie), car la politique a été peu cohérente en matière de dons et dépôts d'archives d'entreprises. Le textile est, semble-t-il, un des autres secteurs les plus présents, avec d'importants fonds provenant de grosses filatures en Seine-Maritime, dans l'Eure, en Alsace, en Lorraine et dans le Nord.

À signaler, également, quelques versements relatifs aux papeteries, aux brasseries et à tout le domaine des vins et des spiritueux (champagne, cognac...). Depuis quelques années, de nouveaux fonds d'archives industrielles et économiques arrivent régulièrement dans les dépôts des Archives départementales. Pour en connaître la consistance, on peut partir du recensement exhaustif qu'en a fait M. Dreyfus dans son guide sur les sources de l'histoire industrielle où chaque service d'archives départementales est passé systématiquement en revue [161], et réactualiser ces données en se renseignant auprès des organismes concernés.

Les fonds des Archives du Monde du Travail

C'est dans le cadre du programme général élaboré par le Ministère de la Culture en matière de politique patrimoniale, et devant la prise de conscience grandissante des pouvoirs publics de l'intérêt de sauvegarder la documentation historique des entreprises, que la Direction des Archives de France a procédé, en 1983, à un recensement complet des fonds existants. Cette enquête avait pour but de mieux cerner la réalité des archives du monde du travail, de connaître l'attitude des responsables vis-à-vis de ce problème et d'essayer de mettre en place, sur l'ensemble du territoire, un système d'archivage propre à ce type de documents. Un questionnaire, volontairement concis, a été élaboré et envoyé, dans chaque région, à tous les établissements de cinquante salariés et plus figurant sur la liste de l'INSEE, et à quelques usines très anciennes ou très représentatives d'une activité spécifique à une région donnée.

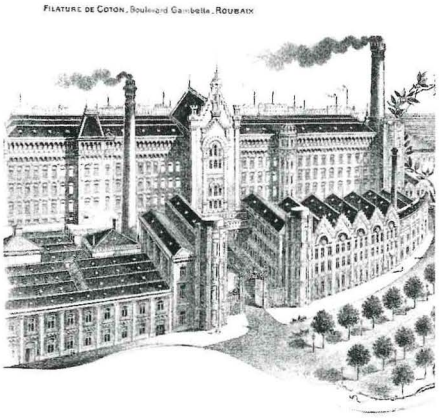

En-tête de papier commercial représentant la filature de coton Motte-Bossut à Roubaix (Nord) vers 1900. Ses bâtiments abritent de nos jours le Centre des archives du monde du travail (Centre des archives du monde du travail).

Cette grille d'enquête s'attachait tout d'abord à préciser l'identité de l'entreprise repérée (nom, localisation, effectif, activité principale, date de création), puis posait tout une série de questions propres aux archives qu'elle pouvait posséder. On lui demandait d'indiquer le type et la date des documents les plus anciens [162], le lieu, le matériel et la qualité de conservation, les éventuelles destructions et les souhaits en matière de sauvegarde (dépôt public, microfilmage...) et de valorisation.

Ce recensement a donc touché un très grand nombre de firmes (quatre mille pour la seule région Rhône-Alpes). Le faible taux de réponses obtenues – en moyenne

19 % – a permis de faire ressortir au grand jour la précarité des modes de conservation des archives par les sociétés elles-mêmes ; dans bien des cas, cet inventaire s'est doublé d'une opération de sauvetage de fonds en perdition. Les renseignements collectés devaient servir de base à la publication, en région, d'un guide des Archives du Monde du Travail. Le premier-né de cette collection est celui du Nord-Pas-de-Calais [163], dans lequel figurent 300 établissements. On y trouve des indications utiles sur l'importance des fonds recensés, leur volume, les conditions d'archivage et d'accessibilité éventuelle aux chercheurs. D'autres études ponctuelles ont été réalisées, notamment sur la Picardie, mais n'ont pas donné lieu à une publication. Par contre, plus récemment en Rhône-Alpes, une tentative analogue s'est concrétisée par la publication de deux guides documentaires consacrés aux archives d'entreprises [164]. Sont ainsi répertoriés plus de 500 fonds concernant le textile, la métallurgie, la construction mécanique, l'imprimerie ou la banque.

Par ailleurs, une base de données, centralisant l'ensemble des informations communiquées par les établissements industriels soumis à cette vaste enquête, a été constituée aux Archives nationales. Destinée, dans un premier temps, aux archivistes, elle devrait, par la suite, pouvoir être interrogée en région dans les différents services des Archives départementales.

Parallèlement à ce recensement systématique des fonds d'entreprises, cinq dépôts publics inter-régionaux [165], spécialisés dans ce domaine, devaient voir le jour. Le premier créé a ouvert ses portes au public en octobre 1993 à Roubaix, dans le Nord. Aménagé dans une partie de l'ancienne filature monumentale des établissements Motte-Bossut, fermée en 1981, il avait initialement pour vocation « de sauvegarder et de mettre en valeur à l'échelon régional, les archives des sociétés industrielles, commerciales, bancaires et celles de la vie syndicale et associative dans le cadre du monde du travail [166] ».

Fonctionnant en préfiguration depuis 1986 pour le sauvetage d'urgence d'archives techniques et industrielles qui ne cessent d'affluer, en raison de l'application de la loi du 25 janvier 1985 [167] qui oblige les sociétés industrielles en faillite à consulter les dépôts publics départementaux avant toute destruction d'archives, le Centre a recueilli deux cents fonds. Ces documents anciens sont d'origine variée. Ils proviennent d'entreprises de construction métallique, de construction mécanique, de chantiers navals (Normed), de mines, de sucreries, d'imprimeries, d'usines textiles dont le riche fonds Motte-Bossut. Le Centre a également recueilli des archives de coopératives et de mutuelles ainsi que d'anciennes compagnies de chemin de fer ou maritimes.

Ces fonds, dont l'intérêt est essentiel pour la connaissance de l'évolution des diverses techniques de fabrication utilisées dans l'industrie, sont déjà inventoriés et ce sont plusieurs dizaines de milliers de plans de machines, d'ouvrages d'art et de bateaux qui sont mis à la disposition des chercheurs. À partir de 1994, les Archives nationales ont commencé à transférer, en dépôt, à Roubaix, les dossiers d'archives d'entreprises conservés à Paris [168]. Désormais la presque totalité de cette documentation est consultable au Centre des Archives du Monde du Travail qui a ainsi vu sa vocation première se transformer et devenir celle d'un dépôt public de portée nationale.

Par ailleurs, il nous semble opportun de rappeler ici l'existence du Centre rhénan d'Archives et de Recherches économiques de Mulhouse [169]. Créée en 1983, à l'initiative d'un chef d'entreprise et d'un archiviste, cette association s'attache à sauvegarder, conserver et mettre en valeur les archives économiques (XIXe-XXe siècles) de l'ensemble des entreprises alsaciennes. La documentation que renferme le Centre concerne surtout le textile et la construction mécanique (SACM, Alsthom) mais aussi les mines et les chemins de fer. Un guide présentant ces différents fonds

a été publié en 1991 [170]. La troisième partie de cet ouvrage présente un récapitulatif des archives d'entreprises, familiales et syndicales conservées dans les services publics d'Archives départementaux et municipaux d'Alsace et du Territoire de Belfort.

Les centres de documentation spécialisés

Depuis le début des années 1970, certaines sociétés industrielles, confrontées à des problèmes d'emmagasinage d'archives courantes de plus en plus volumineuses et dont la prescription légale interdit la destruction, s'adressent à des sociétés privées qui – moyennant rétribution – assurent la garde des documents et un service minimum de recherches.

D'autres grands groupes industriels français ont aujourd'hui une politique de gestion plutôt rationnelle en matière d'archives : Elf-Aquitaine, E.D.F. ou Rhône-Poulenc, par exemple, qui, en 1978, a annoncé la création d'un service général des archives du groupe [171]. Devant la masse de documents accumulés par cette firme en constante mobilité (nombreuses fusions, extensions, fermetures, restructurations...), a été mise au point une instruction générale en matière d'archives, et des correspondants d'archives ont été désignés dans toutes les divisions, directions et filiales de Rhône-Poulenc. Ce service, très structuré, comprend une équipe mobile et plusieurs dépôts. Ses activités sont multiples : non seulement il conserve, classe et recherche des dossiers, mais encore il récupère et reclasse les archives d'usines fermées ou de sociétés disparues, et sert de conseil auprès des établissements désireux de créer une « fonction archives ». Enfin, il s'attache à mener une réflexion sur le patrimoine historique du groupe.

Des entreprises d'importance nationale ont, quant à elles, envisagé différemment la solution de leurs problèmes d'archives et n'ont pas hésité à créer leur propre centre de documentation, accessible à des chercheurs qualifiés.

Ce fut le cas, notamment, de la Compagnie française des Pétroles, des Usines Renault et de Saint-Gobain qui ont fait longtemps figure de pionniers. Depuis, des expériences du même genre sont tentées par d'autres sociétés industrielles de moindre envergure : les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais et du Bassin de Lorraine, la chocolaterie Menier, l'entreprise Berliet...

Projet de construction par l'entreprise Raynal de pavillons destinés à loger les ingénieurs de la firme Rhône-Poulenc à Melle (Deux-Sèvres). (coll. Rhône-Poulenc).

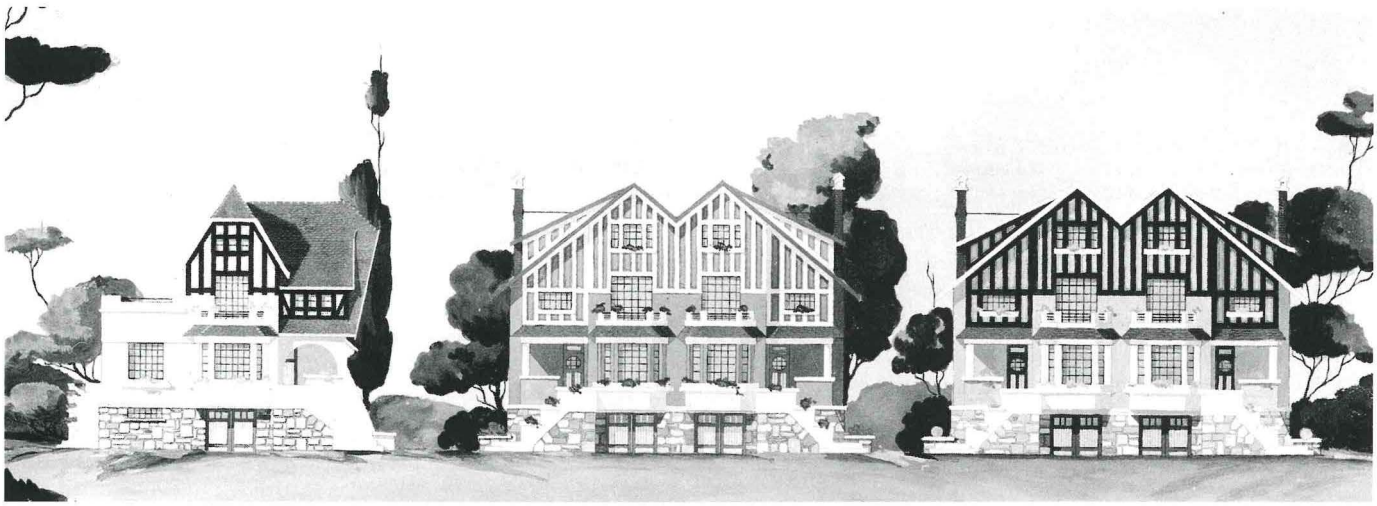

Saint-Gobain

La plus ancienne firme française en activité a édifié en 1979, à Blois [172], un bâtiment conçu spécialement pour accueillir toute la mémoire de la société, libérant ainsi 5 000 m² de locaux en région parisienne. Les archives historiques, qui remontent à 1665, vont des lettres patentes concernant la Manufacture royale des Glaces aux fonds mussipontains relatifs à la mise en exploitation du bassin minier de Lorraine, en passant par des titres de propriété du XVe siècle pour d'anciennes filiales et des dossiers historiques de la direction générale ou des services financiers... Elles ont été traitées et rendues accessibles rapidement aux chercheurs, afin de susciter, de leur part, des travaux sur la genèse du groupe; en effet, pour M. Hamon [173], « L'histoire est facteur d'identité et de rassemblement, une manière pour l'entreprise et ses employés de se réapproprier de façon dynamique une mémoire [174] ».

C'est ainsi que plusieurs thèses anglo-saxonnes d'abord, puis françaises, ont vu le jour; ces publications ont permis aux dirigeants de connaître les fondements de la firme. Désormais, l'héritage de la Manufacture des Glaces, créée au XVIIe siècle, sert de fil rouge aux 120 000 salariés du groupe. Il reste encore beaucoup de pistes de recherche à explorer, notamment en ce qui concerne l'histoire de l'architecture et des bâtiments à travers les dossiers de commandes conservés depuis le XVIIe siècle et ceux des grands chantiers, aussi bien de la période monarchique que de l'époque contemporaine. Des études, tournées plutôt vers l'histoire des techniques, pourraient également être menées à partir des sources concernant l'évolution et la diversification des matériaux de construction produits par Saint-Gobain (vitrage, fibre de verre, fibro-ciment, produits réfractaires...).

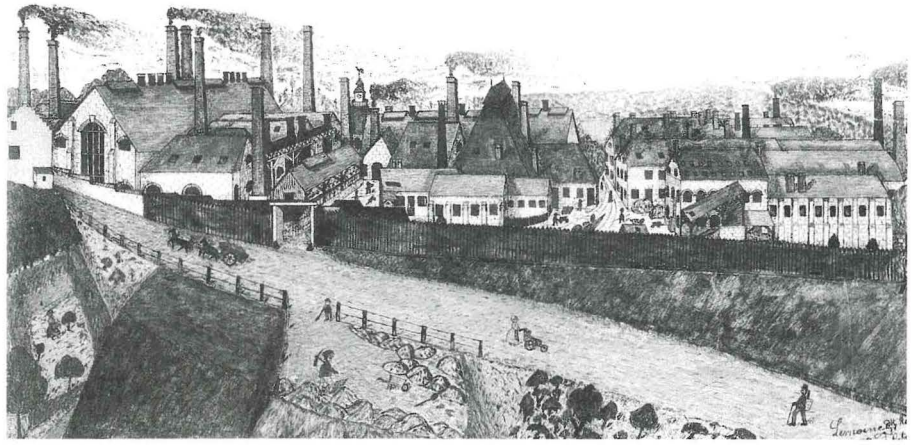

Vue de la manufacture de glaces de Saint-Gobain (Aisne) peinte côté est, en 1877, par Lemoine dit Mahomet (Archives de Saint-Gobain).

Les Usines Renault

Après avoir été l'une des premières entreprises nationalisées à déposer, en 1952, une partie de son fonds aux Archives de France [175], la Régie Renault a intégré, en 1980, dans son service « Histoire et Patrimoine », la Société d'Histoire des Usines Renault [176]. Cette association, qui fonctionne avec les moyens que lui accorde la Régie, s'est attachée à conserver non seulement des archives historiques ayant trait à l'usine et à son illustre fondateur (actes notariés, produits, archives Louis Renault...), mais aussi toute une série de plans des multiples bâtiments du site,

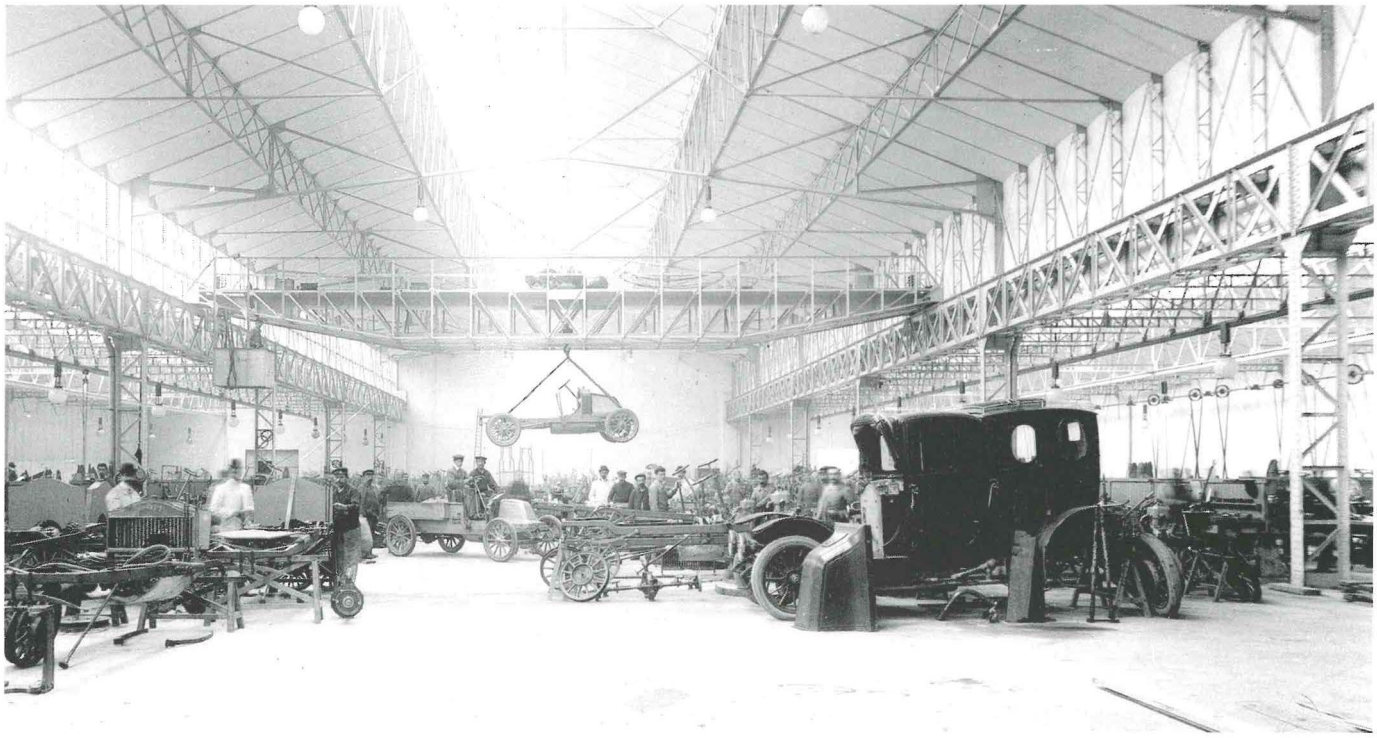

Vue d'un atelier de fabrication de la Régie nationale des Usines Renault à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Photographie du début du XXe siècle (Archives Renault).

des cartes postales, des affiches, des photographies, des tracts syndicaux et des témoignages oraux [177]. Elle possède également un grand nombre d'ouvrages spécialisés dans la construction automobile française (revues, études...).

Enfin, c'est elle qui accueille les chercheurs, les conseille et les oriente, en jouant le rôle d'intermédiaire avec le nouveau service d'archives de l'entreprise. En effet, cette dernière a, depuis quelque temps, dans un souci de réorganisation rationnelle de son patrimoine archivistique, retiré l'ensemble confié aux Archives nationales pour le réintégrer à celui qu'elle conservait à Billancourt même [178]. Les dépôts annexes de Saint-Ouen et d'Iffendic sont également venus se joindre aux précédents. Plusieurs thèses et études monographiques ont déjà exploité une partie de cette documentation. Mais la richesse et la diversité de ce fonds permettent encore d'envisager de nombreuses recherches, et un travail de longue haleine sur l'histoire de l'architecture du site industriel de Boulogne-Billancourt resterait à entreprendre.

Les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais

En 1982, la Direction des Archives de France a autorisé explicitement les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais à gérer elles-mêmes leurs propres archives. L'Association du Centre Historique Minier de Lewarde [179], constituée à cette même date, se voit donc chargée de regrouper dans ses locaux l'ensemble du fonds documentaire en question. Celui-ci est constitué de documents écrits, mais aussi de très nombreux plans – sources particulièrement intéressantes en ce qui concerne l'exploitation minière –, de photographies, de films et d'archives sonores.

Ces archives, dont les plus anciennes remontent à la fin du XVIIIe siècle, sont en cours de traitement à travers des mémoires d'étudiants en histoire et des études ponctuelles sur telle ou telle compagnie minière, par des chercheurs confirmés.

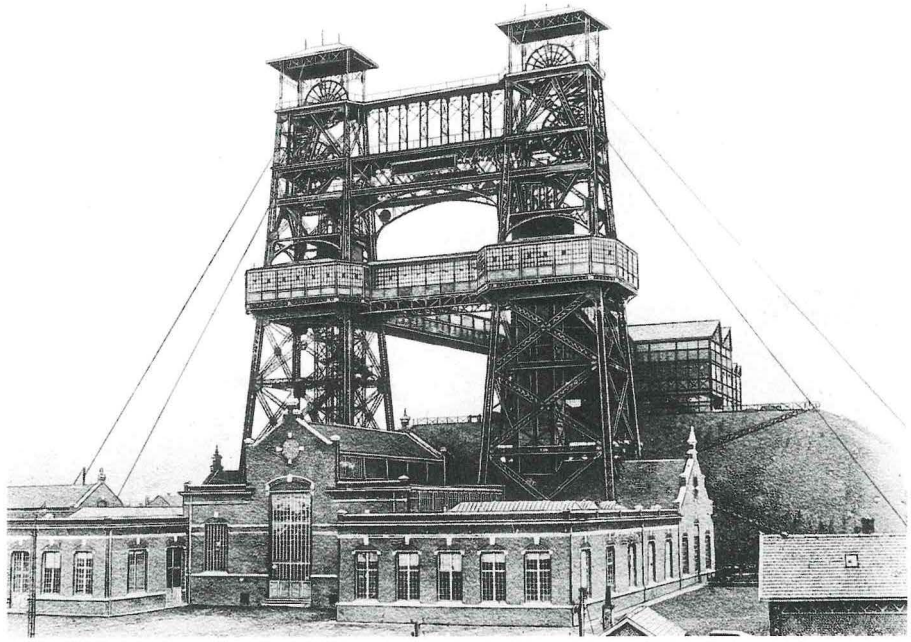

Vue de la fosse n°15 (Maurice Tilloy) à Lens (Pas-de-Calais) en 1914 (Centre Historique Minier de Lewarde).

Leur mise en valeur a commencé par le biais d'expositions et par la publication de plus de quatre cents vues aériennes obliques de sites d'extraction et de cités ouvrières, réalisées entre 1920 et 1970 dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais [180].

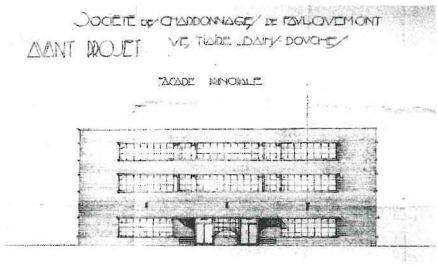

Avant-projet de la façade principale du vestiaire et des bains-douches de la Société des Charbonnages de Faulquemont (Moselle) vers 1930. Dessin par l'architecte J. Madeline (Archives des Houillères du Bassin de Lorraine).

Les Houillères du Bassin de Lorraine

Depuis 1989, les Houillères du Bassin de Lorraine ont créé, en relation avec la Direction des Archives de France, leur propre service d'archives [181]. Ce dernier, doté d'une salle de lecture, est chargé de répondre aussi bien aux demandes d'informations internes qu'aux sollicitations des chercheurs extérieurs. Les fonds méconnus qu'il renferme concernent à la fois l'histoire économique et sociale, l'histoire des techniques, la géologie, l'architecture industrielle, l'histoire de l'enseignement, tous domaines susceptibles de permettre d'écrire l'histoire des entreprises minières de cette région.

La chocolaterie Menier

Depuis quelques années, l'usine de chocolat Menier, à Noisiel (Seine-et-Marne), est sortie de l'oubli grâce à l'Association Noisiel, Ville d'Histoire [182], qui s'est efforcée de mettre en valeur à la fois le patrimoine architectural de renom de cette entreprise et son passé « prestigieux ». L'important fonds d'archives a été sauvegardé et classé. Ses caractéristiques – modes de constitution et état de conservation – sont à mettre en relation avec l'histoire ancienne et récente d'un établissement industriel toujours en activité, puisque les bâtiments, superbement réhabilités par l'agence d'architectes Reichen et Robert, abritent depuis 1996 le siège social de Nestlé France.

La création par la municipalité de Noisiel, elle-même détentrice d'une partie de ce fonds, d'un service de documentation, a permis de préserver les pièces essentielles de ces archives. Celles-ci ont été complétées et enrichies à la fois

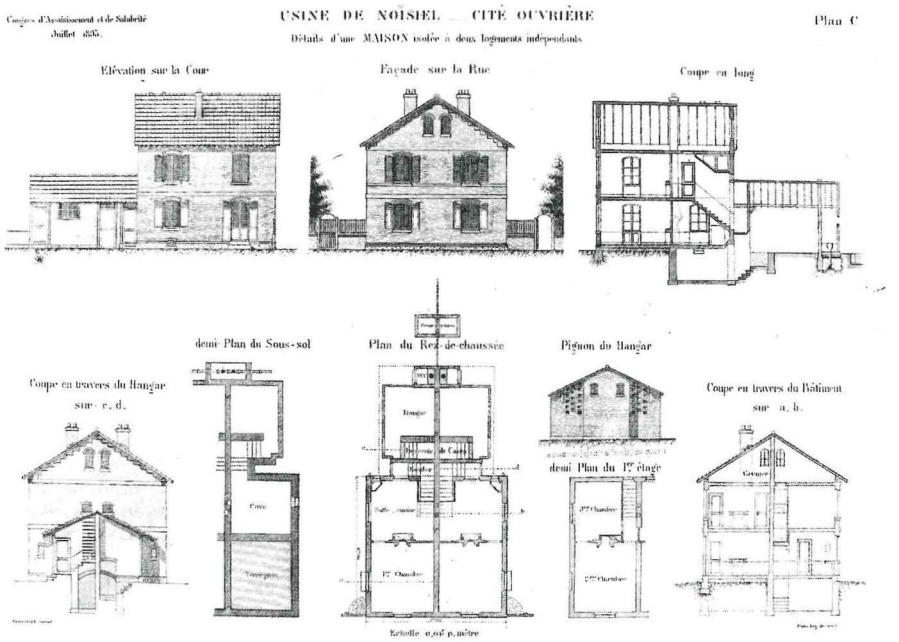

La cité ouvrière de la chocolaterie Menier à Noisiel (Seine-et-Marne). Détail d'une maison isolée à deux logements indépendants. Plan présenté à l'Exposition Universelle de 1889 (coll. Nestlé France : fonds Menier).

par l'apport de données provenant d'autres sources (témoignages écrits d'anciens collaborateurs de l'entreprise) et par l'acquisition de documents et d'objets (cartes postales, gravures et livres anciens, plaques émaillées, affiches publicitaires...). Leur dépouillement et leur exploitation, déjà bien avancés, continuent à travers les mémoires d'étudiants ou les travaux de chercheurs que le centre accueille toujours nombreux.

L'entreprise Berliet

Les dirigeants de l'ancienne entreprise lyonnaise, qui appartient actuellement au groupe Renault Véhicules Industriels, conscients du rôle important de l'automobile dans l'essor industriel du XXe siècle et de la richesse des archives accumulées par la Société, ont créé, en 1982, la Fondation de l'Automobile Marius Berliet [183]. Cette dernière a pour objectif, d'une part de sauvegarder et de valoriser le patrimoine automobile de la région lyonnaise et, d'autre part, de recueillir les archives et la « mémoire métallique » du véhicule industriel français.

Elle met actuellement à la disposition des chercheurs et des spécialistes un énorme fonds documentaire [184]. Celui-ci comprend quantité d'archives écrites parmi lesquelles figurent celles des sociétés Berliet, Saviem, de Dion Bouton et Latil, mais également des films et des photographies, auxquels s'ajoute une importante collection d'ouvrages et de revues techniques sur le camion et l'automobile depuis 1885. Chaque année, de nouveaux documents anciens viennent compléter ce patrimoine.

Deux chercheurs lyonnais se sont penchés sur ces sources et ont pu facilement démontrer que la richesse d'un tel fonds permet des approches très diverses, allant de l'histoire de l'entreprise à l'étude du personnel, en passant par celle des techniques de fabrication et de la conception des produits.

Le souhait de la Fondation est actuellement de susciter des recherches sur la construction automobile, afin de favoriser une meilleure connaissance de cette branche d'industrie, tant à l'échelon régional que national.

Marius Berliet dans la Victoria n°2, *1897 (Fondation de l'Automobile Marius Berliet).*

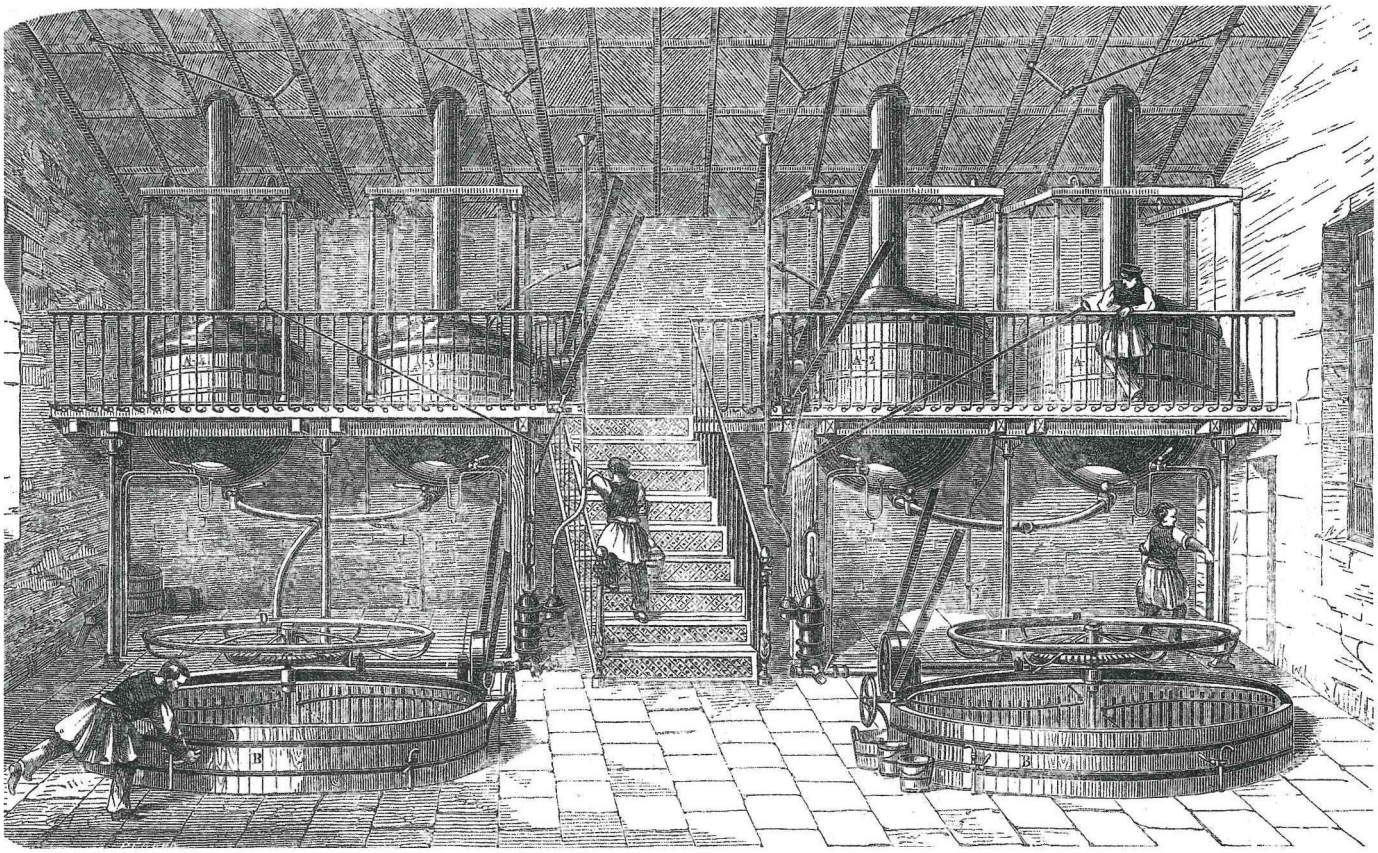

Vue intérieure de la salle des chaudières et du brassin de la brasserie Riester à Puteaux (Hauts-de-Seine) dans Les merveilles de l'industrie ou description des principales industries modernes, *par L. Figuier.* Industries agricoles et alimentaires, tome 4.

Les sources iconographiques

La documentation iconographique englobe les photographies, les cartes postales, les affiches publicitaires, les plans et dessins, les gravures, les tableaux...

Nous nous efforcerons donc de présenter les principales sources susceptibles d'apporter un bon complément d'informations pour des recherches sur le patrimoine industriel.

Les sources iconographiques imprimées

En matière d'illustrations de bâtiments industriels, il nous semble indispensable de mentionner les deux fameuses publications de Turgan [185] et de Figuier [186], dans lesquelles les divers secteurs d'activité sont bien représentés sous forme soit de petites monographies d'entreprises, soit de descriptions générales plus techniques, accompagnées de bon nombre de représentations architecturales (vues cavalières, plans, élévations, coupes...), ainsi que de relevés et de croquis

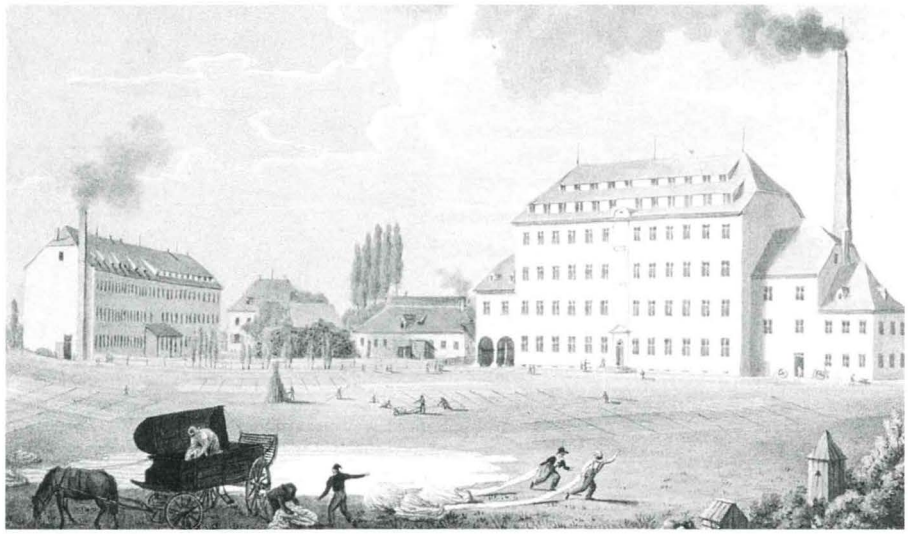

Fabrique d'indiennes et filature de M. Schlumberger Grosjean et Cie à Mulhouse (Haut-Rhin). Dessin par Jean Mieg en 1822, lithographié et publié par Godefroy Engelmann en 1829 dans Les Manufactures du Haut-Rhin.

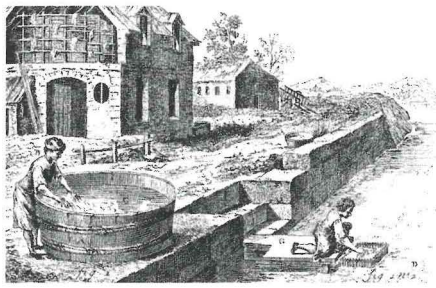

Dégraisserie (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1763).

techniques. On pourra également consulter les périodiques tels que *L'Illustration* [187], *Le Magasin Pittoresque* ou *Le Magazine Illustré*, pour leurs gravures pathétiques et grandioses.

Bien que de portée plus restreinte, parce que régionale, nous attirons l'attention du chercheur sur l'existence d'un album de trente-quatre planches d'usines du Haut-Rhin, dessinées par Mieg entre 1821 et 1825, puis lithographiées et publiées par l'imprimeur Engelmann en 1829 [188]. Cette série d'images, qui semble être un cas exemplaire dans l'histoire de la gravure à thème industriel, constitue un témoignage exceptionnel, une véritable «photographie» de l'industrie naissante. Traitées de façon homogène en deux versions, (noir et couleur), ces représentations ont valeur d'exactitude quant à la description des édifices aussi bien dans le détail des bâtiments eux-mêmes (nombre d'ouvertures, équipement technique...) que dans leur décor extérieur et leur environnement paysager qui fait ressortir leur monumentalité.

En outre, la qualité du dessin, la netteté du trait, les scènes pittoresques qui meublent ces vues leur confèrent une réelle valeur artistique, subtil équilibre entre la rigueur classique et la mode romantique.

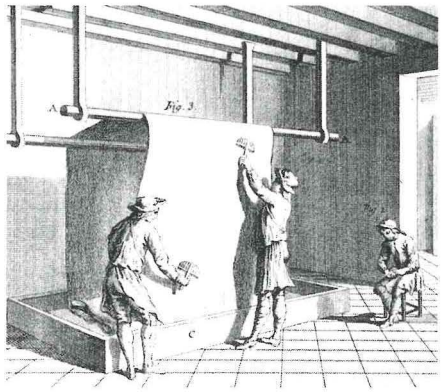

Art de la draperie. Planche XIII, le lainage (Description des Arts et Métiers, 1765).

Le journal *Le Monde Illustré* fournit, quant à lui, de nombreux clichés sur les usines d'un département. Certains numéros spéciaux ont été entièrement consacrés à la reconstruction industrielle de 1920. Très complets, ils donnent une foule de renseignements utiles dans chacun des textes qui accompagnent les vues des édifices industriels, prises systématiquement avant et après la guerre.

On peut aussi trouver dans la revue *La Construction moderne* [189] des articles sur des établissements industriels construits par des architectes de l'époque, qui comportent des photographies, des plans de situation et des relevés précis.

En ce qui concerne les illustrations techniques (outils, machines, scènes de travail...), il faut rechercher la documentation dans les célèbres planches imprimées des traités anciens sur les arts et métiers et les encyclopédies de Diderot et d'Alembert ou de Roland de la Platière [190]. Le foisonnement et la richesse du contenu de ces images ne seront plus jamais égalés par la suite ; pour le XIXe siècle, il faut

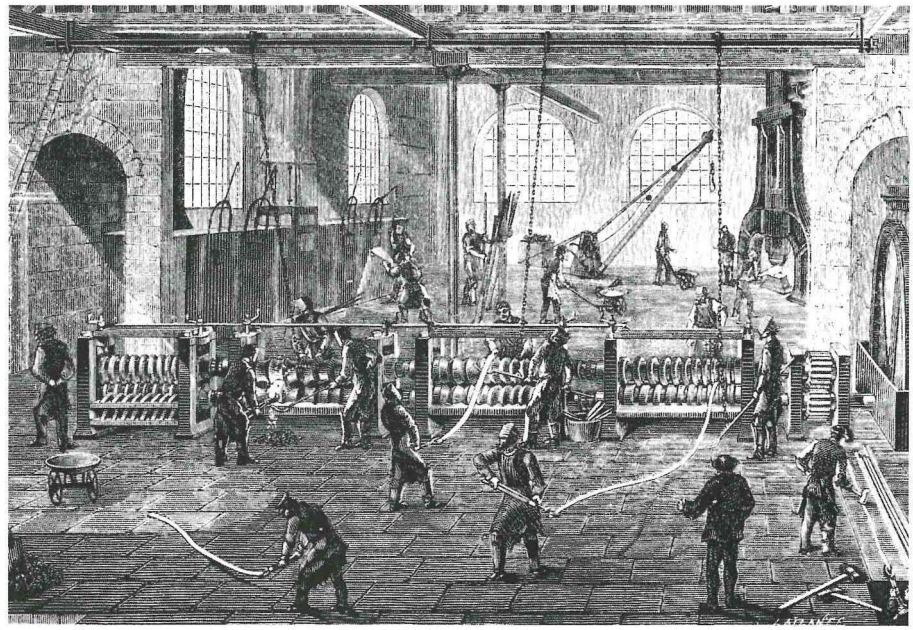

Intérieur d'usine : laminoirs. Gravure par Laplante dans La France industrielle *de P. Poiré.*

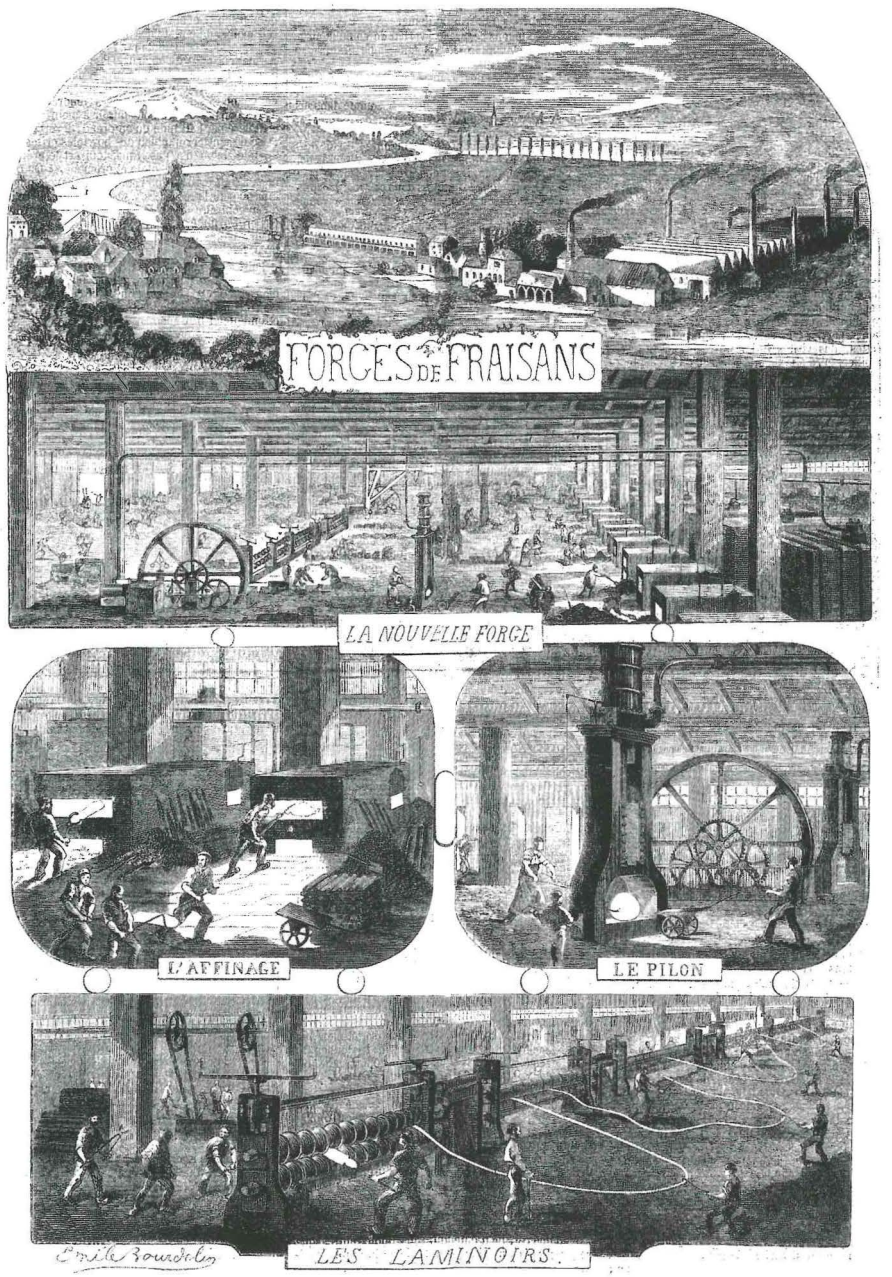

Les forges de Fraisans (Jura). Gravure de L. Bourdelin dans Le Monde Illustré, *1859.*

se contenter des gravures d'ouvrages généraux, tels que l'*Album de l'Industrie* [191] ou *La France industrielle* de Poiré [192], ou des dictionnaires encyclopédiques en plusieurs tomes, tels que le Lami ou le Laboulaye [193].

Plus récemment, ce sont les éditions successives de catalogues de ventes des grandes entreprises, comme ceux de Manufrance par exemple, qui peuvent apporter des éléments intéressants en matière d'iconographie technique.

Enfin, il faut aussi compulser les Atlas imprimés du siècle passé, tels ceux de Malte Brun et Dufour ou d'Arthème Fayard [194], pour y trouver des cartes industrielles de centres villes ou de faubourgs, ou bien des plans de villes marquées par l'industrie, comme Roubaix, Tourcoing...

Les photographies

Il est absolument nécessaire de consulter, aux Archives départementales, la série iconographique F[i] ainsi que la série J (archives privées) susceptible de contenir des fonds photographiques ou des collections de cartes postales provenant d'entreprises industrielles ; c'est le cas, par exemple, aux Archives départementales du Maine-et-Loire où est classé, sous la série J, tout un ensemble de clichés et de cartes postales datant des années 1922-1924, déposés par la Société des Ardoisières d'Angers.

Ne pas oublier de compulser également le fichier des œuvres des photographes du XIXe et du XXe siècle du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale.

On pourra utilement se reporter au *Répertoire des Collections photographiques en France*[195] qui indique les différentes institutions (musées, bibliothèques, centres de documentation...) ou agences possédant des clichés ayant trait au patrimoine industriel, ainsi que les entreprises ayant une photothèque accessible aux chercheurs comme Rhône-Poulenc, Peugeot, La Compagnie Mazda, Thomson CSF, Esso...

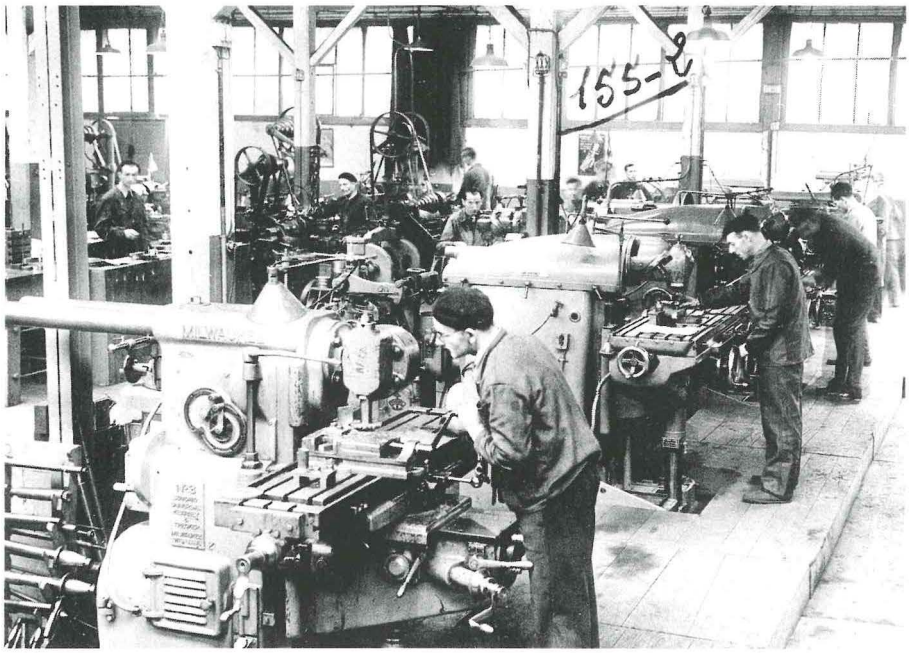

Vue d'un atelier d'outillage de l'usine de construction mécanique Japy des Fontenelles (Doubs) vers 1950 (A.D. Territoire de Belfort : fonds Japy).

Certaines maisons d'édition, à Paris ou en région, peuvent aussi disposer de fonds photographiques originaux : ainsi, la photothèque Hachette[196] collecte et engrange, depuis plus d'un siècle, des images sur la France entière.

À ce propos, il nous paraît intéressant de signaler qu'en 1931, la maison d'édition Les Horizons de France a confié au photographe François Kollar la réalisation d'une série de reportages sur le monde ouvrier, artisanal et paysan. Cette mission dura près de quatre ans. Les photographies ont été publiées, dès 1932, par la société éditrice dans quinze fascicules intitulés *La France travaille*[197]. Dans le premier tome, figurent la table des matières et la liste de l'ensemble des entreprises, compagnies, administrations et autres lieux – classés par secteurs d'activité – où ont été faites les prises de vues ; cet index est reporté en fin de recueil pour chacun des thèmes traités volume par volume (métallurgie, mine, papeterie, textile, verrerie et céramique, énergie, etc.).

Vue aérienne oblique de la fosse et de la cité Arenberg à Wallers (Nord) réalisée en 1949 par la Société Les prises de vues aériennes (I.G.N. 1949-LPVA-Durandaud-125-n°71).

En 1975, les éditions Les Horizons de France ont donné à la Bibliothèque Forney [198] plus de 2 000 négatifs provenant du travail de François Kollar. Ce très beau et très riche fonds iconographique a été, pour partie seulement, présenté au public, à Forney, en 1985, à travers une exposition et la publication d'un catalogue.

Le chercheur pourra encore passer en revue les inventaires des fonds des agences privées telles que Roger-Viollet [199] ou Chevojon Frères. Cette dernière, dont le fonds ancien a été déposé à la Direction du Patrimoine [200], s'est spécialisée, depuis 1861, dans la photographie d'architecture et possède, par conséquent, un important lot de clichés relatifs à la construction industrielle. Exécutées sous les ordres de divers commanditaires ingénieurs-constructeurs comme E. Pantz, Cottancin ou la Société Schneider et Cie, ces plaques de verre concernent un bon nombre d'entreprises très diverses, disséminées sur tout le territoire : la fosse Ledoux à Anzin, les Grands Moulins de Corbeil, l'usine Laîné à Beauvais, l'usine Popp à Paris, l'usine Hardy-Capitaine à Nouzon. On y trouve des vues de campagnes de construction, de façades, d'intérieurs d'ateliers, de scènes de travail.

Les collections photographiques du Musée départemental Albert-Kahn [201] peuvent également être consultées. En effet, les Archives de la Planète qui comprennent 72 000 autochromes réalisés entre 1909 et 1931 concernent tous les départements français et peuvent posséder des vues d'usines. Ces dernières sont à rechercher principalement dans les rubriques thématiques intitulées Vie économique et Guerre mondiale 1914-1918 (sous-rubrique 1914-1923 : Ruines et reconstructions).

Si l'édifice industriel étudié est classé ou inscrit, il faut alors examiner les dossiers et photographies des services des Monuments historiques du Ministère de la Culture.

Enfin, il peut être également utile de se pencher sur certains fonds de photographies aériennes : d'une part la collection Lapie au service photographique des Archives nationales [202], d'autre part les importants dépôts de l'Institut géographique national à Saint-Mandé. Ces derniers sont constitués, pour partie, par des prises de vues aériennes obliques, réalisées, sur commande des sociétés industrielles ou de leurs comptoirs de ventes, au lendemain de la Première Guerre mondiale, par la Compagnie Aérienne Française (CAF), puis par la Société « Les prises de vues aériennes » (LPVA-Durandaud). Ces négatifs verre et films ont été classés

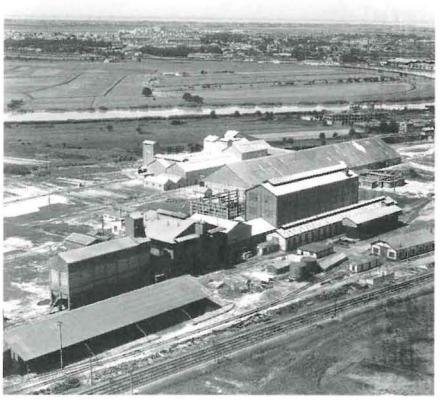

Vue aérienne de l'usine de la SECMA avant 1956. Tonnay-Charente (Charente-Maritime) (Fonds Henrard).

et inventoriés. Leur répertoire par départements et communes est facilement consultable par le chercheur. Les Charbonnages de France et les Houillères de Bassin ayant adopté une politique systématique d'inventaire de leur patrimoine industriel afin de mettre en valeur leurs réalisations les plus spectaculaires (sites d'extraction, cokeries, usines de carbochimie, logements sociaux...) y figurent en bonne place.

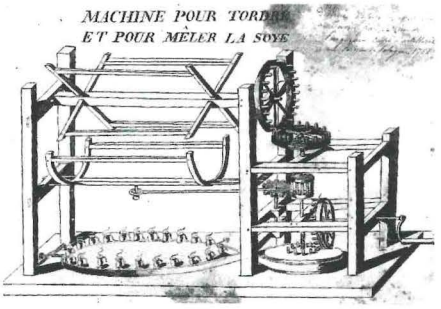

Machine pour tordre et pour mêler la soye, dessinée d'après nature à Turin, en 1768, par Jean-Claude Pingeron. Lavis de couleurs sur traits de crayon et d'encre (C.N.A.M., Musée national des Techniques, Portefeuille de Vaucanson, inv 13571 – 195).

Les gravures et les plans anciens

En ce qui concerne les gravures anciennes, on se reportera au catalogue topographique de la France (série Va) du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale. On pourra compléter la documentation recueillie par quelques sondages effectués dans les fonds des bibliothèques ou des musées locaux, souvent fort riches en représentations industrielles (Musée des Beaux-Arts d'Angers pour les ardoisières, Musée du château de Montbéliard pour l'industrie horlogère, Musée de Louviers pour le textile...).

C'est aux Archives nationales qu'on est susceptible de trouver des plans anciens (séries N et NN), mais également au département des Manuscrits, à la Bibliothèque nationale, où sont conservés des plans de manufactures des XVIIe et XVIIIe siècles comme celle d'Abbeville. On pourra aussi consulter les collections des Archives départementales et communales, ainsi que celles des bibliothèques municipales.

Il faut enfin mentionner ici le fonds iconographique du Musée national des Techniques [203]. Cette collection d'environ 15 000 dessins techniques (estampes, lavis, aquarelles) des XVIIIe et XIXe siècles est appelée « Portefeuille industriel ». Les croquis antérieurs à 1829 ont été groupés sous le nom de « Portefeuille de Vaucanson », en référence au célèbre mécanicien français du XVIIIe siècle. Cet ensemble

Vue intérieure de l'atelier d'impression de la manufacture d'indiennes des frères Wetter à Orange (Vaucluse), 1764. Huile sur toile par Joseph Gabriel Maria Rosseti (Musée Municipal d'Orange).

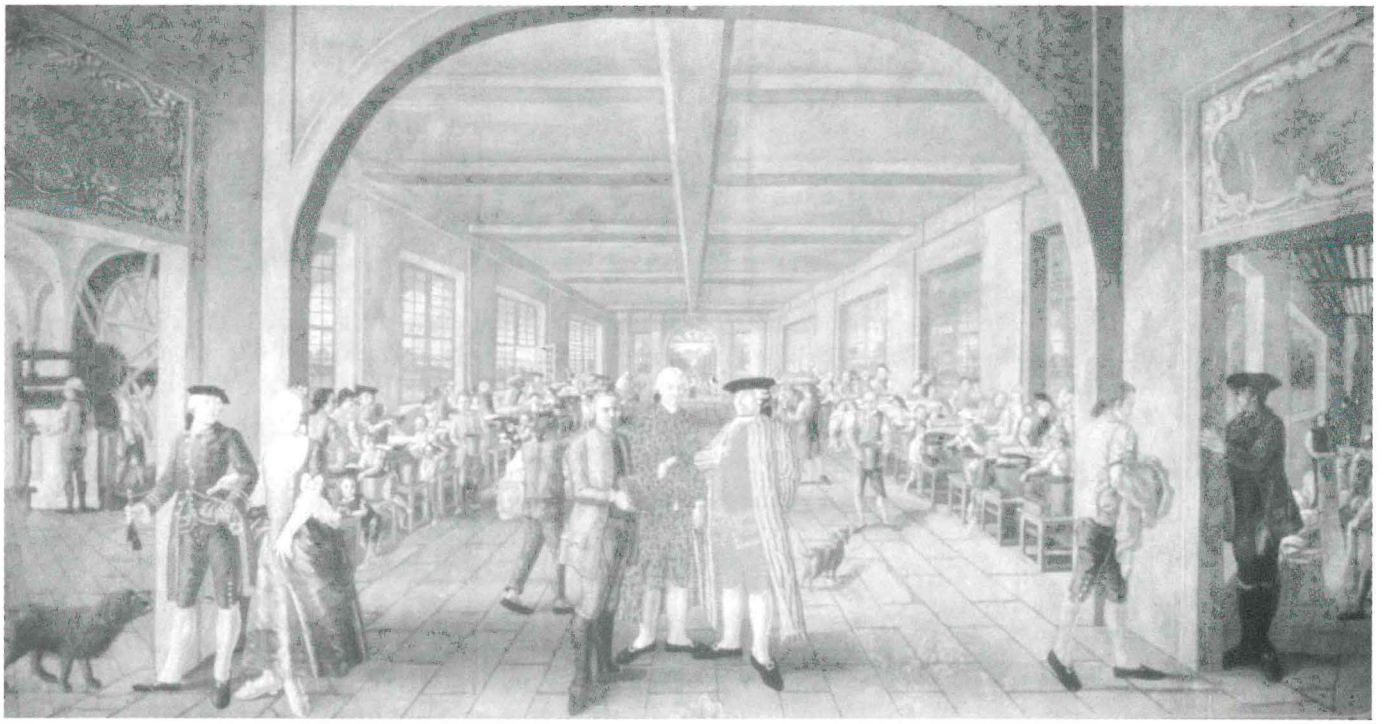

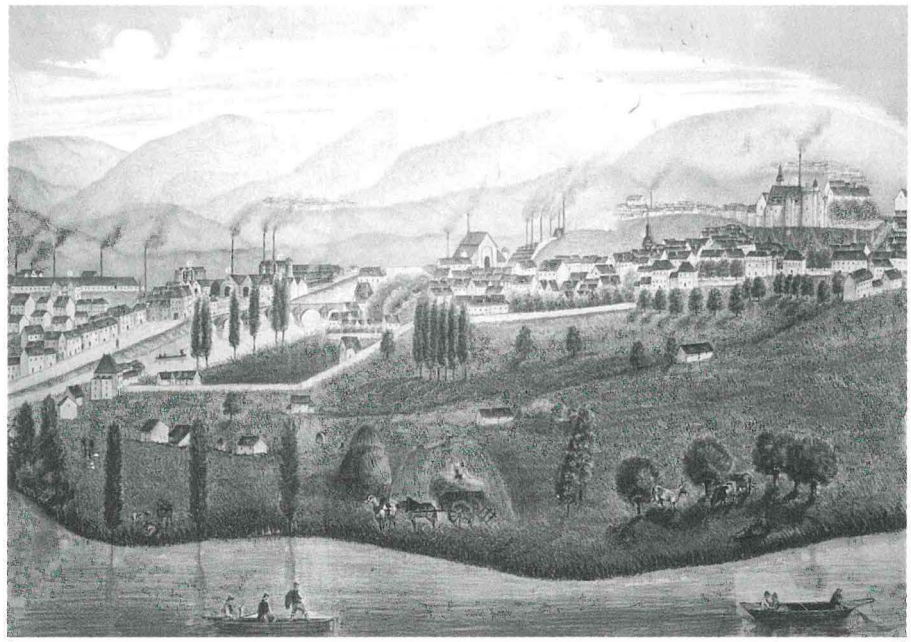

Vue générale de Montluçon (Allier) en 1856. Lithographie polychrome par H. Ledoux (Musée de Montluçon, inv. 961.18.1).

prestigieux, particulièrement bien conservé, constitue à la fois un remarquable outil de travail pour le chercheur et une magnifique collection d'œuvres d'art, où la rigueur de la description des modèles est alliée à une virtuosité du lavis technique.

Des plans de mines, de hauts fourneaux, de fonderies y côtoient, entre autres, de très nombreuses représentations d'instruments, de machines de production [204], de machines énergétiques, ainsi que de divers procédés de fabrication [205] ou encore d'ouvrages du génie civil (ponts, machines et engins compris).

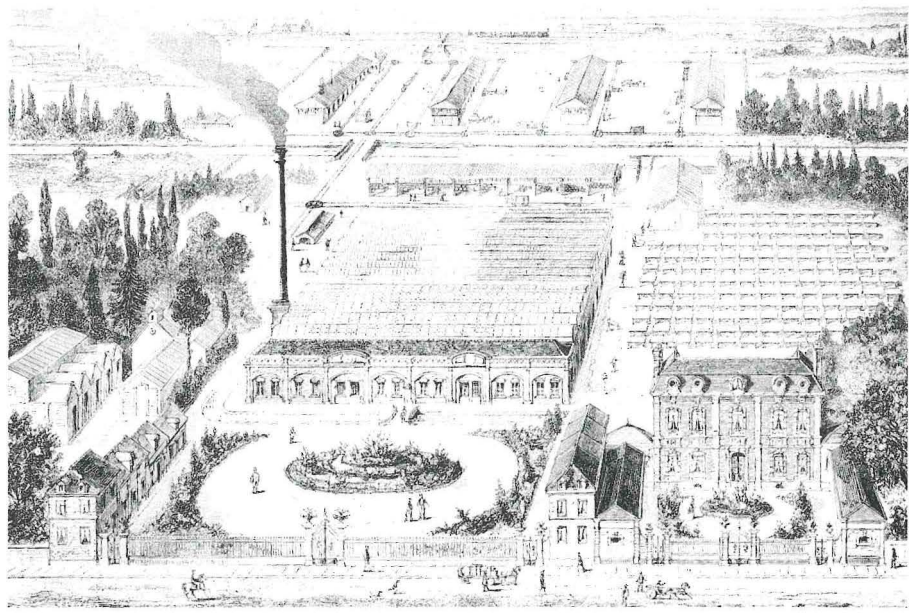

Vue générale de la Manufacture de brosserie fine à Beauvais (Oise) (BnF, Cabinet des Estampes : Va 60).

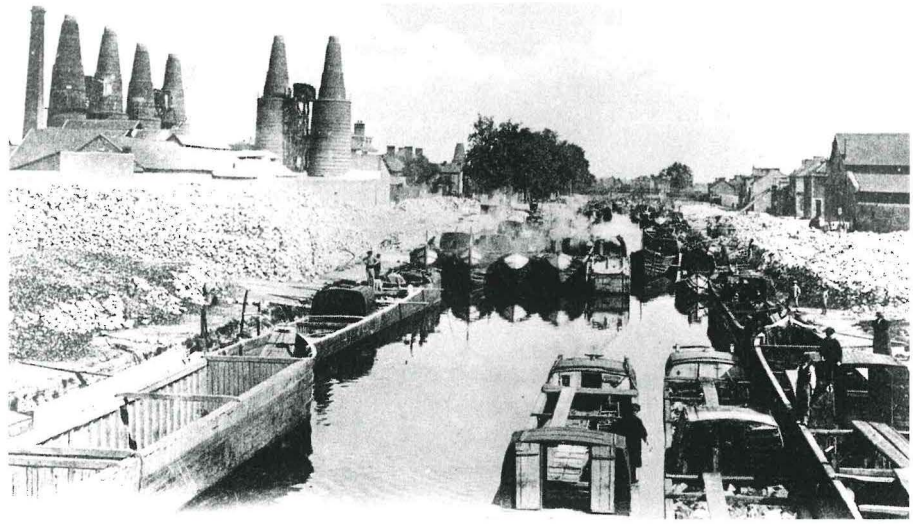

Les fours à chaux en bordure du canal du Berry, à Montluçon (Allier). Carte postale du début du XXe siècle (coll. part.).

Les cartes postales

Les cartes postales anciennes, pour lesquelles les vingt premières années de notre siècle constituent une sorte d'âge d'or, dépeignent la physionomie des bâtiments industriels ; elles peuvent être animées comme les sorties d'usines, assez fréquentes à la fin du XIXe siècle ou, plus rares, les scènes d'ateliers avec les ouvriers à leur poste de travail.

On en trouve dans les séries F^i et J des Archives départementales ou dans les bibliothèques communales. Elles sont aussi à rechercher chez les particuliers (propriétaires d'usines, ouvriers...), les collectionneurs et auprès des Associations départementales de cartophiles. Pour cela, on se référera aux catalogues de l'Officiel international des cartes postales de collections de Neudin ou de l'Argus Fildier.

L'atelier des essences de la parfumerie L.-T. Piver à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Carte postale du début du XXe siècle (A.D. Seine-Saint-Denis : 2Fi Aubervilliers).

Les papiers à en-tête

C'est également aux Archives départementales ou communales, ou encore dans les bibliothèques municipales, que l'on peut découvrir des « collections » d'en-têtes de lettres ou de factures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Leur classement varie suivant les services. Les renseignements qu'elles fournissent, tant d'ordre iconographique qu'historique (raisons sociales successives, éclatements de sociétés, créations de filiales, branches d'activités, diversification des produits...) sont fort précieux.

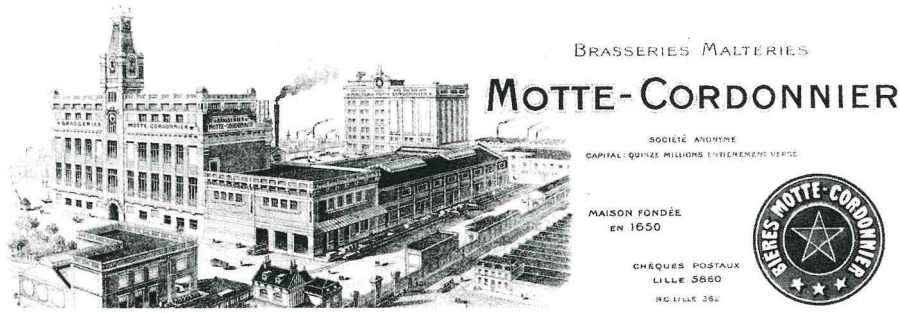

En-tête de lettre des brasseries Motte-Cordonnier à Armentières (Nord) en 1929 (A.D. Nord : M 417 10396).

Les fonds documentaires de certaines institutions publiques ou privées

Les archives des Chambres de Commerce et d'Industrie

Les archives des Chambres de Commerce et d'Industrie sont des archives publiques régies par la loi de 1979. Elles peuvent donc être facilement consultées, soit au sein même de ces organismes, soit dans les différents services des Archives départementales [206]. Bien qu'elles portent généralement sur des établissements industriels des XIXe et XXe siècles, on peut y trouver de riches fonds plus anciens comme, par exemple, ceux des Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes ou de Lille, Roubaix et Tourcoing qui vont de 1714 à 1984 [207].

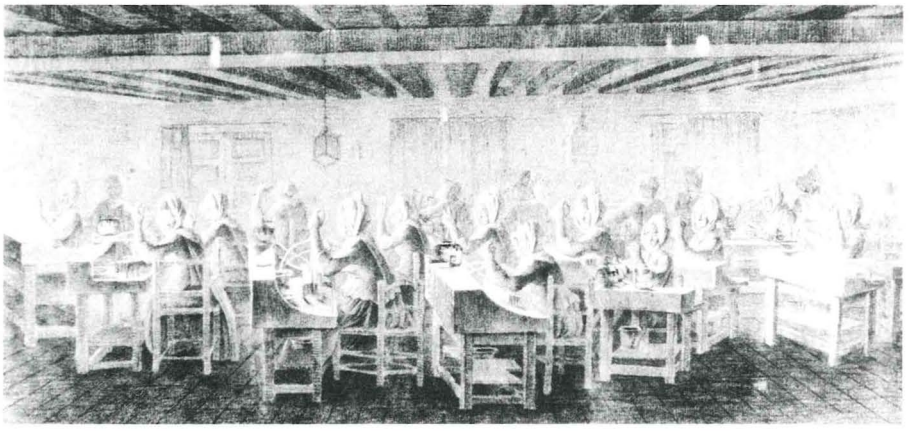

Manufacture royale de corail à Marseille (Bouches-du-Rhône). Vue de l'atelier où l'on perce le corail. Dessin par M. de Remuzat, 1782 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, inv. 10481).

Le fonds de l'Institut national de la Propriété Industrielle

Cet organisme [208], dont la fondation est liée à la mise en application des lois du 7 janvier et du 25 mai 1791 créant un système de brevets destinés à protéger temporairement l'inventeur, renferme dans ses locaux une riche documentation technique. Susceptibles d'intéresser tout chercheur qui se penche sur l'histoire des machines et de la production industrielle, ces brevets comportent des textes descriptifs détaillés, accompagnés de dessins et de croquis. Parmi les plus anciens, nombre d'entre eux portent des signatures prestigieuses. Depuis la loi de 1902, qui prescrit la publication intégrale des brevets, les originaux sont habituellement détruits au bout de trente ans. Cependant, ceux des années 1944 à 1947 sont actuellement conservés dans l'annexe des Archives nationales sise à Fontainebleau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XIII. — Céramique.
3. — Verrerie.

N° 523.034

Installation pour la fabrication mécanique des bouteilles.

M. Émile ROIRANT résidant en France (Seine).

Demandé le 3 septembre 1919, à 15h 45m, à Paris.
Délivré le 13 avril 1921. — Publié le 11 août 1921.

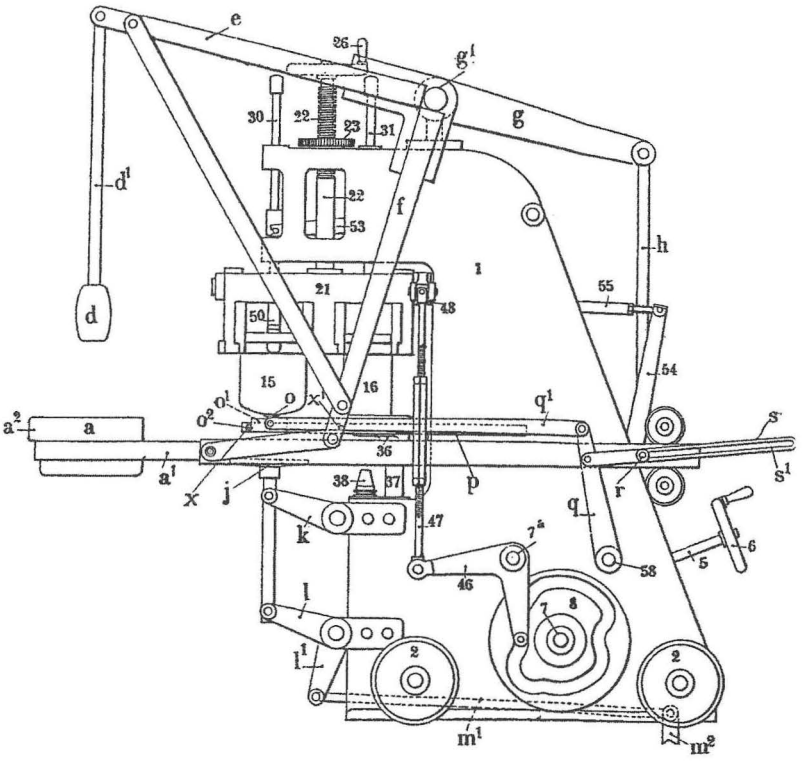

Brevet d'invention. Dessin d'une installation pour la fabrication mécanique des bouteilles en date du 3 septembre 1919 (Fonds I.N.P.I., brevet n° 523.034).

Usine de teinture Mars, rue Saint-Charles à Paris, 1905-1906, Joachim Richard et Henri Audiger architectes, L. Roquerbe entrepreneur (Archives d'architecture du XXe siècle : fonds Hennebique).

Le fonds du Centre d'archives d'architecture du XXe siècle

La création de ce centre d'archives [209] découle d'une convention tripartite signée en 1986 par l'Institut français d'Architecture avec la Direction des Archives de France et la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme ; le rôle des Archives nationales étant d'apporter leur soutien scientifique et technique à l'IFA dont la mission est de recueillir, classer, inventorier, valoriser et communiquer au public les fonds d'archives privées des architectes français du XXe siècle donnés à l'État. Ouvert en mars 1990, le centre renferme désormais plus de 200 fonds parmi lesquels figurent ceux qui étaient gardés au Conservatoire national des Arts et Métiers. Ces archives se présentent sous la forme de dossiers, de papiers, de maquettes, de dessins, de calques, de photographies. Le chercheur pourra y trouver des renseignements significatifs relatifs à l'histoire de la construction industrielle à travers, par exemple, le fonds de l'entreprise Hennebique qui contient de nombreux dossiers de construction d'usines en béton armé ou encore à travers des fonds d'archives d'architectes contemporains, plus ou moins connus, ayant participé à la reconstruction industrielle du pays.

Le fonds du Centre de documentation de l'École nationale des Ponts et Chaussées

Ce centre de documentation [210] possède un volumineux fonds de 3 000 dessins et lithographies d'ingénieurs, dont les plus anciens datent du milieu du XVIIIe siècle. Ils portent essentiellement sur l'architecture civile, les machines et les ouvrages d'art hydrauliques, mais concernent pour environ 200 d'entre eux des projets d'usines métallurgiques, de moulins, de chantiers navals, d'usines diverses, de docks. Ils peuvent donc apporter des éléments intéressants quant à l'histoire de l'industrie et des techniques. À cela s'ajoute une importante collection de photographies historiques (10 000 clichés), relatives aux travaux publics, dont certaines sont l'œuvre de photographes réputés, tels que Bisson, Marville, Collard, Baldus.

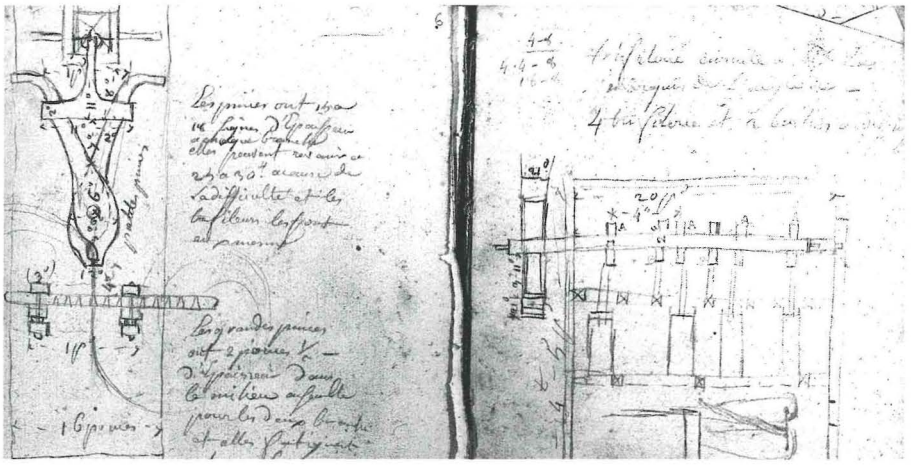

Extrait d'un carnet de notes de l'ingénieur Jean-Rodolphe Perronet, commencé en octobre 1739 et concernant la tréfilerie du marquis de L'Aigle (Archives de l'École nationale des Ponts et Chaussées, ms. 2388).

Le fonds de la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des Mines de Paris

Nous avons mentionné plus haut le complément indispensable aux enquêtes statistiques que constituent les journaux de voyage des élèves ingénieurs pour la connaissance des mines et des usines métallurgiques. La bibliothèque [211], possède également quelques manuscrits concernant le sujet. Le fonds des archives du Bureau d'essai comprend des rapports envoyés par les industriels qui complètent au coup par coup les informations nécessaires à la description des techniques anciennes. En usuel, une importante collection de publications remonte au début du XIXe siècle dont la collection complète des *Annales des Mines*. L'existence d'un fichier des sites miniers classés géographiquement permet d'en retracer l'histoire.

Le réseau des musées dits de société

Un nombre non négligeable d'écomusées ou de musées de société a vu le jour depuis quelques années dans certaines zones à tradition fortement industrielle ; ils renferment souvent une documentation technique fort précieuse

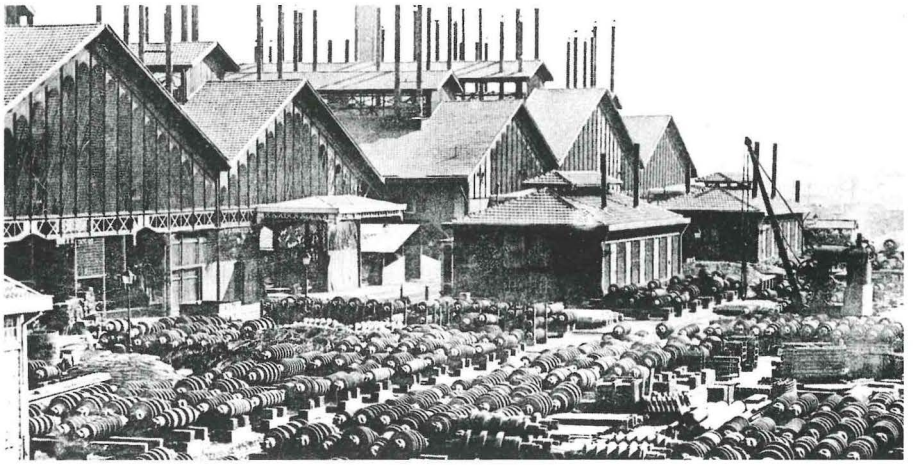

La grande forge et le parc aux cylindres des usines Schneider au Creusot (Saône-et-Loire). Carte postale n° 20. Début du XXe siècle (doc. Écomusée de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-mines).

pour le chercheur, car rassemblée à la source même : Musée des Mines de fer en Lorraine, Écomusée de Fourmies-Trélon dans le Nord, Musées des Techniques comtoises en Franche-Comté. La liste est longue. Nous ne citerons, pour exemple, que l'Écomusée de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines [212] qui a fait très longtemps figure de pionnier. Ce musée associatif dont l'existence juridique remonte à 1974 est installé au Creusot dans le château de la Verrerie, ancienne résidence des industriels Schneider. Il est consacré au patrimoine industriel de la région (cristallerie, métallurgie, construction mécanique, mines). Outre ses propres collections muséographiques, il met à la disposition du public une bibliothèque dont le fonds documentaire important, riche et varié, porte sur l'évolution de la région et de la civilisation industrielle et renferme aussi bien des imprimés que des manuscrits, des monographies, des cartes et des plans. Une photothèque où sont conservés dessins, lithographies, peintures, albums photographiques et archives audiovisuelles, complète cette documentation.

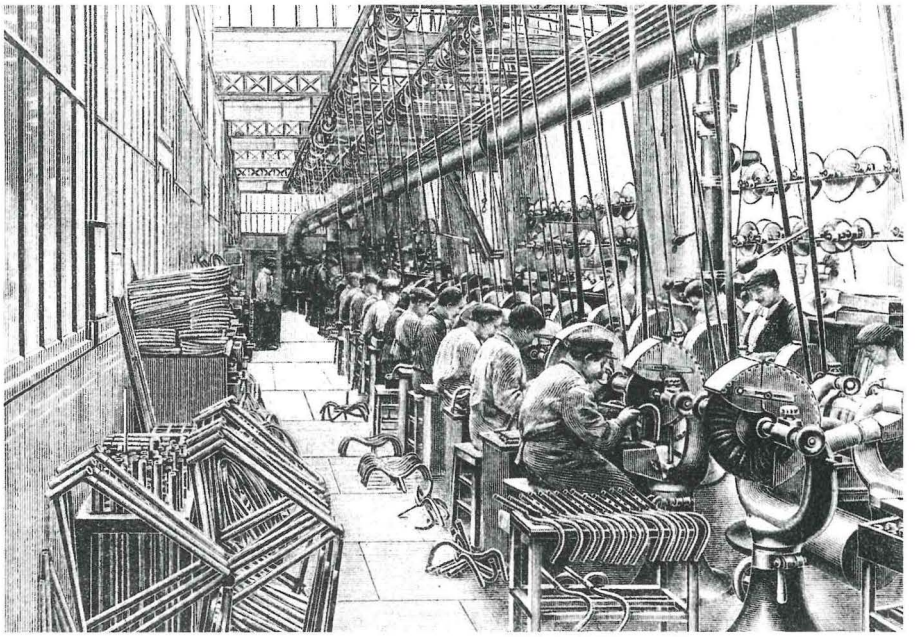

Intérieur d'un atelier de polissage de la manufacture d'armes et de cycles de Saint-Étienne (Loire) en 1914.

Le fonds de la Bibliothèque des ingénieurs civils de France

L'existence de cette bibliothèque remonte à la fondation de la Société des ingénieurs civils, en 1848, sous l'impulsion d'anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures. Constituée, au début, essentiellement à partir des travaux écrits par les sociétaires eux-mêmes, comme le stipulaient les conditions d'admission, elle s'est enrichie au fil du temps grâce aux systèmes d'échanges de périodiques et surtout aux dons des bibliothèques privées ayant appartenu à certains membres de la société.

Cet important fonds documentaire [213] dont l'intérêt majeur est d'avoir été créé par des ingénieurs pour des ingénieurs en pleine période de mutation industrielle, renferme des manuscrits, des documents préparatoires aux expositions universelles, des plans, des photographies ainsi que de nombreuses brochures à tirage limité dont une riche collection de revues techniques étrangères. La plupart des ouvrages datent des XIXe et XXe siècles, mais on peut en trouver de plus anciens (XVIe-XVIIIe siècles).

Le classement méthodique du fonds par matières, réalisé en 1888, a servi de base au catalogue général publié à partir de 1894 : il comprend vingt-six rubriques allant de l'agriculture aux voies et moyens de communication et de transport en passant par la construction de machines, l'électricité, les filatures, la métallurgie, les mines, la technologie générale.

Le fonds de l'Académie François Bourdon

Créée au Creusot en 1985, cette académie [214], qui porte le nom du célèbre inventeur français du marteau-pilon à la vapeur, s'est donné pour objectif de sauvegarder les archives de la grande industrie et, à ce titre, gère le fonds d'archives de l'entreprise Schneider. Cette masse documentaire, considérable et encore largement à exploiter, est classée par séries significatives : dossiers commerciaux et techniques, rapports de missions et de réunions, études de laboratoire, dossiers d'investissement, de contentieux, livres comptables, registres du personnel, actes d'achat et de vente, etc. Un ensemble de « Dossiers historiques » regroupe aussi des documents anciens remontant au XVIIIe siècle concernant la Fonderie royale.

À cela s'ajoutent plusieurs dizaines de milliers de photographies, ainsi que des gravures et de très nombreux dessins industriels dont les plus spectaculaires sont des lavis, réalisés au XIXe siècle par les élèves des écoles Schneider, et qui permettent de suivre l'évolution des techniques. L'académie possède également une importante collection d'objets et de maquettes (plans-reliefs, machines...) dont les plus intéressants sont exposés dans la salle du Jeu de Paume du château de la Verrerie.

Une bibliothèque technique, riche de plus de 8 000 volumes concernant les aspects techniques, scientifiques, sociaux ou juridiques relatifs aux activités industrielles du Creusot, complète ce fonds ; on y trouve, entre autres, les ouvrages édités par la Société Schneider à l'occasion des expositions universelles et dans lesquels figurent les plans lithographiés de ses différentes productions : ouvrages d'art, locomotives, machines marines, etc.

Après avoir été inventorié puis dépouillé et classé systématiquement, ce fonds d'archives est actuellement mis à la disposition des chercheurs [215].

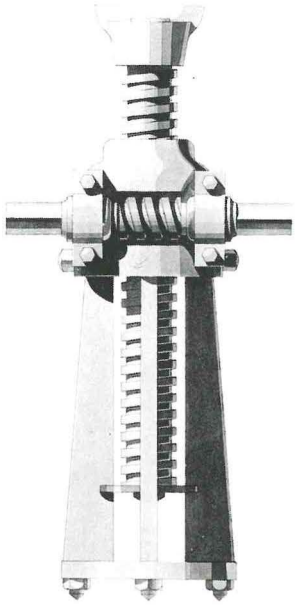

Dessin d'élève des Écoles Schneider et Cie représentant un cric vérin. Lavis à l'encre de chine par Jean Cordel, 17 mai 1886 (coll. part. de l'Académie François Bourdon du Creusot).

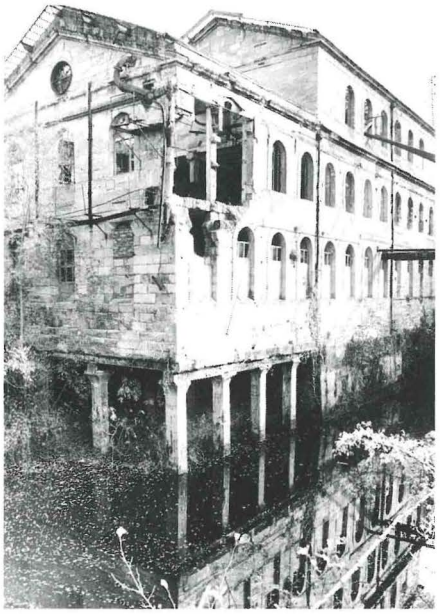

Vue de l'atelier de fabrication de la papeterie Navarre à Monfaurat, Les Églisottes-et-Chalaures (Gironde).

Les recherches de l'Inventaire général et les Centres de documentation du patrimoine

Grâce à l'élaboration de méthodes d'analyse spécifiques et à la formation de chercheurs spécialisés, des études ont été entreprises depuis le début des années 1980 : des enquêtes sont menées de façon systématique dans le cadre de l'opération dite de repérage du patrimoine industriel. Mises en œuvre progressivement dans dix-sept régions, elles ont permis d'achever l'étude sur treize départements ; seize autres sont actuellement en cours d'inventaire. D'autre part, des opérations portant sur des thèmes précis (énergie hydraulique, industrie du fer, activité minière, ...) ont également été réalisées et ont donné lieu à l'élaboration de dossiers.

Enfin, les services régionaux de l'Inventaire effectuent des recherches concernant le patrimoine industriel dans le cadre général des opérations menées sur des villes et des cantons, au même titre que pour les autres œuvres mobilières et immobilières.

Dans ces trois cas de figure, les dossiers sont composés d'une notice historique et descriptive informatisée dans les bases de données nationales architecture (Mérimée) pour les édifices et objets mobiliers (Palissy) pour les outils et les machines. Ces notices sont accompagnées d'une documentation souvent abondante (cartes, plans d'archives, relevés de bâtiments, photographies, bibliographies, ...). Les notices de la base Mérimée sont consultables sur Minitel et sur Internet[216], dans les Centres de documentation du patrimoine de chaque Direction régionale des affaires culturelles et au Centre national de documentation du patrimoine[217].

Par ailleurs, les résultats des recherches sont fréquemment publiés dans les collections nationales du Ministère de la Culture : *Cahiers du Patrimoine* (plusieurs volumes ont déjà été consacrés à la métallurgie), *Images du Patrimoine* (notamment un volume illustrant cinquante sites industriels français emblématiques), *Itinéraires du Patrimoine* et enfin *Indicateurs du Patrimoine,* qui reproduisent systématiquement toutes les notices des œuvres étudiées, accompagnées d'illustrations, sur l'ensemble d'un département (des volumes sur l'Orne, la Charente, la Haute-Marne, la Vienne et le Jura ont d'ores et déjà paru).

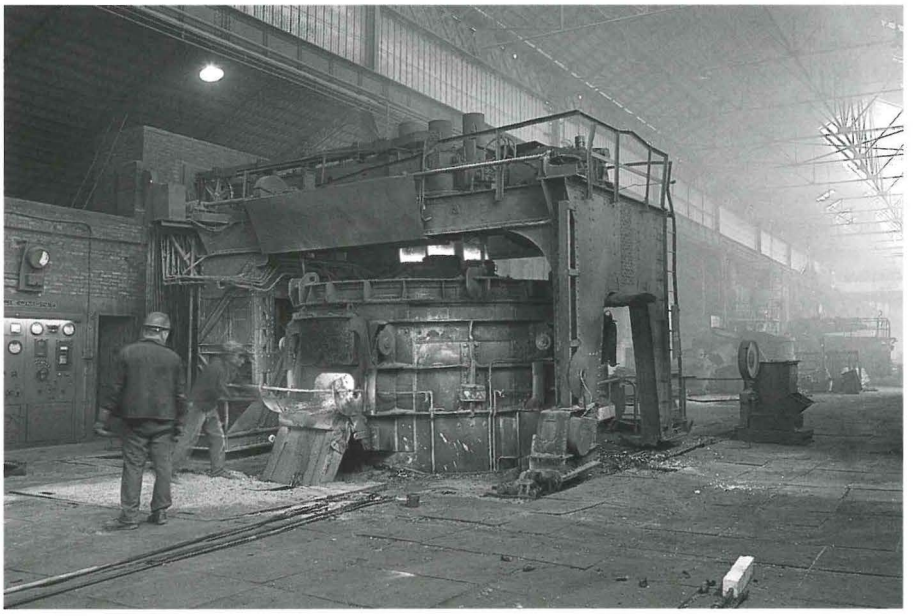

Vue d'un four à arc de 15 t. Stein et Roubaix installé dans les aciéries et laminoirs du Saut-du-Tarn à Saint-Juéry (Tarn). Il est utilisé de nos jours pour la production d'aciers spéciaux.

Notes

1
En partie suggéré par le travail exploratoire réalisé par Philippe Peyre en 1983 puis par Serge Benoît, pour le compte de la Cellule du patrimoine industriel de l'Inventaire général.

2
Service des Cartes et Plans des Archives nationales, série NN 347/3 à 12, 13, 14. La carte de l'évêché du Mans au 1/125 000, éditée en 1706, localisedes forges, des verreries et des amas de mines. Un autre exemplaire de cette carte existe aux Archives départementales de la Sarthe (cote 1 Fi 11-14).

3
Éditée au 1/43 300, cette carte se compose de quarante-neuf feuilles dont vingt-six, dressées entre 1704 et 1746, concernent le territoire de la Lorraine dans ses limites actuelles.

4
Dont nous parlons en détail dans le second chapitre, consacré entre autres aux sources fiscales (cf. infra).

5
Cette carte topographique est communément appelée « plan-directeur ».

6
Dont un exemplaire existe à l'Institut de géographie de Paris, un autre au Service de la Cartothèque de l'IGN à Saint-Mandé et un troisième à la Bibliothèque historique de la ville de Paris [cote BHVP GRG 16]. L'édition de 1927 comprend un répertoire qui indique, par secteur d'activité, l'adresse des usines et celle de leur siège social ainsi que leurs principales productions.

7
Cette légende comprend neuf secteurs d'activité principaux et soixante-sept sous-secteurs.

8
Institut Géographique National, 2-4, avenue Pasteur, 94165 Saint-Mandé Cedex. Tél. 01.43.98.80.00. Depuis mars 1998 la documentation de la cartothèque est accessible sur Internet à l'adresse suivante : www. ign. fr

9
Conservée dans les mêmes locaux par la Photothèque nationale, 2-4, avenue Pasteur, 94165 Saint-Mandé Cedex. Tél. 01.43.98.80.00. Depuis mars 1998 la documentation de la photothèque est accessible sur Internet à l'adresse suivante : www. ign. fr

10
Pas antérieure, pour l'essentiel, à 1948.

11
Archives nationales, F14 10 356 à 10 377. Pour de plus amples informations sur les plans anciens de la sous-série F14 ainsi que sur ceux des séries N et NN, dont nous parlons plus loin, se reporter au catalogue de l'exposition **Espace français : vision et aménagement, XVIe-XIXe siècle**. Paris : Archives nationales, 1987.

12
SÜTTERLIN, Christian. **La grande forge**. La Couarde (Île de Ré) : Ed. d'Assailly, 1981. Consulter également au Service des Cartes et Plans des Archives nationales, les plans de mines, carrières et usines (1669-1897), F14 10289 à 10319. À compléter, pour la période contemporaine, par la consultation des cartes géologiques du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), installé à Orléans (3, avenue Claude Guillemin, 45000 Orléans Cedex 02. Tél. 02.38.64.34.34).

13
Archives nationales, F14 8443 à 8507. Cet ensemble de cartes est connu sous le nom d'Atlas Trudaine (échelle 1/8 640). Pour une meilleure connaissance de l'organisation du réseau des voies de communication français et de son état d'avancement au XVIIIe siècle, voir LEPETIT, Bernard. **Chemins de terre et voies d'eau : réseaux de transports et organisation de l'espace en France, 1740-1840**. [Paris] : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1984.

14
Archives nationales, F14 10084 à 10147 (première moitié du XIXe siècle principalement).

15
T. 1, Paris et Seine, par M. Hébert et J. Thirion, 1958. T. 2, Ain à Nord, par M. Hébert et M. Le Moël, 1964. T. 3, Oise à Réunion, par M. Le Moël et C.-F. Rochat, 1972. Cf. note 11.

16
Établi par C.-F. Rochat, 1978. Cf. note 11.

17
Archives nationales, G7 71 à 531. Lettres originales adressées au Contrôleur général des finances par les intendants des généralités, 1678-1786 (classement par généralités).

18
Archives nationales, série R (Papiers des Princes), de R1 à R5. Série AP (Archives personnelles et familiales).

19
Citée par G. Stoffel, dans son dictionnaire topographique relatif à ce département.

20
Direction départementale de l'Équipement (DDE). Direction départementale de l'Agriculture (DDA).

21
Qui s'intitule **Nouveau Plan d'Amiens monumental industriel et commercial**. Indicateur des principaux établissements industriels et des monuments publics d'Amiens et ses environs, dressé par la Société des Plans monumentaux de France (Paris). D'autres plans de ce type ont été levés à la même époque dans d'autres grandes villes industrielles de France : Le Havre, Rouen, Nantes, Cognac, Orléans, Lille... Il en existe aussi pour des vallées industrielles, comme celle de Montbéliard, par exemple (intitulé **Plan monumental des grandes usines de la vallée de Montbéliard et partie du territoire de Belfort**). On peut les trouver parfois aux Archives départementales dans la série Fi ou la série J (archives privées).

22
Tissage de toiles, tannerie, teinturerie et apprêts, manufacture de chaussures, etc.

23
CTRI.

24
Ils émanent d'une entreprise nationale patronnée par le Ministère de l'Instruction publique, puis par celui de l'Éducation nationale à travers le Comité des Travaux historiques et scientifiques, qui a commencé au milieu du XIXe siècle et se poursuit aujourd'hui.

25
À noter que si les termes de forge ou de fenderie ne posent pas de problème d'interprétation, en revanche le générique fourneau peut prêter à confusion car cette appellation correspond également à un four à chaux, à un four à briques ou à un four à tuiles...

26
LONGNON, Auguste Honoré. **Dictionnaire topographique du département de la Marne**. Paris : Imprimerie nationale, 1891, p. 181-195.

27
BEAUREPAIRE, Charles de. **Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime...** revu, complété, entièrement refondu et publié par Jean Laporte. Paris : Bibliothèque nationale, 1982. Vol. 2, p. 695-700.

28
AME, Émile. **Dictionnaire topographique du département du Cantal**. Paris : Imprimerie nationale, 1897, p. 334-337.

29
ANGOT, Abbé Alphonse-Victor. **Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne**. Laval : Goupil, 1900-1902. 3 vol. Réimp. Mayenne : J. Floch, 1975.

30
THOMAS, Eugène. **Dictionnaire topographique du département de l'Hérault comprenant les noms de lieu anciens et modernes**. Paris : Imprimerie impériale, 1865.

31
COURTEPEE, Abbé Claude, BEGUILLET, Edme. **Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province**. 3e éd. augm. Avallon : FERN, 1967-68. Vol. 2, p. 264 (réédition de l'ouvrage de 1775-1785).

32
CHARPILLON, CARESME, Abbé Anatole. **Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure**. Rouen : Cagniard, 1868-1879. Vol. 1, p. 90-91.

33
ROUSSET, Alphonse. **Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté, et des hameaux qui en dépendent, classés par département. Département du Jura.** Besançon : Bintot, Lons-le-Saunier : Robert, 1853-1858. 6 Vol. (rééd., Paris : FERN, 1969).

34
Op. cit., Vol. 2, p. 209.

35
BOURNON, Fernand. **Département de la Seine. État des communes à la fin du XIXe siècle**. Montévrain : Imprimerie typ. de l'École d'Alembert, 1898-1906. Notice historique et renseignements administratifs, publiés sous les auspices du Conseil général de la Seine.

36
Atlas à l'échelle réduite au 1/50 000, établi entre 1896 et 1900. Voir également l'atlas de l'ouvrage **Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au XIXe siècle**. Paris : CDHT, EHESS, 1976. 2 vol. et atlas.

37
GILLE, Bertrand. **Les sources statistiques de l'Histoire de France. Des enquêtes du XVIIe siècle à 1870.** 2e éd. Genève : Librairie Droz, 1980. Consulter également MAUREPAS, Arnaud de. **Économie et finances au XIXe siècle. Guide du chercheur. 1789-1870**. Paris : Comité pour l'histoire économique et financière, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 1998.

38
Archives nationales, sous-série F12.

39
BOULAINVILLIERS, Henri, comte de. **État de la France, extrait des mémoires dressés par les Intendants**. Londres, 1727. 2 vol. Pour un premier bilan de la production manufacturière pendant la Révolution, se reporter à l'ouvrage collectif **Économie**, sous la direction scientifique de Gérard Béaurd et Philippe Minard. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1997 (Atlas de la Révolution française; 10). Cet atlas, au-delà des cartes d'inventaire, présente des cartes et des graphiques de réflexion et d'interprétation.

40
PIGANIOL DE LA FORCE, Jean-Aymar. **Nouvelle description de la France dans laquelle on voit le gouvernement général de ce royaume et la description des villes, maisons royales, châteaux et monuments les plus remarquables, avec la distance des lieux pour la commodité des voyageurs**. Paris : Th. Legras, 1718. 6 vol.; PEUCHET, Jacques. **Éssai d'une statistique générale de la France.** Paris : Testu, An IX; PEUCHET, Jacques. **Description topographique et statistique de la France avec la carte de chaque département**. Paris : 1811. 49 vol.

41
Statistique de la France. Industrie. Enquête de 1840-1844. Paris : Ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, Imprimerie Royale, 1847-1852. 4 vol. (par quadrants géographiques). Consultable à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche.

42
Statistique de la France. Industrie. Résultats généraux de l'enquête effectuée dans les années 1861-1865. Nancy : Imprimerie administrative de Berger-Levrault, 1873. Consultable à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche.

43
Suivant une classification selon quatre types : moulins à eau (pris dans le sens de moteurs hydrauliques), moulins à vent, manèges et machines à vapeur.

44
À ne pas confondre avec la puissance brute de la chute d'eau.

45
Statistique de la France. Industrie. Résultats généraux. 1870-1900. Consultable à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche.

46
Comme celle tentée durant les années 1833-1837 et dont les résultats ont été publiés dans **Statistique générale de la France. Archives statistiques du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce**. Paris, 1837. 1 vol.

47
Pour la Révolution et l'Empire, cf. l'étude de PERROT, Jean-Claude. **L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)**. Paris : Société des études robespierristes, 1977.

48
On peut trouver des compléments d'informations dans la série Z (Sous-préfecture) des Archives départementales, ainsi que dans la série E des Archives départementales contenant les archives communales déposées et où existent des doubles de ces enquêtes. Se reporter également aux inventaires de la sous-série F20 (Statistique) des Archives nationales.

49
Cette publication, intitulée **Renseignements sur l'industrie et les salaires de 1871 à 1900** (comprise dans le volume général de la *Statistique annuelle*), donne une vision d'ensemble de la croissance industrielle à l'échelle du département.

50
En indiquant, par exemple, pour les filatures, le nombre de broches actives et inactives.

51
Archives nationales,F12 4724 à 4726. Les documents d'origine sont également très souvent disponibles dans les séries M des Archives départementales.

52
Ministère du Commerce et de l'Industrie. **Évaluation de la production**. Paris, 1917. 2 vol.

53
En se limitant, pour certains départements, aux filatures.

54
Note du Ministre du Travail du 20 juillet 1915. Archives nationales, F22 530.

55
Circulaire adressée aux inspecteurs divisionnaires du travail le 14 septembre 1915.

56
Archives nationales, F22 530-531. Classement départemental et communal.

57
En exécution des circulaires du Ministère de la Guerre du 29 août 1916 (n° 3387 S.E.) et du 23 février 1917 (n° 5442). Intitulée « Enquête générale sur l'outillage industriel et la situation économique de la France », elle a été facilement consultée dans la série M des Archives départementales de l'Orne (rubrique statistiques et enquêtes industrielles). Les procès verbaux conservés sont généralement remplis avec précision par les industriels et présentent parfois de vieilles photos, des papiers à en-tête... Pour les établissements situés en ville, on trouve souvent une adresse exacte (n° de rue). Une telle enquête existe probablement pour d'autres départements.

58
Par exemple, aux Archives départementales du Nord, dans la sous-série 10 R (dommages de guerre 1914-1918). Les dossiers y sont répertoriés par branches d'activité et à l'intérieur de celles-ci par ordre alphabétique d'usines.

59
Archives nationales, sous-série AJ24 (ORI) et plus particulièrement AJ24 202 à 274 (dossiers des industriels sinistrés, 1921-1931).

60
Pour de plus amples détails, consulter DUGE de BERNONVILLE, L. **Enquête industrielle de 1931. Statistique générale de la France**. Paris, 1935.

61
Sur 60 000 questionnaires envoyés, 15 000 seulement furent dépouillés.

62
Avec amende en cas de non réponse ou de réponse incomplète ou inexacte de la part des industriels. Cf. **Statistiques industrielles obligatoires en France**. Paris : Imprimerie nationale, 1941.

63
Archives nationales, F12 9422 à 9549. OCRPI : fichier des établissements industriels et commerciaux (série départementale, classement secondaire par localités) 1940-1949. Si nécessaire, les dossiers administratifs de l'OCRPI peuvent être consultés également aux Archives nationales, dans la sous-série 68 AJ. Ce fichier existe, parfois, aussi aux Archives départementales.

64
En vertu de la loi du 7 juin 1951 faisant, à nouveau, obligation de l'enquête mensuelle d'activité pour tous les industriels. Pour une meilleure connaissance de la politique menée par l'État français en matière de statistique économique depuis le début du XIXe siècle, se reporter à l'ouvrage **Pour une histoire de la statistique**. Contributions collectives. Paris : INSEE, 1977. Vol. 1.

65
L'Institut national de la Statistique et des Études économiques a été créé en 1946.

66
Ce travail d'immatriculation, basé sur le principe d'exhaustivité, a touché deux millions d'entreprises. Pour chacune d'elles, les informations recueillies sont les suivantes : activité principale, adresse, raison sociale et taille. Les résultats obtenus par département donnèrent lieu à deux publications successives par l'Imprimerie nationale en 1954 et 1958 (INSEE. **Les établissements industriels et commerciaux en France en 1954**). Les entreprises industrielles y sont réparties suivant la nomenclature des activités mises au point par Prévost entre 1947 et 1949 et ventilées également par classes de salariés.

67
Ce recensement a donné lieu à une publication en cinq volumes, intitulée **Recensement de l'industrie. Résultats pour 1962. Série structures**. Paris : INSEE, 1965-1968. 5 vol.

68
Pour un panorama plus complet de ce type de sources, se reporter à l'ouvrage de B. Gille **Les sources statistiques**..., *op. cit.*

69
Archives nationales, F^{20} 290 à 293.

70
Archives nationales, F^{20} 294. État des moulins à farine par arrondissements dans quelques départements.

71
Réalisée en 1809-1811, Archives nationales, F^{20} 295 (Ain à Jura) et F^{20} 296 (Landes à Yonne). Certains résultats ont été publiés dans les annuaires départementaux. Pour ces trois enquêtes sur la meunerie, on peut désormais se reporter àl'inventaire réalisé et publié par les Archives nationales sous le titre **Énergie et subsistances. Enquêtes sur les moulins à blé. An II-1809**. Inventaire des articles F^{20} 290 à 296, F 10 226 et 310. Réd. Martine Illaire. Paris : Archives nationales, 1998. 650 p. Une table de répartition par département des communes et des lieux-dits permet de s'orienter dans cet inventaire qui présente plus de 20.000 mentions de moulins. Voir aussi FORTUNET, Françoise. **Guide Méthodologique pour l'histoire des moulins à partir des sources d'archives**. Dijon : Université de Bourgogne, Centre de recherches pour l'histoire et l'anthropologie des techniques alimentaires, 1988. 28 p. dactyl.

72
Il s'agit de l'Ardèche, l'Ariège, l'Aveyron, le Cantal, le Cher, la Corrèze, la Haute-Garonne.

73
À cette époque, les districts.

74
Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Aisne.

75
Il semble que certains annuaires départementaux aient publié in extenso les résultats de cette enquête sur les moulins à farine de 1809. C'est le cas, notamment, de celui de l'Orne édité en 1810.

76
C'est le premier document de portée nationale à avoir fait une distinction entre les moulins à roue hydraulique verticale (ou perpendiculaire) et ceux à roue hydraulique horizontale.

77
Ou dite « à l'économique ». Cette mouture s'est d'abord répandue en Région parisienne où les moulins de Corbeil furent les premiers à utiliser ce procédé, à partir de 1765.

78
Ou dite « à la grosse », ou encore « des pauvres ». La plus répandue encore à cette époque, elle produisait une farine qui n'était pas blanche.

79
Archives nationales, F^{20} 633.

80
Revue mensuelle illustrée de meunerie et de boulangerie. Organe officiel de l'Association nationale de la Meunerie française.

81
ONIB, devenu ensuite ONIC.

82
GILLE, Bertrand. **Les origines de la grande industrie métallurgique en France**. Paris : Domat-Monchrestien, 1947.

83
WORONOFF, Denis. **L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire**. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1984.

84
VIAL, Jean. **L'industrialisation de la sidérurgie française, 1815-1864**. Paris : Mouton, 1967.

85
GILLE, Bertrand. **Les forges françaises en 1772**. Paris : SEVPEN, 1960. À consulter à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche, cote [4° G 2846 (22)].

86
BOURGIN, Hubert et Georges. **L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution**. Paris, 1920. À consulter à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche, cote [8° La^{32} 791 (10)]. Voir également aux Archives nationales, F^{12} 680.

87
D'après C. SUTTERLIN. **La grande forge**..., *op. cit.* Les plans des forges relevés par les ingénieurs du Service des Mines lors de l'établissement de cette statistique sont conservés aux Archives départementales.

88
Devenus par la suite *Statistique de l'Industrie minérale.*

89
RICHARD, Guy. **Les forges normandes en 1794**. *Revue d'Histoire de la Sidérurgie*, tome IX, 1968, n° 4, p. 251-310. Les documents originaux sont conservés aux Archives nationales, F^{12} 1305 B. Il existe également, pour la même période, des dossiers concernant les forges dans la série L de plusieurs services d'Archives départementales (Indre, Meuse, Pyrénées-orientales, Haute-Savoie...).

90
À rechercher dans les séries M des Archives départementales, sous forme de tableaux récapitulatifs ou, mieux encore, de documents communaux adressés par les maires aux préfets.

91
Archives nationales, F^{12} 1603 à 1610. Les résultats concernant les départements de l'Orne, de l'Eure et de l'Eure-et-Loir ont été publiés par Guy RICHARD. **Les forges normandes en 1811**. *Revue d'Histoire des Mines et de la Métallurgie*, tome 1, 1969, n° 2, p. 151-232.

92
Se reporter aux références des sources indiquées dans l'ouvrage de D. WORONOFF. **L'industrie sidérurgique en France**..., *op. cit.* Consulter notamment, aux Archives nationales, les cotes F^{12*} 235, F^{14} 1301 à 1316, F^{14} 3821 à 3907, F^{14} 4234 à 4249, F^{14} 4253 (enquête de 1837), F^{14} 8281 à 8357 et F^{14} 11179 (relevé par ordre alphabétique des noms de mines). Consulter également la série S des Archives départementales pour la période post-révolutionnaire. Pour l'Ancien Régime, consulter les fonds des Intendances dans la série C des Archives départementales. On y trouve, en particulier, les réponses à la première enquête réalisée sur les mines exploitées en 1764.
La Direction des Mines, rattachée au Ministère des Travaux publics en 1839, n'a plus effectué de versements aux Archives nationales après 1880. Restées, alors, au sein du Ministère des Travaux publics, les archives des mines ont été en partie détruites accidentellement en 1910. Cf. GILLE, Bertrand. Les archives de l'industrie houillère. *Histoire des entreprises*, (novembre 1958), p. 78-103.

93
Cette loi prévoyait dans son article 5 qu'un compte rendu des travaux des ingénieurs des mines serait publié annuellement. La série annuelle de la *Statistique de l'Industrie minérale* se trouve intégralement conservée à la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des Mines de Paris (sous le n° 434-8557). Par ailleurs, on peut consulter, en complément, deux autres publications statistiques, facilement accessibles

à la Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche : d'une part, le résultat de l'enquête menée par le Conseil supérieur du Commerce, intitulé **Enquête sur les houilles**. Paris : 1833 [cote Lf 247,6] ; d'autre part, le **Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines de 1833**. Paris : 1834 [cote Lf 247,7].

94
C'est la loi du 21 avril 1810 (article 34), reprenant la réglementation de juin 1680 sur la propriété des mines, leur concession et leur exploitation, qui obligea les ingénieurs des mines à établir les bases de cette redevance annuelle fixée à 5 % du revenu net.

95
Ces mémoires (M) dont les plus récents datent de 1905 sont conservés à la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des Mines de Paris. Chacun a fait l'objet d'une fiche précise portant le nom de son auteur, son titre, sa date de rédaction et sa cote. Cf. MAISONNEUVE. Marie-Noëlle. **L'essor industriel du XIXe siècle à la bibliothèque de l'École des Mines : les journaux de voyage de MM. les élèves. Annales des mines**, janvier 1983, p. 37-41.

96
Archives nationales, F12 1482 à 1485.

97
Archives nationales, F12 1558. État des papeteries en France. An VI et VII. Cf. ANDRE, Louis. **Machines à papier : innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860**. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1996.

98
Archives nationales, F12 1590 à 1600. Voir aussi F12 2368. Papeterie, enquêtes de 1812 et 1829. Police des ouvriers. Pour l'enquête résultant de la circulaire du 29 avril 1829, les résultats n'existent que dans la série M des Archives départementales.

99
Ainsi pour le département de la Sarthe.

100
Cf. CHASSAGNE, Serge. **L'enquête dite de Champagny sur la situation de l'industrie cotonnière française au début de l'Empire (1805-1806)**. *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1976, p. 336-370.

101
Archives nationales, F12 1570 à 1589.

102
En particulier ceux de 1901, 1906, 1926 et 1936 réalisés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

103
FRANCE. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Direction de l'Office du Travail. **Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en 1899**. Paris : Imprimerie nationale, 1900-1901. 2 vol. T. I : moteurs à vapeur, 219 p. T. II : moteurs hydrauliques, 197 p. [Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche, cote Lf262 252] ; FRANCE. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. **Résultats statistiques du recensement général de la population de 1901.** Paris : Imprimerie nationale, 1907. T. V : Enquêtes annexes, forces motrices (p. 41-47 et 172-173). [Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche] ; FRANCE. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. **Statistique des forces motrices en 1906**. Paris : Imprimerie nationale, 1911. 110 p. [Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de recherche, cote 4° L31 233] ; FRANCE. Sous-secrétariat d'État de l'Économie nationale. Statistique générale de la France. **Statistique des forces motrices en 1926**. Paris : Imprimerie nationale, 1931. 238 p.

104
Excepté l'enquête sur les moulins, pertuis et vannes, ordonnée par une circulaire du 4 février 1778 et destinée à dégager les rivières navigables des obstacles qui les encombraient. À consulter dans la série C des Archives départementales.

105
Intitulé **Statistique des cours d'eau, usines et irrigations.** Fasc. n° 31. Département de la Haute-Garonne.

106
Sous le titre « **Les forces hydrauliques de la France** ». *Le Génie civil*, Revue générale des industries françaises et étrangères, t. XXIX, 2e semestre, livraisons des 5, 12 et 19 septembre 1896.

107
Voir à ce sujet BENOIT, Serge. **De l'hydromécanique à l'hydro-électricité. Le rôle des sites hydrauliques anciens dans l'électrification de la France : 1880-1914**. In ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE L'ÉLECTRICITE EN FRANCE. Colloque (2 ; 1985 ; Paris). *La France des électriciens 1880-1980*. Paris : PUF, 1986, p. 5-36.

108
Registre public définissant, dans chaque commune, la surface et la valeur des biens-fonds et servant de base à l'impôt foncier (P. Robert).

109
Le cadastre ancien, dit « Napoléonien », institué par décret en 1807, a été achevé vers 1830. Sa révision a été faite à partir de 1840. Ensuite, version de 1882, révisée en 1911, puis en 1941. Enfin, le cadastre actuel établi depuis 1973.

110
Cf. ANDRÉ, Bernard. **Les carnets de patente, une source exceptionnelle mais méconnue ?** *Archéologie industrielle en France*, 1984, n° 9, p. 51-53.

111
PONSOT, P. **Éssai d'histoire économique sur la capacité de mouture**. In ASSOCIATION BOURGUIGNONNE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Congrès (54 ; 1983 ; Nevers). Nevers, 1985.

112
Ces registres sont d'abord appelés « Carnets des établissements industriels de la commune de... », puis « Extraits du carnet portatif des établissements industriels à transmettre à Monsieur l'Inspecteur, conformément à l'instruction du... ».

113
Modifiée par l'article 98 de l'instruction ministérielle du 18 décembre 1853.

114
Renseignements particulièrement pertinents dans le domaine des industries textiles, précisant le nombre de métiers, de broches...

115
« A 350 mètres en aval de la digue de retenue de l'Étang au Duc, sur la rive gauche du ruisseau de Liziec », dans l'exemple cité par B. André.

116
Archives départementales, séries B et C. Il semble que ces juridictions étaient saisies en réalité plus en matière forestière qu'en matière d'eau.

117
Archives nationales, F14 6050 à 6317 (XIXe siècle).

118
Archives nationales, F14 6318 à 6348 (An X – 1860).

119
Archives nationales, F14 6349 à 6389 (1812-1878). Ces documents peuvent comporter des plans où figurent des établissements industriels.

120
Archives nationales, F14 7592 à 7917. Mines de charbon. Classement départemental. 1658-1883. Voir aussi F14 8162 à 8170. Mines de houille. Autorisations de recherches. Classement départemental 1781-1881.

121
Archives nationales, F14 7918 à 8020. Mines de fer. Classement départemental. F14 8171 à 8201. Mines métalliques y compris le fer. Demandes en autorisations de recherches. F14 8047 à 8132. Mines métalliques (fer excepté). Classement départemental. 1701-1899.

122
Archives nationales, F14 8145 à 8161. Mines de sel et sources salées. Classement départemental (1742-1875).

123
Archives nationales, F14 3908 à 4195. Mines : redevances. 1812-1885.

124
Archives nationales, F14 4234 à 4249 (Mines, forges et usines... Classement départemental. 1740-1850) et F14 8229 à 8234 (Sociétés anonymes : mines, hauts fourneaux, forges, XIXe siècle. Classement départemental).

125
Archives nationales, F14 4274 à 4503. Demandes en autorisation et en maintenue. Classement départemental. 1790-1867 (quelques dossiers antérieurs à 1790). Un inventaire dactylographié, dressé par

A. Imbert, est également disponible à la salle des Inventaires des Archives nationales sous le titre **Usines métallurgiques par département** F14 4274 à 4503. à la cote 14 (18). Il est complété par un index des noms et des sites (les usines étant répertoriées ici d'après leurs lieux-dits et non d'après les communes où elles sont établies).

126
Archives nationales, F14 4507 à 4560. Demandes en autorisation et en maintenue. Classement départemental. 1816-1868.

127
Archives nationales, F10 2758 à 3124. Série départementale, classement secondaire par cours d'eau (XIXe siècle – début XXe siècle).

128
Archives nationales, F10 4512 à 4884. Police des eaux, curages. Série départementale (XIXe siècle–milieu XXe siècle).

129
Archives départementales, série M, sous-série Santé publique et hygiène (les dossiers y sont classés tantôt par communes, tantôt par branches d'activité).

130
Liste des établissements classés, réalisée par la Préfecture de Police de Paris entre 1847 et 1895. (Service des Archives de la Préfecture de Police).

131
C'est-à-dire de vérification des travaux prescrits par les titres réglementaires.

132
Circulaire du Ministère des Travaux Publics du 23 octobre 1851, qui proclame la liberté, pour le manufacturier installé sur une rivière non domaniale, de déterminer les dimensions de ses vannes motrices dans le respect du point d'eau et de choisir le moteur le mieux adapté au site et à son activité.

133
Ainsi, dans la série S des Archives départementales de l'Eure, trouve-t-on des dossiers concernant plusieurs règlements généraux de l'Andelle et de l'Eure datant du XVIIIe siècle, accompagnés des procès-verbaux de visite des sites.

134
Quand il s'agit de rivières non domaniales. Les conflits survenant sur les rivières navigables et flottables étant portés, comme nous l'avons vu, devant les Maîtrises des Eaux et Forêts ou des juridictions locales spécialisées (cf. note 116).

135
Archives départementales de l'Eure, série U. Tribunal Civil de Louviers, vol. 22, n° 32. Procès-verbal d'expropriation des usines Ternaux.

136
Dans cette série U, consulter éventuellement aussi les Baux commerciaux où sont conservés les pièces et les rapports relatifs au renouvellement des baux à loyers de locaux à usage industriel.

137
Dans ces registres (baptêmes, mariages, sépultures) sont mentionnées, pour le XVIIIe siècle, les professions.

138
Ou bien à l'étude même, si les archives n'ont pas été versées à un dépôt public. Au Minutier central de Paris (Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales, (CARAN) 11, rue des Quatre-Fils, 75003 Paris) il existe divers fichiers par noms de personnes, de lieux et de professions.

139
Ils se présentent sous forme de registres couvrant une période déterminée, et peuvent comporter des index.

140
Archives nationales, série R

141
Archives nationales, 300 AP (Archives de la Maison de France).

142
Archives départementales, série G.

143
Archives départementales, série H (Abbayes).

144
Archives nationales, série AP (Archives personnelles et familiales) et Archives départementales, séries J ou F.

145
Il peut s'agir d'exploitants exerçant la même activité professionnelle et de membres des différents corps de métiers, tels que les maîtres-maçons ou maîtres-charpentiers.

146
Les visites des lieux distinguant les équipements réellement en état de marche de ceux devenus hors d'usage.

147
FRIDENSON, Patrick. **Histoire des usines Renault. I. Naissance de la grande entreprise 1898-1939**. Paris : Éditions du Seuil, 1972 ; BAUDANT, Alain. **Pont-à-Mousson, 1918-1939. Stratégies industrielles d'une dynastie lorraine**. Paris : Publications de la Sorbonne, 1980 ; GRISLAIN, J. LE BLAN, M. PETIT, F. **Aux fils du temps, la Redoute**. Paris : Robert Laffont, 1985 ; BELHOSTE, Jean-François. **Histoire des forges d'Allevard, des origines à 1970.** Grenoble : Didier-Richard, 1982 ; DAVIET, Jean-Pierre. **Une multinationale à la française, Saint-Gobain (1665-1989).** Paris : Fayard, 1989 ; HAMON, Maurice. **Du soleil à la terre. Une histoire de Saint-Gobain**. Paris : Éditions Jean-Claude Lattès, 1988 ; LAMARD, Pierre. **Histoire d'un capital familial au XIXe siècle : le capital Japy (1777-1910).** Montbéliard : Société belfortaine d'émulation, 1988 ; GEROME, Noëlle. **SNECMA : les moteurs de la banlieue**. Paris : Scandéditions, 1993 ; FERRIERES, Marc de. **Christofle, une aventure industrielle**. Paris : Le Monde Éditions, 1995.

148
CHOMEL, Vital. **Les archives d'entreprises dans les départements**. *La Gazette des archives*, (1er trimestre 1974), n° 84, p. 19-35.

149
Ouvrage collectif sous la direction de Maurice HAMON et Félix TORRES. **Mémoire d'avenir. L'histoire dans l'entreprise**. Paris : Économica, 1987, p. 9.

150
Les délais légaux de conservation des archives du personnel sont de 120 ans, à compter de la date de naissance des personnes concernées.

151
GILLE, Bertrand. **État sommaire des Archives d'entreprises conservées aux Archives nationales** (série AQ), tome. I (1 AQ à 64 AQ). Paris : Imprimerie nationale, 1957, 153 p. L'introduction de cet inventaire comporte une description détaillée d'un fonds d'archives d'entreprise qui a été publié sous forme de tiré à part (GILLE, Bertrand. **Les archives d'entreprise**. Paris : Direction des Archives de France, 1958. 40 p.).

152
Ces dernières, conservées aux Archives nationales, cotes 110 et 111 AQ, ont fait l'objet d'un état sommaire paru dans la *Revue d'Histoire des Mines et de la Métallurgie*, tome 2, 1970, n° 2, p. 227-242.

153
Archives nationales, 49 AQ et 59 AQ.

154
Archives nationales, 84 AQ et 110 AQ.

155
Archives nationales, 53 AQ.

156
Archives nationales, 152 AQ, 89 AQ et 168 AQ.

157
Archives nationales, 92 AQ.

158
GUERIN-BROT, Isabelle. **État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales** (série AQ), tome II (65 AQ à 119 AQ), avec suppléments aux fonds recensés dans le tome I. Paris : Archives nationales, 1977, p. 154-334.

159
Aux Archives nationales voir respectivement 167 AQ, 175 AQ, 186 AQ, 187 AQ et 198 AQ. Pour ce qui concerne le fonds Wendel, se reporter à l'ouvrage de Bertrand JOLY. **Archives de la famille et des entreprises de Wendel (sous-séries 189 AQ et 190 AQ)**. Répertoire numérique. Paris : Archives nationales, 1994, 335 p.

160
Cf. HILDESHEIMER, Françoise et JOLY, Bertrand. **État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales**. Série AQ, tome III (120 AQ à 215 AQ). Paris : Archives nationales, 1995. Pour les fonds des associations (série AS) parmi lesquels figurent, entre

autres, ceux de quelques syndicats liés à la métallurgie (39 AS, 56 AS, 62 AS, 66 AS) et à la brasserie (58 AS), se reporter au fascicule **État sommaire des archives d'associations conservées aux Archives nationales**. Série AS (fonds cotés 1 à 75 AS) par Françoise HILDESHEIMER et Bertrand JOLY. Paris : Archives nationales, 1990.

161
DREYFUS, Michel. **Les sources de l'histoire ouvrière sociale et industrielle en France, XIXe-XXe siècle. Guide documentaire**. Paris : Éditions ouvrières, 1987. 298 p.

162
Nomenclature des catégories de documents anciens mentionnés dans le questionnaire :
- Actes de société, P.V. de réunions
- Archives de direction
- Documents commerciaux
- Archives comptables
- Gestion du personnel
- Contentieux
- Terrains et immeubles, plans et dessins
- Correspondance
- Autres documents non susceptibles de porter atteinte au secret industriel et commercial.

163
DHERENT, Catherine. **Archives du monde du travail. Région Nord-Pas-de-Calais. Guide de recherche**. Lille : Archives départementales du Nord/ORCEP, 1986. 184 p.

164
ROBERT, François. **Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes (XIXe-XXe siècles). Guide documentaire**. Tome 1. **Les services d'archives publics**. Lyon, 1993. 486 p. Tome 2 : **Services d'archives publics (2e partie). Associations, bibliothèques, (éco) musées, fondation. Services d'archives d'entreprises**. Lyon, 1994. 507 p. Ces deux recueils ont été publiés par la Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme avec le concours de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Rhône-Alpes, de l'Observatoire Régional des Archives d'Entreprises et du Programme Pluriannuel en Sciences Humaines Rhône-Alpes. Dans le second tome sont également recensés les fonds d'architectes et les fonds photographiques (180.000 photographies).

165
Localisés dans les grandes régions industrielles : Nord, Lorraine, Rhône-Alpes, Ouest et Midi-Pyrénées.

166
Cf. dossier réalisé sur le Centre des Archives du Monde du Travail par l'ARGEC, en mars 1987, ainsi que la plaquette conçue par PUBLIC HISTOIRE en 1989. Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT), 78, boulevard du Général Leclerc, BP 405, 59057 Roubaix Cedex 1. Tél. 03.20.65.38.00.

167
Elle vient compléter celle du 3 janvier 1979, qui donnait une définition légale des archives, et a établi les délais au-delà desquels les archives publiques peuvent être consultées (30 ans pour la majorité des documents). Dans le cas d'archives déposées, les entreprises peuvent soumettre la communication de leur fonds à une autorisation préalable, garantissant le caractère réservé de certains documents.

168
La liste des dossiers de la série AQ des Archives nationales en dépôt à Roubaix est disponible au Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, 75003 Paris.

169
Centre Rhénan d'Archives et de Recherches économiques (CERARE), 13, rue du 17 novembre, BP 1174, 68053 Mulhouse Cedex. Tél. 03.89.56.15.90.

170
OTT, Florence. **Guide du Centre Rhénan d'Archives et de Recherches économiques** (CERARE). Mulhouse : Cestim, 1991. 196 p.

171
Société Archivage et Magasinage du Groupe Rhône-Poulenc, 4, chemin Près-de-Vaux, 25000 Besançon. Tél. 03.81.65.79.94. Ce service est installé dans l'ancienne usine de la Rhodiacéta. Cf. DE CHOMEREAU, A., Les archives du groupe Rhône-Poulenc. *La Gazette des archives*, (3e trimestre 1979), n° 106, p. 165-175. De portée générale, signalons par ailleurs le **Guide des Services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail**. Coord. Roger Nougaret. Paris : CNRS Éditions, 1998.

172
Centre d'archives de Saint-Gobain/Pont-à-Mousson, 27-35, rue de la Vallée Maillard, 41000 Blois Tél. 02.54.57.35.30.

173
Archiviste et directeur, depuis 1974, du service des Archives de Saint-Gobain. Cf. HAMON, Maurice. Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et les Archives. *La Gazette des archives*, (3e trimestre 1979), n° 106, p. 176-189.

174
HAMON, M. TORRES, F. , **Mémoire d'avenir**..., *op. cit.*, p. 223.

175
Sous-série 91 AQ des Archives nationales. Se reporter pour plus de détails, à l'inventaire de cette série au CARAN, (11, rue des Quatre-Fils, 75003 Paris) et à l'ouvrage de P. FRIDENSON. **Histoire des usines Renault**..., *op. cit.*, p. 337-338.

176
Régie Nationale des Usines Renault S.A. Société d'Histoire des Usines Renault, 27, rue des Abondances, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. 01.46.05.23.32. Cette société d'histoire du groupe Renault est aussi à l'origine de la création, en 1988, d'un Musée Renault qui retrace, à travers cinq salles thématiques, un siècle d'épopée industrielle et de vie ouvrière. Tél. 01.46.05.21.58. S'adresser également au Service Archives légales centrales et patrimoniales. 860, quai de Stalingrad, 92109 Boulogne-Billancourt. Tél. 01.41.04.46.90.

177
Se reporter à l'ouvrage de M. DREYFUS. **Les sources de l'histoire**..., *op. cit.*, p. 282.

178
Dont il existe un répertoire comportant dix classeurs.

179
Association du Centre Historique Minier, Fosse Delloye, rue d'Erchin, 59287 Lewarde. Tél. 03.27.95.82.82.

180
KOURCHID, Olivier, KUHNMUNCH, Annie. **Mines et cités minières du Nord et du Pas-de-Calais**. Lille : PUL, 1990.

181
Service Archives-Documentation, UE-MCAL, Houillères du Bassin de Lorraine, 2, rue de Metz, 57802 Freyming-Merlebach Cedex. Tél. 03.87.81.70.25.

182
Association Noisiel Ville d'Histoire, Mairie de Noisiel, BP 35, 77426 Marne-la-Vallée Cedex 2. Renseignements complémentaires auprès du service archives documentation de la mairie de Noisiel. Tél. 01.60.37.73.60.

183
Fondation de l'Automobile Marius Berliet, 39, Avenue Esquirol, 69003 Lyon. Tél. 04.78.54.15.34.

184
En 1989, six à sept personnes, dont une archiviste, avaient rassemblé 120 000 documents écrits, près de 200 films, de nombreuses photographies et 2300 ouvrages.

185
TURGAN, Julien. **Les grandes usines. Études industrielles en France et à l'étranger**. Paris : Michel Lévy Frères, Librairie nouvelle, 1860-1882. 15 vol.

186
FIGUIER, Louis-Guillaume. **Les merveilles de l'industrie ou description des principales industries modernes**. Paris : Furne Jouvet et Cie éditeurs, 1873-1877. 4 vol.

187
Le premier numéro de l'Illustration parut en 1843.

188
MIEG, Jean. **Manufactures du Haut-Rhin**. Strasbourg : éditions Contades, 1982, 106 p. -XXXVI pl. Cet ouvrage concerne les trois arrondissements de Colmar, Altkirch et Belfort. Il comprend également d'autres reproductions de lithographies dont deux planches de Jacques Rothmuller et des chromolithographies de Rudolph Huber. Ces dernières sont extraites de l'ensemble des 21 chromolithographies intitulé « Suite des principales manufactures et filatures de la région de Mulhouse », publié chez Godefroy Engelmann entre 1837 et 1842. Elles sont conservées, comme la série de J. Mieg, au Musée historique

de la ville de Mulhouse. À consulter également à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, Cabinet des Estampes (suppléments non reliés, cote S.n.r. 951).

189
Revue « *La construction moderne. Art, Théorie appliquée, Pratique* », 1908.

190
Description des Arts et Métiers par l'Académie royale des sciences. Paris, 1761-1789 ; DIDEROT Denis et D'ALEMBERT, **Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les méchaniques avec leur explication**. Paris ; nouv. éd. 1964. 12 vol. ; ROLAND DE LA PLATIERE, J.M. **Encyclopédie méthodique : manufactures, arts et métiers**. Paris, 1785-1828. 4 vol.

191
Album de l'Industrie. Paris : Société d'édition et de librairie, [s.d.]. 296 p.

192
POIRE, Paul. **La France industrielle ou description des industries françaises**. Paris : Librairie Hachette et Cie, 1873.

193
LAMI, E.O. **Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels**. Paris : Librairie des Dictionnaires, 1881-1888. 8 vol. ; LABOULAYE, Charles. **Dictionnaire des Arts et Manufactures et de l'Agriculture formant un traité complet de technologie**. 6e éd. Paris : Librairie du dictionnaire des Arts et Manufactures, 1886. 4 vol.

194
MALTE BRUN, V.-A., DUFOUR, A.-H. **Atlas de la France illustrée**. 1853. Consultable à la Bibliothèque nationale de France, Département des Cartes et Plans (58, rue de Richelieu, 75002 Paris) ; FAYARD, Arthème. **Atlas national**, 1870-1875.

195
Répertoire des collections photographiques en France. 5e éd. Paris : La Documentation Française, 1980. 367 p.

196
Librairie Hachette, 104, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

197
La France travaille. Le visage de la France. Paris (39, rue du Général Foy) : Éd. Les Horizons de France, 1932. 15 vol.

198
Bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. 75004 Paris. Tél. 01.42.78.14.60.

199
Roger-Viollet, 6, rue de Seine, 75006 Paris. Tél. 01.55.42.89.00.

200
Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Mission du Patrimoine Photographique, 19, rue Réaumur 75003 Paris. Tél. 01.42.74.30.60. Une banque d'images informatisée est accessible au public dans les locaux de la Mission ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de France. Elle permet d'effectuer rapidement des recherches multicritères parmi les 13 000 photographies déjà numérisées et indexées.

201
Musée départemental Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. 01.46.04.52.80. Consultations professionnelles sur rendez-vous. Un matériel interactif de visionnage sur écrans vidéos offre aux visiteurs la possibilité de parcourir l'ensemble des collections (photos et films).

202
Collection de photographies aériennes réalisées pour toutes les communes françaises de plus de cinq cents habitants entre 1955 et 1962. Service photographique des Archives nationales (60, rue des Francs-Bourgeois 75141 Paris Cedex 03).

203
Musée national des Techniques, CNAM, 292, rue Saint-Martin 75003 Paris. Se reporter à l'ouvrage d'Alain MERCIER **Le Portefeuille de Vaucanson. Chefs-d'oeuvre du dessin technique**. Paris : Musée national des Techniques, CNAM, 1991, 72 p. Ce document comporte de très belles reproductions en couleur et un glossaire technique sur l'art du dessin.

204
Métiers à filer, à tapisseries, à lacets, cardes, calandres, tours, laminoirs, machines agricoles...

205
Production du sel, de la soude, de l'ammoniac, du plâtre, du papier, du verre...

206
Certaines Chambres de Commerce et d'Industrie ont leur propre service d'archives, les plus développés étant ceux des C.C.I. de Paris et de Marseille ; d'autres ont déposé aux Archives départementales leurs fonds antérieurs à la Révolution, classés en série C (ainsi Bordeaux, Nantes, Strasbourg) et gèrent leurs archives modernes et contemporaines.

207
Inventoriés et classés, ils sont facilement consultables aux Archives départementales du Nord, sous les cotes 76 J, 77 J et 79 J et aux Archives départementales de Loire-Atlantique.

208
Institut national de la propriété industrielle (INPI), 26 bis, rue Saint-Pétersbourg, 75008 Paris Cedex 08. Tél. 01.53.04.53.04.

209
Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, 127-129, rue de Tolbiac, 75013 Paris. Tél. 01.45.85.12.00. Par ailleurs, l'IFA a préparé, avec le concours de la direction des Archives de France, un ouvrage de 320 pages intitulé **Archives d'Architectes. État des fonds XIXe-XXe siècles**, édité en 1996 par la Documentation Française. À la fois état des fonds et guide de recherches, il recense et décrit près de 750 fonds connus tant au centre d'archives d'architecture du XXe siècle que dans les services d'archives nationaux, départementaux et communaux, sans oublier les bibliothèques, les musées et les associations.

210
Médiathèque de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 6 et 8, avenue Blaise Pascal, Cité Descartes-Champs-sur-Marne, 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2. Tél. 01 64.15.30.00.

211
École nationale supérieure des Mines de Paris. Bibliothèque, 60, boulevard Saint-Michel 75006 Paris. Tél. 01.40.51.90.56.

212
Écomusée de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, Château de la Verrerie, BP 53, 71202 Le Creusot Cedex. Tél. 03.85.55.01.11.

213
En dépôt depuis 1979 dans les locaux de l'Écomusée du Creusot, ce fonds peut être consulté sur rendez-vous en s'adressant au centre de documentation de l'Écomusée du Creusot-Montceau-les-Mines, Château de la Verrerie, BP 53, 71202 Le Creusot Cedex. Tél. 03.85.55.01.11.

214
Depuis 1989, l'Académie François Bourdon est reconnue association d'intérêt général à but scientifique par la préfecture de Saône-et-Loire.

215
Académie François Bourdon, 2, rue Jules Guesde, BP 31, 71201 Le Creusot Cedex. Tél. 03.85.80.81.51.

216
Minitel en interrogeant le 36 14 JOCONDE. Internet : http ://www. culture. fr.

217
Centre national de documentation du patrimoine, Hôtel de Vigny, 10, rue du Parc Royal, 75003 Paris. Tél. 01.40.15.75.50.

Crédits photographiques

Les prises de vue et les reproductions ont été réalisées par

Philippe Ayrault, p. 56, 59, 61 ; *Jean-Bernard Vialles,* p. 16 © *Inventaire Île-de-France, ADAGP.*

Daniel Bastien, p. 43 ; *Gérard Coing,* p. 62 ; *Alain George,* p. 70 © *Inventaire Lorraine, ADAGP.*

Pascal Corbierre, p. 19, 36, 40, 43, 50, 52 © *Inventaire Basse-Normandie, ADAGP.*

Alain Dagorn, p. 67 ; *Alain Maulny,* p. 58 © *Inventaire Poitou-Charentes, ADAGP.*

Michel Descossy, p. 52 © *Inventaire Languedoc-Roussillon, ADAGP.*

Éric Dessert, p. 34 ; *Alain Franchella,* p. 71 ; *Jean-Marie Refflé* ; p. 48 ; *Yves Sancey,* p. 17 © *Inventaire Rhône-Alpes, ADAGP.*

Jean-Luc Duthu, p. 53 © *Inventaire Bourgogne, ADAGP.*

Bernard Emmanuelli, p. 18, 19, 41, 44, 51, 74 ; *Philippe Fortin,* p. 71, 73, 78, 84 © *SDEDI, ADAGP.*

Marie Kabouche, p. 87 © *Inventaire Acquitaine, ADAGP.*

Christophe Kollmann, p. 22 © *Inventaire Haute-Normandie, ADAGP.*

François Lasa, p. 53, 61 © *Inventaire Pays de la Loire, ADAGP.*

Olivier Marlard, p. 20, 39, 60, 65, 70, 80 ; *Jean-Marc Ramette,* p. 28 © *Inventaire Nord-Pas-de-Calais, ADAGP.*

Jérôme Montgreville, p. 44, 62, 75 ; *Yves Sancey,* p. 20, 45, 60, 76 © *Inventaire Franche-Comté, ADAGP.*

Jacques Philippot, p. 18, 32, 40 ; *Jean-Claude Stamm,* p. 74 © *Inventaire Champagne-Ardenne, ADAGP.*

Christian Soula, p. 87 © *Inventaire Midi-Pyrénées.*

© *IGN,* p. 16, 77.

© *Écomusée de Saint-Nazaire,* p. 44.

© *Heurtier, Nantes,* p. 63.

© *Archives de Saint-Gobain,* p. 68.

© *Archives Renault,* p. 69.

© *Musée Municipal d'Orange,* p. 78.

© *Bertrand Bilger, Musée de Montluçon,* p. 79.

© *Archives départementales de Seine-Saint-Denis,* p. 80.

© *IFA, Centre d'archives d'architecture du XXe siècle,* p. 83.

© *Daniel Busseuil, Écomusée de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines,* p. 84 et 85.

© *Académie François Bourdon du Creusot,* p. 86.

Conception graphique et réalisation : L'Atelier, ADIG, Nantes

Photogravure : Scann' Ouest, La Chapelle-sur-Erdre

Impression, façonnage : Val de Loire, Saint-Aignan-de-Grandlieu

Dépot légal : juin 1999

L'Inventaire recense, étudie et fait connaître
le patrimoine artistique de la France

Les sources de la connaissance du patrimoine industriel sont encore trop peu connues dans un domaine de recherche encore récent. Et ce patrimoine ne peut être appréhendé complètement par la seule étude de terrain. Pour comprendre la création, le choix d'un site ou l'évolution des bâtiments de l'industrie et de leurs machines, les motivations, les créations et les savoir-faire de ceux qui les ont fait et les font encore fonctionner, le recours aux sources documentaires s'avère indispensable. Beaucoup d'entre elles restent trop peu connues.

Cet ouvrage synthétise la présentation et la localisation des fonds – publics ou privés – dans lesquels le chercheur pourra puiser les informations (cartes, relevés, statistiques, enquêtes, archives, ...), de l'Ancien Régime à nos jours. Pour mener à bien l'étude d'un moulin à eau ou d'une forge à l'anglaise, d'une filature ou d'une ardoisière, ce volume de la collection Documents & Méthodes donne les clefs indispensables pour ne pas laisser en friche ces richesses documentaires.

Ministère Culture Communication
Direction de l'architecture et du patrimoine

9 782951 315709

ISBN 2-9513157-0-8
Prix : 90 F/ 13,72 €